

Tableau 1 Chronologie détaillée des démarches de consultation publique et de contribution à l'acceptabilité sociale

Date	Événement	Détails	Documents	Portée stratégique
15 décembre 2022	Signature de la convention PSPGNR	La convention prévoit notamment que le participant doit respecter les conditions complémentaires de l'Annexe A pour obtenir les versements.	Convention PSPGNRV2004.	Point de départ contractuel.
Convention initiale — Annexe A	Obligation de consultation publique	La condition pertinente prévoit de faire une consultation publique formelle, d'en présenter les résultats au ministre et d'inclure un plan d'action pour donner suite aux préoccupations soulevées, le cas échéant.	Convention PSPGNRV2004, Annexe A.	C'est la norme contractuelle applicable. Elle ne parle pas d'un consensus social, d'un taux d'adhésion, ni d'une acceptabilité sociale à obtenir.
14 juillet 2023	Publication de l'avis public	Avis publié dans <i>The Record</i> annonçant une séance publique de consultation formelle sur le projet de biométhanisation agricole GNR Shefford. L'avis précise la date, l'heure, le lieu, l'objet du projet et indique que les personnes et organismes désirant s'exprimer seront entendus.	Avis public du 14 juillet 2023, voir annexe 2.	Preuve directe que la consultation était annoncée publiquement et ouverte.
20 juillet 2023	Location d'une salle publique	Salle louée au Centre national de cyclisme de Bromont, 400 rue Shefford, Bromont. Facture datée du 25 juillet 2023 pour la location de salle du 20 juillet 2023.	Facture CNCB no 16474, voir annexe 8.	Preuve matérielle que la consultation s'est tenue dans un lieu public.
20 juillet 2023	Ordre du jour officiel de la consultation	Ordre du jour structuré : ouverture, présentation du projet, objectifs, fonctionnement de la biométhanisation, retombées environnementales, retombées économiques, localisation, conformité au zonage, mesures d'atténuation, période de questions, engagements du promoteur et clôture.	ODJ Consultation publique 2023-07-20, voir annexe 3.	Démontre le sérieux et le caractère formel de la démarche.
20 juillet 2023	Tenue de la consultation publique formelle	Consultation tenue à 14 h au CNCB. Présidence par Gabriel Bourgeois, agronome. Présence de Paul Sauvé, Xavier Savaria (agronome), Anne-Catherine Tremblay (ingénieure de chez Cima+) et environ 16 citoyens.	PV consultation publique 2023, voir annexe 6	Respect direct de l'obligation de tenir une consultation publique formelle.
20 juillet 2023	Présentation officielle du projet	Présentation de 35 pages : biométhanisation agricole, économie circulaire, GES, digestat, fertilisant, sécurité énergétique, localisation, implantation, intégration paysagère, période de questions.	Présentation officielle 2023, voir annexe 5.	Preuve que le public a reçu une information substantielle.
20 juillet 2023	Présentation des bénéfices environnementaux	La présentation explique la réduction des GES, la substitution du gaz fossile, la diminution des émissions liées aux déjections animales, la production d'énergie renouvelable locale et la production d'un fertilisant de qualité.	Présentation officielle 2023, voir annexe 5.	Montre que les enjeux environnementaux ont été traités publiquement.

Date	Événement	Détails	Documents	Portée stratégique
20 juillet 2023	Présentation de la localisation et de l'implantation	Le projet est situé au 36 chemin Bell, en zone agricole AF-5. Les plans d'implantation, le contexte agricole et l'intégration au site sont présentés.	Présentation officielle 2023, voir annexe 5.	Montre que les citoyens pouvaient comprendre où et comment le projet serait implanté.
20 juillet 2023	Présentation des mesures d'atténuation	Odeurs, bruit, circulation, paysage, digestat, transport, horaires et intégration architecturale sont abordés.	Présentation officielle 2023; PV 2023, voir annexes 4. et 5	Élément central pour démontrer la prise en compte des préoccupations.
20 juillet 2023	Période de questions	Douze questions posées par les participants. Thèmes : intrants, coliformes, normes BNQ, volumes, durabilité, nappe phréatique, odeurs, bruit, circulation, horaires.	PV consultation publique 2023, voir annexe 6.	Démontre que le public a réellement pu s'exprimer.
20 juillet 2023	Réponses aux citoyens	Gabriel Bourgeois et Anne-Catherine Tremblay répondent aux questions de manière claire et documentée.	PV consultation publique 2023, voir annexe 6.	Démontre l'écoute et la transparence.
20 juillet 2023	Absence d'opposition formelle	Le procès-verbal indique qu'aucune opposition formelle n'a été exprimée.	PV consultation publique 2023, voir annexe 6.	Fait stratégique majeur contre l'argument d'insuffisance.
20 juillet 2023	Engagements du promoteur	Engagements : site web dédié, responsable des relations communautaires, bulletins d'information, plan de gestion environnementale, comité de vigilance, intégration paysagère, gestion responsable des intrants.	PV consultation publique 2023, voir annexe 6.	Va au-delà de l'obligation minimale.
Après le 20 juillet 2023	Production d'un procès-verbal	Un procès-verbal officiel documente le déroulement, les présences, les sujets abordés, les questions et les engagements.	PV consultation publique 2023, voir annexe 6.	Répond à l'exigence de présenter les résultats.
Après le 20 juillet 2023	Production d'un plan d'action	Plan d'action structuré par préoccupations : odeurs, bruit, circulation, eaux souterraines, intrants, dialogue citoyen, paysage, digestat, viabilité. Chaque thème comprend mesures prévues, responsable et indicateur de suivi.	Plan d'action 2023, voir annexe 7.	Répond directement à l'exigence contractuelle du plan d'action.
2023	Préoccupations — odeurs	Mesures prévues : pression négative, filtration de l'air, transport en contenants fermés, digestat inodore, épandage conforme au REA.	Plan d'action 2023, voir annexe 7.	Démontre une réponse concrète à une préoccupation typique.
2023	Préoccupations — bruit	Mesures prévues : horaire limité, tracteurs agricoles, équipements à faible bruit, écran végétal.	Plan d'action 2023, voir annexe 7.	Montre l'intégration de mesures de cohabitation.
2023	Préoccupations — circulation	Mesures prévues : 12-15 trajets/jour, priorité au chemin Lamoureux, collaboration municipale.	Plan d'action 2023, voir annexe 7.	Sujet sensible traité explicitement.
2023	Préoccupations — eaux souterraines	Mesures prévues : site étanche, tests hydrogéologiques, programme de surveillance.	Plan d'action 2023, voir annexe 7.	Réponse claire à l'enjeu de l'eau.

Date	Événement	Détails	Documents	Portée stratégique
2023	Préoccupations — intrants	Mesures prévues : intrants agricoles régionaux, aucun intrant industriel, validation par Gestrie-Sol.	Plan d'action 2023, voir annexe 7.	Important pour rassurer sur la nature agricole du projet.
2023	Préoccupations — dialogue citoyen	Mesures prévues : comité de vigilance, site web informatif et formulaire de préoccupations, responsable désigné.	Plan d'action 2023, voir annexe 7.	Démontre une démarche continue, non ponctuelle.
2023	Préoccupations — intégration paysagère	Mesures prévues : architecture sobre, aménagement végétalisé, conservation des haies.	Plan d'action 2023, voir annexe 7.	Montre l'attention à l'acceptabilité visuelle.
2023	Préoccupations — qualité du digestat	Analyses régulières, suivi agronomique, respect du REA, bilan phosphore.	Plan d'action 2023, voir annexe 7.	Réponse aux enjeux agronomiques et environnementaux.
2023	Préoccupations — viabilité	Durée de vie 25-30 ans, suivi financier, rapports au MEIE.	Plan d'action 2023, voir annexe 7.	Montre que la pérennité du projet a été considérée.
31 août 2023	Décision CPTAQ	Selon la correspondance Fasken, la CPTAQ conclut que les activités de biométhanisation peuvent être assimilées à des activités agricoles et qu'aucune autorisation n'est requise, notamment parce que la matière première provient majoritairement de la ferme.	Courriel Fasken du 29 janvier 2026 reproduisant les extraits de la décision CPTAQ.	Confirme le caractère agricole du projet.
Mi-octobre 2023	Annonce et promotion de l'événement portes ouvertes	Promotion des portes ouvertes auprès du voisinage et du public afin de favoriser la participation citoyenne et la transparence du projet.	Article de journaux, publication sur Facebook, voir annexe 20	Faire suite à la consultation publique et communiquer l'avancement du projet aux citoyens et médias
27 octobre 2023	Portes ouvertes à la Ferme	Portes ouvertes à la Ferme GNR Shefford, avec présentation PowerPoint et tour en calèche autour du site avec affiches. Activité immersive permettant aux citoyens de visualiser concrètement l'implantation du projet et d'échanger directement avec le promoteur.	Couverture médiatique (Radio-Canada, Voix de l'Est), voir annexes 9 et 10.	Consolider l'acceptabilité sociale
2023-2025	Poursuite du projet et évolution technique	Le projet évolue : ajustements techniques, architecturaux, environnementaux, circulation, intégration paysagère et procédé.	Documents 2026 et PV 2026, voir annexes 12, 15 et 16.	Montre que le projet n'est pas figé et répond aux préoccupations.
Juin 2024	Mise en place du comité de vigilance	Initiative citoyenne indépendante visant à obtenir une information juste et transparente, non pilotée par le promoteur, issue d'une volonté du voisinage d'être mieux informé.		Renforce fortement la crédibilité de la démarche d'acceptabilité sociale
8 avril 2025	Rencontre / échanges avec citoyens	Le résumé de la rencontre évoque des préoccupations relatives à l'eau, la qualité de l'eau, la nappe phréatique, le prélèvement, les infrastructures, les inspections et les piézomètres.	Résumé de la rencontre du 8 avril 2025, voir annexe 11	Preuve d'un dialogue continu avant 2026.

Date	Événement	Détails	Documents	Portée stratégique
8 avril 2025	Rappel des autorisations obtenues	Le résumé mentionne que l'autorisation ministérielle et les permis municipaux de construction ont été obtenus.	Résumé de la rencontre du 8 avril 2025, voir annexe 11.	Montre que le dialogue citoyen s'inscrivait dans un projet déjà encadré.
8 avril 2025	Comité de vigilance / bon voisinage	Patrick Lamanna explique le fondement du comité de vigilance et la volonté d'informer le voisinage avec de l'information juste. Deuxième rencontre du comité de vigilance / rencontre de discussion avec les participants sur les enjeux.	Résumé du 8 avril 2025, voir annexe 11.	Preuve que le mécanisme annoncé en 2023 s'est matérialisé.
8 avril 2025	Réponses aux préoccupations citoyennes	Explications techniques ayant permis de rassurer le voisinage sur plusieurs enjeux (eau, paysage, croissance) et ayant contribué à une meilleure compréhension du projet par les citoyens présents	Résumé du 8 avril 2025, voir annexe 11.	Preuve concrète d'acceptabilité sociale en évolution
8 avril 2025	Compréhension du projet par le voisinage	Le voisinage reconnaît la logique agricole du projet et certaines mesures (ex: réduction transport fumier)	Résumé du 8 avril 2025, voir annexe 11.	Indicateur fort d'acceptabilité sociale réelle
8 avril 2025	Encadrement réglementaire expliqué	Confirmation que toute augmentation nécessiterait une nouvelle autorisation du MELCCFP, ce qui a contribué à rassurer les citoyens quant à l'absence de dérive du projet	Résumé du 8 avril 2025, voir annexe 11.	Réduction des craintes de dérive du projet
8 avril 2025	Transparence financière auprès des citoyens	Présentation du financement et de la subvention incluant la participation du programme PSPGNR et du partenaire financier, démontrant une transparence élargie au-delà des obligations usuelles	Résumé du 8 avril 2025, voir annexe 11.	Renforce la crédibilité et la transparence du projet
21 janvier 2026	Transmission au MEIE	Fasken transmet un tableau de réponses aux questions du MEIE, un avis juridique sur la provenance des intrants et les soumissions pour le contrat de construction.	Pièce P-44, courriel du 21 janvier 2026.	Démontre collaboration active avec le MEIE.
23 janvier 2026	Transmission additionnelle au MEIE	Fasken transmet : tableau révisé de réponses, lettres d'intention des principaux fournisseurs, rapport d'avancement, lettre WSP, courriel RNCAN, montage financier révisé, relevé bancaire, ordre du jour de la rencontre du 3 février, plans et rendu 3D.	Pièce P-44, courriel du 23 janvier 2026.	Montre une reddition documentaire très complète.

Date	Événement	Détails	Documents	Portée stratégique
3 février 2026	Rencontre de voisinage	Rencontre tenue au CNCB, de 19 h à 21 h 30, présidée par Patrick Lamanna, comité de voisinage. Objectif : partager l'évolution de la construction, les améliorations au concept et permettre les questions/impressions.	Procès-verbal du 3 février 2026, voir annexe 12.	Démarche volontaire de dialogue continu.
3 février 2026	Invitation / ordre du jour	Ordre du jour adressé aux résidents des chemins ou rues Bell, Lamoureux, Laurence et Du Grillon. Points : avancement, réduction de l'eau, paysage, nouvelle étable, circulation, bon voisinage, période de questions aux professionnels.	Ordre du jour du 3 février 2026.	Montre que la rencontre visait directement le voisinage affecté.
3 février 2026	Présence citoyenne	Liste de présence détaillée comprenant de nombreux résidents du secteur, notamment des chemins Bell, Laurence, du Grillon et autres.	Liste de présence 2026, voir annexe 17.	Preuve d'une participation réelle et ciblée.
3 février 2026	Présentation des professionnels	Professionnels annoncés : Alan Bellavance, Jean-François Bélanger, Claude Hakier, Marie-Pierre Maurice, Martin Chagnon, Xavier Savaria.	Ordre du jour 2026, voir annexe 12.	Démontre une rencontre sérieuse, avec expertise disponible.
3 février 2026	Présentation architecturale	Allan Bellavance présente plans et maquettes : localisation des bâtiments, biodigesteurs, déplacement stratégique d'un bâtiment pour fluidifier la circulation, intégration paysagère.	PV 2026, voir annexe 12.	Réponse aux préoccupations visuelles et de circulation.
3 février 2026	Intégration paysagère	Revêtement extérieur en bois de grange local, toiture en tôle verte, esthétique inspirée du patrimoine agricole régional, absence d'apparence industrielle.	PV 2026, voir annexe 12.	Très fort pour l'acceptabilité sociale.
3 février 2026	Réduction de l'impact visuel	La topographie naturelle et l'excavation réduisent la hauteur apparente des bâtiments; les dômes sont en grande partie dissimulés par la végétation.	PV 2026, voir annexe 12.	Réponse directe aux inquiétudes paysagères.
3 février 2026	Sécurité environnementale	L'excavation servira aussi de bassin de rétention naturel en cas de déversement accidentel.	PV 2026, voir annexe 12.	Mesure additionnelle de protection environnementale.
3 février 2026	Gestion de l'air et des odeurs	Les opérations de déversement se feront à l'intérieur du bâtiment de réception. L'air intérieur sera filtré pour minimiser les odeurs et	PV 2026, voir annexe 12.	Réponse directe à une préoccupation majeure.

Date	Événement	Détails	Documents	Portée stratégique
		éliminer des contaminants comme l'ammoniac.		
3 février 2026	Présentation WSP — enjeux identifiés	Claude Hakier, ingénieur chez WSP, présente les enjeux : consommation d'eau, transport des intrants/extrants, torchère, bilan carbone.	Présentation WSP, voir annexe 15.	Montre que les préoccupations précédentes ont été reprises et traitées.
3 février 2026	Réduction de la consommation d'eau	WSP indique que l'ancienne solution DVO prévoyait environ 68 m ³ /jour hors nettoyage, alors que le nouveau procédé Fitec réduit le besoin à environ 2 m ³ /jour pour le nettoyage.	Présentation WSP, voir annexe 15.	Amélioration majeure en réponse à l'enjeu de l'eau.
3 février 2026	Amélioration du procédé	Nouveau procédé Fitec : digestion anaérobie mésophile en réacteur agité CSTR, concentration de matière sèche plus élevée, mélange plus méthanogène, moins d'eau externe.	Présentation WSP, voir annexe 15.	Démontre une optimisation technique du projet.
3 février 2026	Réduction du transport	WSP explique que le nouveau procédé demande un volume d'intrants moindre, donc moins de transport.	Présentation WSP, voir annexe 15.	Réponse à l'enjeu circulation/camions.
3 février 2026	Présentation du cheptel projeté	Présentation du cheptel projeté : 1878 têtes fin 2026, 1928 en 2027, 2376 en 2028, avec naissances estimées et taux de roulement.	Cheptel autorisé / projeté, voir annexe 16.	Sert à expliquer l'évolution agricole et la provenance des intrants.
3 février 2026	Présentation des plans de site	Plans de coordination du site, bâtiments existants, future étable, chemin de ferme, zones, traverses, servitude Énergir, boisés et pistes cyclables.	Plans de site, voir annexe 18.	Montre la précision de l'implantation et des circulations.
3 février 2026	Présentation des plans du bâtiment de procédé	Plans du bâtiment avec élévations, ventilation, cheminée d'évacuation des odeurs, persiennes, toiture et dimensions.	Plans bâtiment réception, voir annexe 14	Détail technique présenté au voisinage.
3 février 2026	Présentation du cahier photo	Cahier photo du site et du contexte paysager présenté.	Cahier photo, voir annexe 13.	Preuve que le contexte visuel réel a été abordé.
3 février 2026	Présentation de la maquette virtuelle	Maquette virtuelle du bâtiment de réception présentée.	Maquette virtuelle, voir annexe 19.	Outil de transparence visuelle.
3 février 2026	Préservation des zones naturelles	La rencontre inclut une présentation sur la préservation et la protection des zones naturelles fragiles par Marie-Pierre Maurice.		Montre que les milieux naturels ont été traités.
3 février 2026	Construction d'une nouvelle étable et fosse au sud	Sujet inscrit à l'ordre du jour et présenté par Martin Chagnon.	ODJ 2026; voir annexe 12.	Montre que les composantes connexes ont été expliquées.
3 février 2026	Bon voisinage	Suggestions discutées : kiosque de viande, accès aux sentiers de motoneige au sud, partage du fumier pour jardins, gestion du bruit.	ODJ 2026, voir annexe 12.	Démontre une approche relationnelle, pas seulement technique.

Date	Événement	Détails	Documents	Portée stratégique
3 février 2026	Questions / impressions du voisinage	La rencontre permet aux citoyens de poser leurs questions et d'exprimer leurs impressions.	PV 2026, voir annexe 12.	Confirme le caractère participatif.
4 février 2026	Transmission officielle au MEIE	Fasken transmet au sous-ministre adjoint les documents présentés lors de la rencontre de voisinage, le procès-verbal et la liste des présences.	Pièce P-44, courriel du 4 février 2026.	Preuve que les résultats ont été transmis au Ministère.
4 février 2026	Documents transmis au MEIE	Pièces jointes : PV, présentation, cahier photo, plans du bâtiment de réception, présentation WSP, implantation grange sud, présentation Xavier Savaria, liste de présence.	Pièce P-44.	Le MEIE avait les documents en main.
30 avril 2026	Lettre du sous-ministre adjoint	Le MEIE affirme que les consultations menées jusqu'à présent « apparaissent insuffisantes » et demande des avis publics, couverture médiatique et mise à jour du site Internet.	Lettre du 30 avril 2026.	Cette position apparaît en décalage avec l'ensemble des éléments documentés au dossier.
Après 30 avril 2026	Référence au par. 166 du pourvoi	Fasken rappelle que les avis de consultation ont été publiés dans les journaux locaux, que les rencontres n'étaient assorties d'aucune restriction de participation et qu'elles ont fait l'objet d'une couverture médiatique, notamment par Radio-Canada.	Capture courriel Frédéric Legendre fournie par l'utilisateur.	Confirme que la réponse à la demande du MEIE peut être documentée rapidement.

En conclusion,

À partir des pièces documentaires analysées, la chronologie démontre de manière claire, cohérente et continue les éléments suivants :

1. Une **consultation publique formelle** a été dûment annoncée par avis public dans un journal local, assurant une diffusion ouverte et accessible à l'ensemble de la population.
2. Cette consultation s'est tenue dans un **lieu public**, dans un cadre structuré, avec ordre du jour et présentation professionnelle.
3. La démarche était **ouverte à tous**, sans restriction de participation, permettant aux citoyens et organismes intéressés de s'exprimer librement.
4. Une **présentation complète et structurée** du projet a été réalisée, couvrant les aspects techniques, environnementaux, économiques et d'intégration au milieu.
5. Une **période de questions réelle et substantielle** a permis aux citoyens d'exprimer leurs préoccupations, lesquelles ont fait l'objet de réponses documentées.
6. Les préoccupations exprimées ont été **consignées de manière formelle**, assurant une traçabilité complète des échanges.
7. Un **procès-verbal détaillé** a été produit, documentant fidèlement le déroulement de la consultation et les interventions des participants.
8. Un **plan d'action structuré** a été élaboré en réponse aux préoccupations soulevées, incluant des mesures concrètes, des responsables identifiés et des mécanismes de suivi.
9. Des **mécanismes de dialogue continu** ont été mis en place dès 2023, notamment par la création d'un comité de vigilance et la mise en place d'outils de communication avec le voisinage.
10. Le **comité de vigilance**, issu d'une dynamique citoyenne, a permis de poursuivre les échanges dans le temps, favorisant une information continue et transparente du milieu.
11. Des **rencontres subséquentes avec le voisinage**, notamment en 2025 et en 2026, ont permis de présenter l'évolution du projet, de répondre aux préoccupations exprimées et d'ajuster certains éléments en conséquence.
12. Les échanges avec les citoyens ont contribué à une **meilleure compréhension du projet dans le milieu**, certaines composantes étant reconnues comme cohérentes avec le contexte agricole.
13. Les ajustements techniques, environnementaux et architecturaux présentés démontrent une **prise en compte réelle des préoccupations exprimées**, notamment en matière d'eau, de transport, d'intégration paysagère et de gestion des impacts.
14. L'ensemble des documents pertinents (procès-verbaux, présentations, annexes, listes de présence) a été **transmis au ministère**, assurant une reddition de comptes complète et transparente.
15. La démarche de consultation et d'échanges avec le milieu s'est inscrite dans une séquence structurée d'interventions (consultation formelle, portes ouvertes, comité de vigilance, rencontres subséquentes), démontrant une continuité dans le temps et une volonté d'adaptation du projet.
16. Les documents officiels de la consultation publique initiale ne font état d'aucune opposition formelle consignée, les interventions des participants ayant principalement pris la forme de questions et de préoccupations traitées dans le cadre du plan d'action.

La preuve documentaire démontre non seulement que l'obligation contractuelle de tenir une consultation publique formelle, d'en présenter les résultats et d'élaborer un plan d'action a été pleinement respectée, mais également qu'un **processus structuré, continu et évolutif de dialogue avec le milieu** a été mis en place.

Ainsi, la démarche réalisée s'inscrit clairement dans une **logique de contribution à l'acceptabilité sociale**, allant bien au-delà des exigences initialement prévues à la convention.

La démarche ainsi documentée repose sur une obligation de moyens, consistant à informer, consulter et prendre en compte les préoccupations du milieu, et non sur l'atteinte d'un niveau déterminé d'adhésion sociale.

Nous demeurons bien entendu disponibles pour toute information complémentaire ou pour échanger au besoin.

Veuillez agréer, nos salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "P. Sauvé", with a stylized flourish at the end.

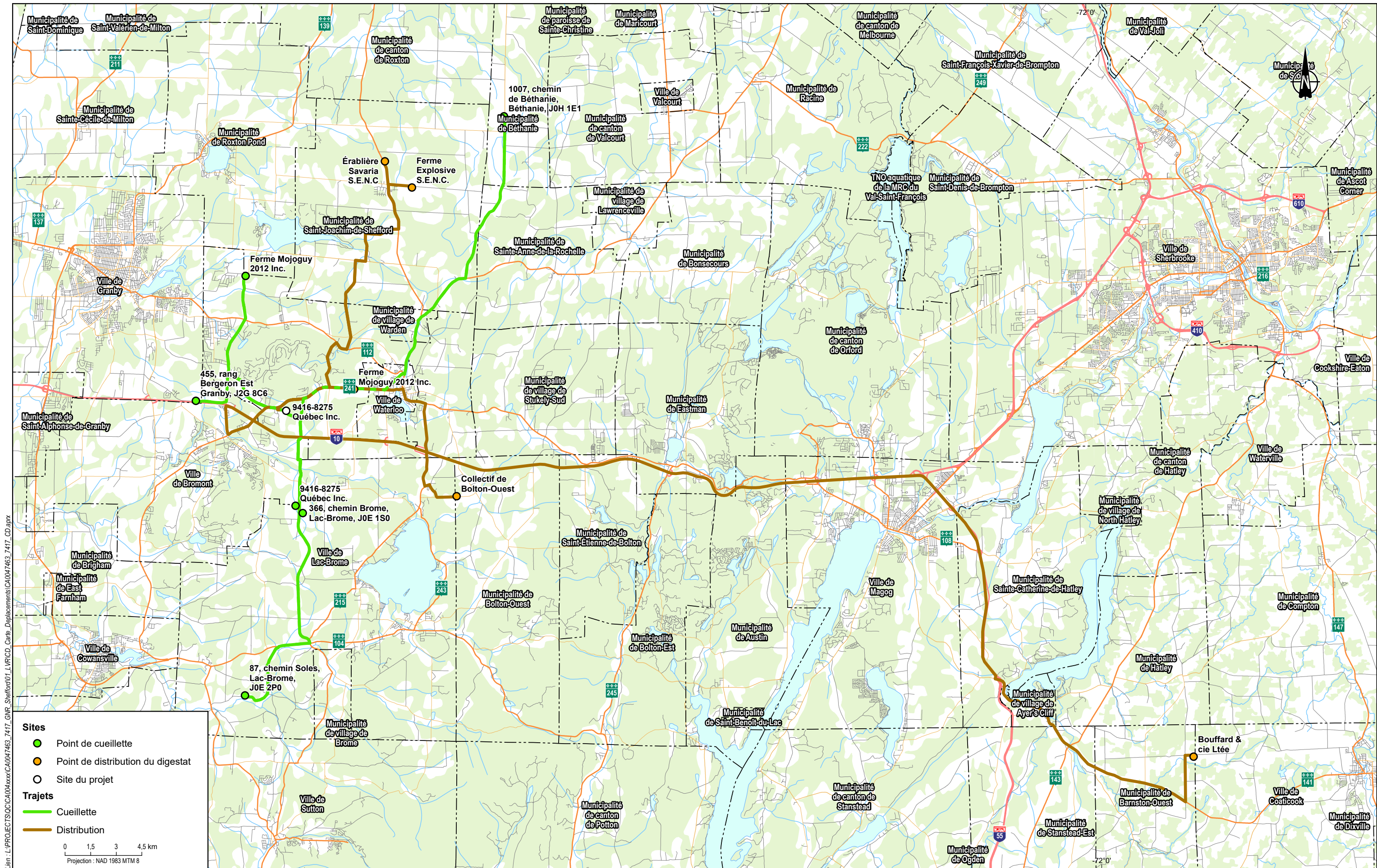
Paul Sauvé, président
GNR Shefford

Pièces jointes

- Annexe 1** Carte des trajets
- Annexe 2** Avis public : Séance publique de consultation publique formelle – Projet GNR Shefford du 20 juillet 2023
- Annexe 3** Ordre du jour de la consultation publique du 20 juillet 2023
- Annexe 4** Photo de la consultation publique du 20 juillet 2023
- Annexe 5** Document présenté lors de la consultation publique du 20 juillet 2023
- Annexe 6** Procès-verbal officiel du 20 juillet 2023 - Consultation publique formelle - Projet GNR Shefford
- Annexe 7** Plan d'action suite à la consultation publique du 20 juillet 2023
- Annexe 8** Facture réservation de la salle pour Consultation publique formelle – Projet GNR Shefford
- Annexe 9** De nombreux citoyens à la porte ouverte du projet GNR Shefford – Article Voix de l'Est
- Annexe 10** Plusieurs questionnements et inquiétudes aux portes ouvertes du projet GNR à Shefford – Article Radio-Canada
- Annexe 11** Procès-verbal de la rencontre du comité de vigilance du 8 avril 2025
- Annexe 12** Procès-verbal de la rencontre de voisinage du 3 février 2026
- Annexe 13** Photos des différents points de vue qu'ont les résidents
- Annexe 14** Plans d'architecture
- Annexe 15** Présentation de Claude Hakier effectuée dans le cadre de la réunion d'information du 3 février 2026
- Annexe 16** Présentation de Xavier Savaria effectuée dans le cadre de la réunion d'information du 3 février 2026
- Annexe 17** Présence à la réunion d'information du 3 février 2026
- Annexe 18** Plans du site
- Annexe 19** Maquette virtuelle
- Annexe 20** Promotion portes ouvertes 2023

Annexes

Annexe 1 : Carte des trajets

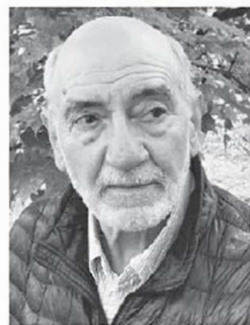


Lien : L:\PROJECTS\OCC\CA0047463_7417_GMP_Shefford\01_LVR\CD_Carte_Déplacements\CA0047463_7417_CD.aprx

La précision des limites et les mesures montrées sur ce document ne doivent pas servir à des fins d'ingénierie ou de délimitation foncière. Aucune analyse foncière n'a été effectuée par un arpenteur-géomètre.

Annexe 2 : Avis public - Séance publique de consultation publique formelle - Projet GNR Shefford du 20 juillet 2023

John Husk: Land use and climate change



NICK FONDA

One of the veterans of the War of 1812-14 who opted to follow Frederick George Heriot to the nascent settlement of Drummondville where, in 1815, he was given a 100-acre allotment was John Husk.

The first years, he and his fellow soldiers-turned-farmers had a very rough go of it. Unbeknownst to them, as they were scurrying to erect shelters and sow crops, half way around the world the eruption of Mount Tambora was starting to spew so much smoke and ash so high into the atmosphere that the Earth's climate was changed for the next few years. Carbon particulate floating ever so slowly downward blocked so much of the sun's light and warmth that 1816 came to be known as the year without a summer; and 1817 was not much better.

A little more than two centuries later, one of John Husk's direct descendants, and who is also his namesake, is acting to help us adapt to our current climate crisis, which, unlike the eruption of Mount Tambora, is man-made.

Two things happened about 15 years ago that profoundly affected the contemporary John Husk's career trajectory: one was the release of Al Gore's film, *An Inconvenient Truth*; the other, more significant, was the birth of his daughter. Until that time, he'd been following his adolescent passion for cars and was very happy as a mechanic.

"The combination of those two things prompted me to go into politics," he says. "I ran for city council on an environmental platform. I felt there were things that should be done on a local level that could mitigate climate change. I ended up serving on council for 12 years."

It was a learning experience, in more ways than one.

"Sitting on council taught me that the process is a major part of achieving a desired result," he says. "This can take a lot of time because it requires bringing all the stakeholders together and listening to their concerns and ideas. Even a viable solution to a particular neighbourhood problem won't work unless all the folks involved haven't first had a chance to present their ideas and their concerns."

The role of city councillor prompted John to go back to school, first to the Université de Sherbrooke for a degree in Applied Political Science, and more recently to Laval where—through the pandemic—he studied land use planning and regional development.

The topic of his Master's thesis was: "How to orchestrate climate change adaptations at the municipal level."

Since May 2022, he has been putting his recently acquired qualifications to work in his new position: Directeur du Service de planification et de gestion du territoire, where he is in charge of planning and development for the 18 municipalities that make up the Drummond MRC. He leads a team of 14 technicians, urbanists, and scientists who are seeking to make their area as well adapted as possible for the future. In practical terms it means where to allow industrial and urban development and what to keep as untouched as possible.

"At the moment," says John Husk, "our major project is a regional park known as the Drummond Forest. This is land that the MRC purchased from Hydro Quebec in 2018. It's about 20 sq.km. of land that straddles the St. Francis River. The land had originally been acquired by Southern Canada Power with a long-term view of building another hydroelectric dam."

"The land," he continues, "is already being used—by hunters, cross-country skiers, and hikers. Its jurisdiction is shared by three municipalities, but as a regional park all 18 municipalities have a stake in it. We want to keep it as a forest but we also want our population to benefit as much as possible from it. Do we want to open it to tourism, and to what extent? If we have bike paths and parking lots, how do we ensure that it remains largely a natural reserve?"

The group that met to examine the iceberg lurking beneath those preliminary questions numbered three dozen. The people who met with John Husk last November to initiate the project included mayors from the MRC and a representative from Quebec's Ministry of Municipal Affairs as well as stakeholders involved with sports, the environment, and the economy.

"It's going to take time and energy to arrive at a decision," says the Drummondville native. "We want to work towards convergence and defuse confrontation. It's understandable that people from different fields have different needs. The process is going to involve a lot of listening and a lot of meetings but that will allow us to come to a consensus that has broad social acceptability and that everyone can live with."

The regional park is not his only concern. Over the last few decades, but at a rapidly increasing pace, Drummondville's suburbs have been sprawling ever further from the city center.

"That's something that will be changing," John says. "The suburban developments you see under construction today were approved seven to ten years ago. The provincial government has brought out a new vision for land use that will curtail residential sprawl. New housing will increasingly have to come from densification. Spaces that become available within the urban centre will be used for new housing. We'll work to make neighbourhoods comfortable and inviting, but they won't include rows of ranch-style houses with double

garages and swimming pools in the backyard."

"One of the things that municipalities have to do," he continues, "is plan far ahead. When a new development opens, it needs water, sewage, and roads. These are paid for by taxes from the landowners. But in setting those tax rates, the municipality must also take into consideration that in the foreseeable future—30 or 40 years from now—all that infrastructure will need to be replaced."

"We have two challenges facing us with respect to climate change," John Husk says. "One is reducing greenhouse gases. The other is making adaptations that will permit us to survive the changes that are coming."

He continues, "A generation ago the focus was on development. We now realize that it has to be sustainable development which means a balance between social, economic, and environmental needs."

"I'm optimistic about the future," he says. "I think society can change rapidly when it needs to. We saw that recently with the Covid pandemic. Unfortunately, as a society, we're still not listening to the warnings scientists have been making for years. It's as if we need a collective slap to the back of the head to wake us up as a society. It won't be easy because people don't like change, but we can move in the right direction."

By way of example, he recalls



MRC DE DRUMMOND

The picture in this MRC press release shows John Husk (far right) with some of the Drummond Forest stakeholders in November 2022 when the project got underway

that, while he was a city councillor, garbage pick-up in Drummondville was scaled back from once every two weeks to once every three weeks. The change provoked a good deal of moaning, groaning, and complaining. However, within a short period of time, Drummondville's tonnage shipped to the dump dropped by 15%.

Speaking of the job he's had for 14 months, the contemporary John Husk says, "It's a challenge. I'm playing a different role, but because I was on city council for so long, I know a lot of the people that I encounter and interact with. This has always been my home and I'm glad to be in a position to help do something for it."

The 19th century John Husk who struggled through a climate crisis provoked by a volcano half way around the world would, no doubt, be glad to hear his namesake's words.



AVIS PUBLIC

SÉANCE PUBLIQUE DE CONSULTATION FORMELLE GNR SHEFFORD – PROJET DE BIOMÉTHANISATION AGRICOLE

PROGRAMME DE SOUTIEN À LA PRODUCTION DE GAZ NATUREL RENOUVELABLE (PSPGNR)

AVIS PUBLIC est donné qu'une assemblée publique de consultation formelle sur ledit projet aura lieu le jeudi 20 juillet 2023 à 14 h au 400, rue Shefford, Bromont.

Au cours de cette assemblée, monsieur Gabriel Bourgeois, agronome et mandaté par 9416-8275 Québec inc., expliquera le projet de biométhanisation agricole et il entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

QUE l'objet du projet de biométhanisation agricole est :

- De réaliser, sur le site de la Ferme 9416-8275 Québec inc. située dans la municipalité de Shefford en Estrie au Québec, un projet de production de GNR.

Ce projet de biométhanisation agricole est situé au 36, chemin Bell, Shefford, et se situe à l'intérieur de la zone agricole (AF-5).

Donné à Shefford, ce 14^e jour du mois de juillet 2023.

GNR Shefford

Annexe 3 : Ordre du jour de la consultation publique du 20 juillet 2023

GNR Shefford – Consultation publique formelle

Ordre du jour officiel

Date : 20 juillet 2023

Heure : 14 h 00

Lieu : Centre national de cyclisme de Bromont

Objet : Présentation du projet de biométhanisation agricole GNR Shefford

1. Ouverture de la séance

Mot de bienvenue et rappel du cadre de la consultation – M. Gabriel Bourgeois (Gestrie-Sol)

2. Présentation du projet

- a) Objectifs du projet
- b) Fonctionnement de la biométhanisation
- c) Retombées environnementales et agronomiques
- d) Retombées économiques et création d'emplois
- e) Localisation et conformité au zonage
- f) Mesures d'atténuation (odeurs, bruit, circulation, paysage)

3. Période de questions et commentaires du public

- a) Tour de table citoyen
- b) Réponses par M. Gabriel Bourgeois et Mme Anne-Catherine Tremblay (CIMA+)

4. Engagements du promoteur

- a) Communication avec le public
- b) Plan d'action environnemental
- c) Mise en place d'un comité de vigilance
- d) Intégration paysagère et gestion responsable des intrants

5. Clôture de la séance

- a) Résumé des échanges
- b) Remerciements

Annexe 4 : Photo de la consultation publique du 20 juillet 2023

Photo de la consultation publique le 20 juillet 2023 montrant Madame Anne-Catherine Tremblay, ingénieure, affairée à présenter le fonctionnement de la biométhanisation agricole.



Annexe 5 : Document présenté lors de la consultation publique du 20 juillet 2023



PROJET DE BIOMÉTHANISATION AGRICOLE

CONSULTATION PUBLIQUE OFFICIELLE

36 Chemin Bell, Canton de Shefford
20 juillet 2023

Panel (participants)

GABRIEL BOURGEOIS,
agronome
(Gestrie-Sol)



ANNE-CATHERINE TREMBLAY
ingénieure
(CIMA +)



CJS
ingénierie



GABRIÈLE ROY
Spécialiste en communications & marketing
(Communications Gabrièle Roy)



Table des matières

INTRODUCTION

PANNEL

LA BIOMÉTHANISATION AGRICOLE

COMMENT FONCTIONNE-T-ELLE?

AVANTAGES & BÉNÉFICES

LE PROJET GNR SHEFFORD

LOCALISATION

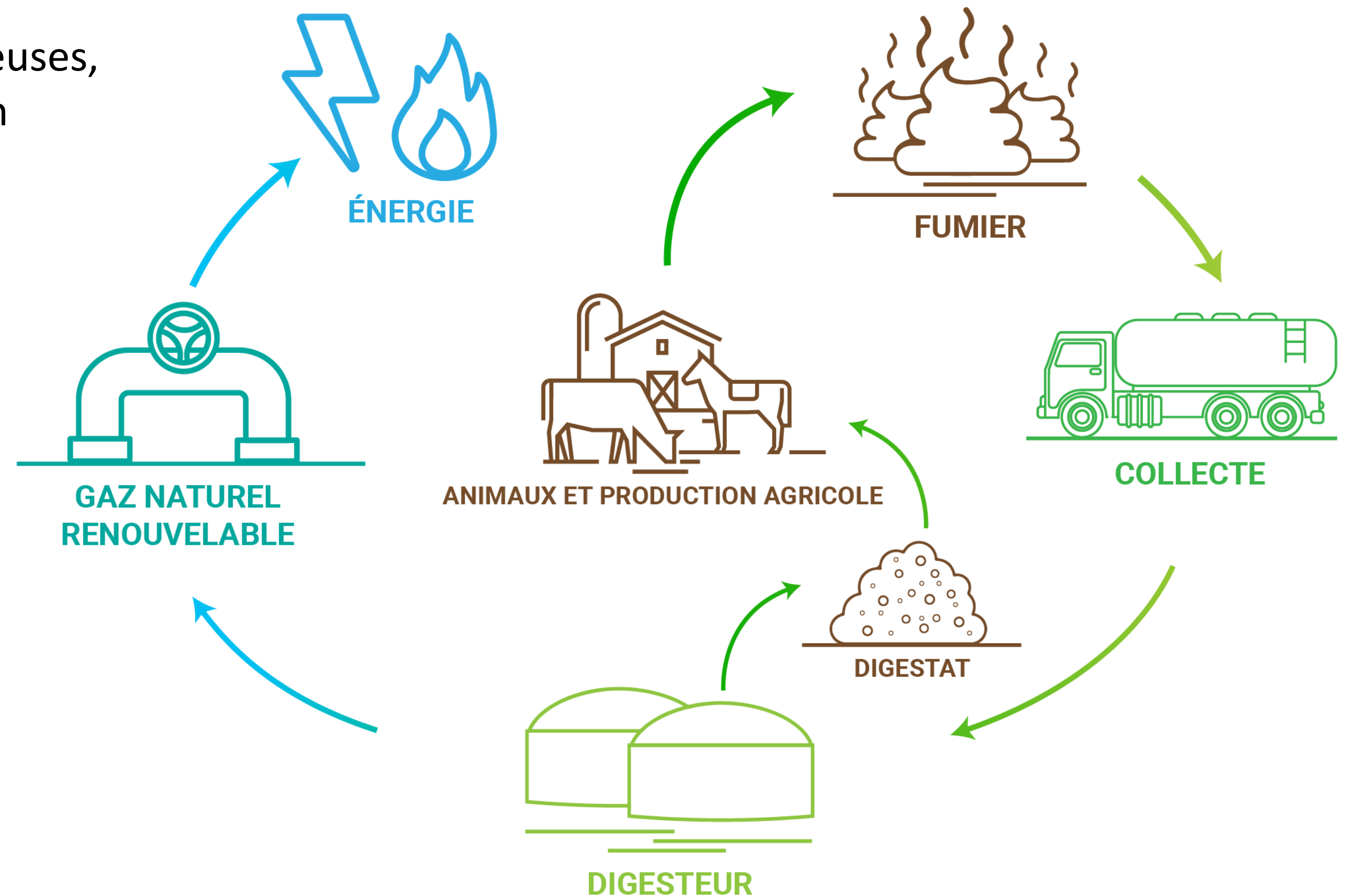
IMPLANTATION & AMÉNAGEMENT

PÉRIODE DE QUESTIONS

La biométhanisation agricole

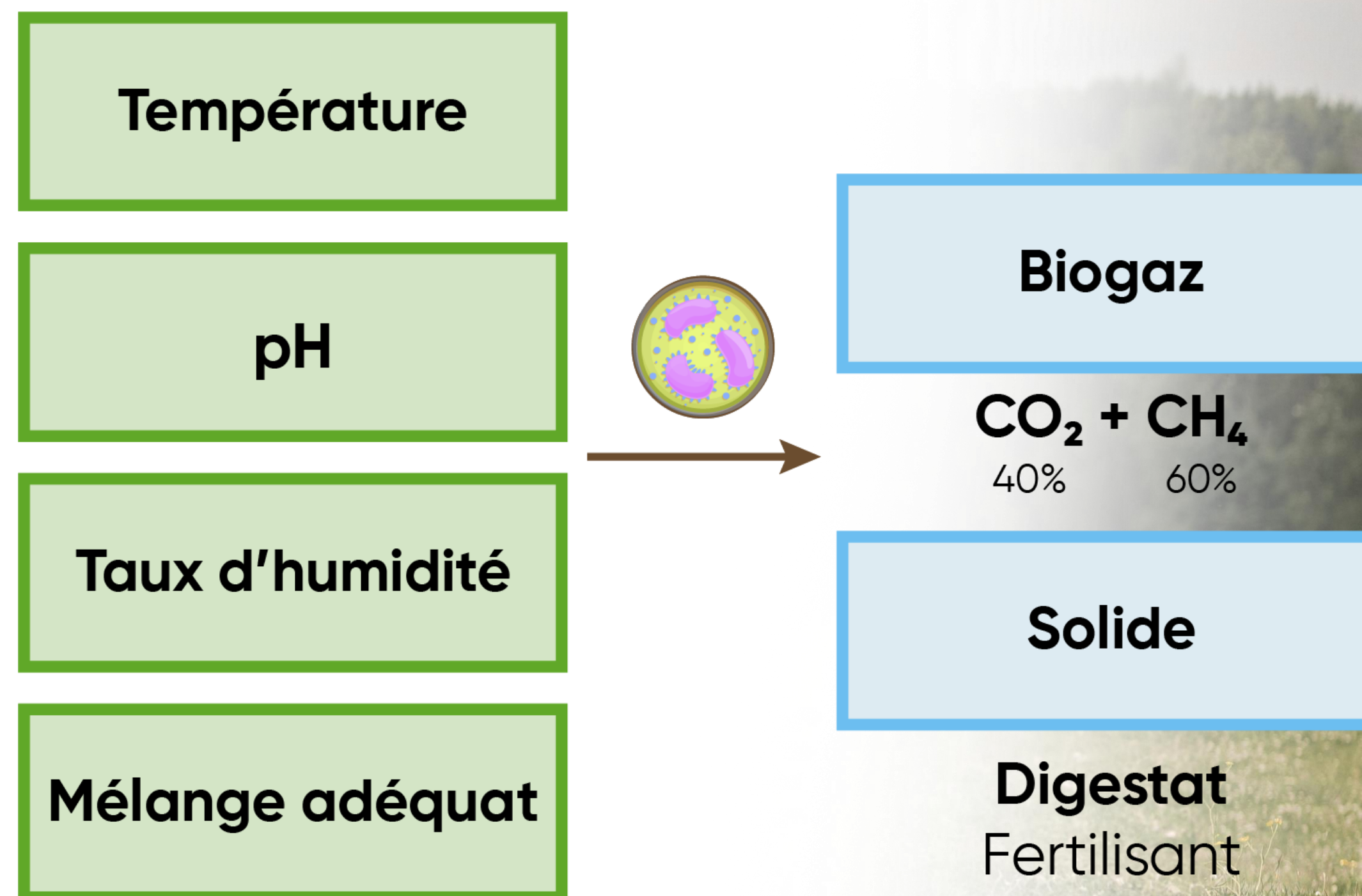
Économie Circulaire

- Utilisation de nos ressources précieuses, considérées comme un déchet, afin d'**améliorer l'environnement et l'économie**
- Participation à la **lutte contre les changements climatiques**



Comment fonctionne la biométhanisation ?

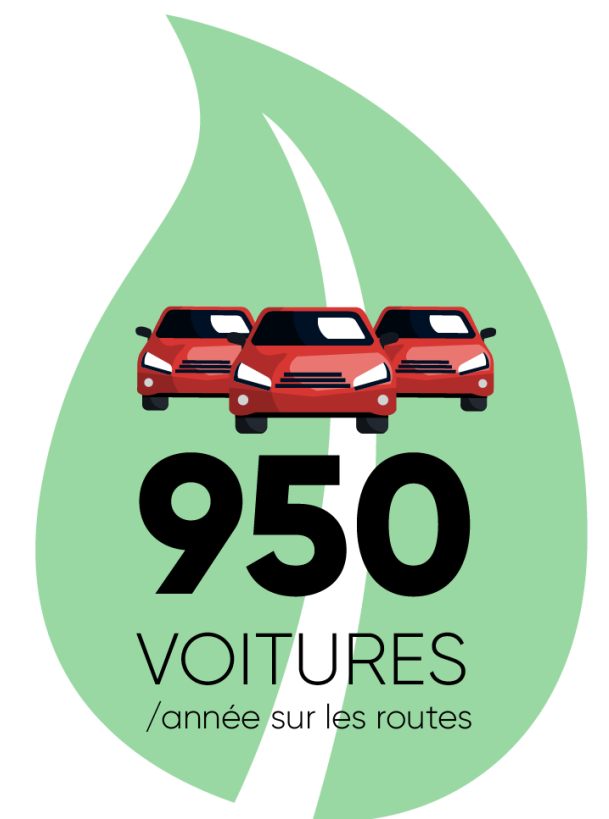
Un processus naturel !



Avantages & bénéfices de la biométhanisation agricole

CONTEXTE DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET RÉDUCTION DES GES

- Remplacer le gaz fossile par une énergie renouvelable locale;
- **Diminution des GES** émis par les déjections animales stockées et dégradation organique
 - les déjections animales ne sont alors stockées que quelques jours en extérieur. Alors que sans méthanisation, elles émettent toutes sortes de gaz - du CO₂, du méthane (CH₄) ou encore de l'ammoniac (NH₃) et du protoxyde d'azote (N₂O) - et de particules fines dans l'atmosphère pendant plusieurs mois
- **Entreprise locale** & sécurité énergétique;



Avantages & bénéfices de la biométhanisation agricole



Fertilisant vert:

- Production d'un **fertilisant local de grande qualité**;
 - Le digestat est plus disponible pour la plante et les éléments fertilisant sont mieux équilibrés.
Diminution de l'utilisation d'engrais chimique.
- **Sécuriser nos fertilisants** pour la sécurité alimentaire locale;
 - Ressources naturelles mondiales en nutriment s'épuisent.
 - Ce fertilisant peut assurer les besoins locaux de fertilisation.
- **Cosubstrat**: améliorer la qualité;
- **Réduction des odeurs** émises lors de l'épandage de digestat versus un fumier ou lisier :
Cohabitation sociale améliorée;
- **Amélioration et préservations des terres agricoles.**

EXPLICATIONS DES OBJECTIFS AU QUÉBEC

- **Accélérer l'injection de gaz naturel renouvelable :**
Les distributeurs gaziers s'activent pour favoriser le développement du gaz naturel renouvelable au Québec à l'horizon de 2030
- Programme de soutien à la production de gaz naturel renouvelable (PSPGNR) (gouvernement du Québec) :
Fait partie des quelques projets agricoles acceptés à ce jour au stade de mise en production
- **Encadrement rigoureux du ministère de l'environnement** pour l'obtention d'une autorisation ministérielle
- **Pérennité et écoresponsabilité des entreprises agricoles**



Le projet GNR SHEFFORD

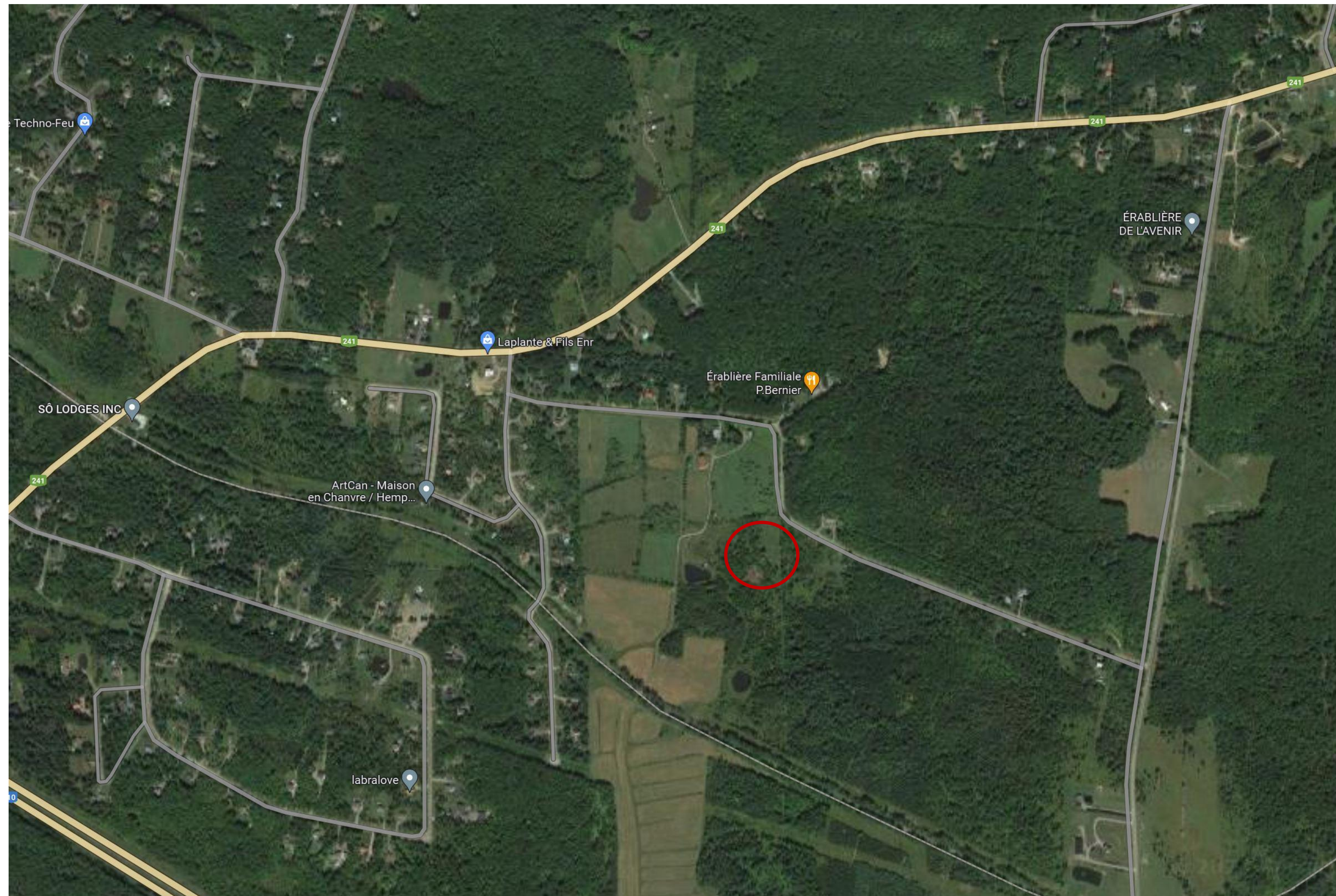


EXPLICATION DU PROJET AU 36 CHEMIN BELL À SHEFFORD

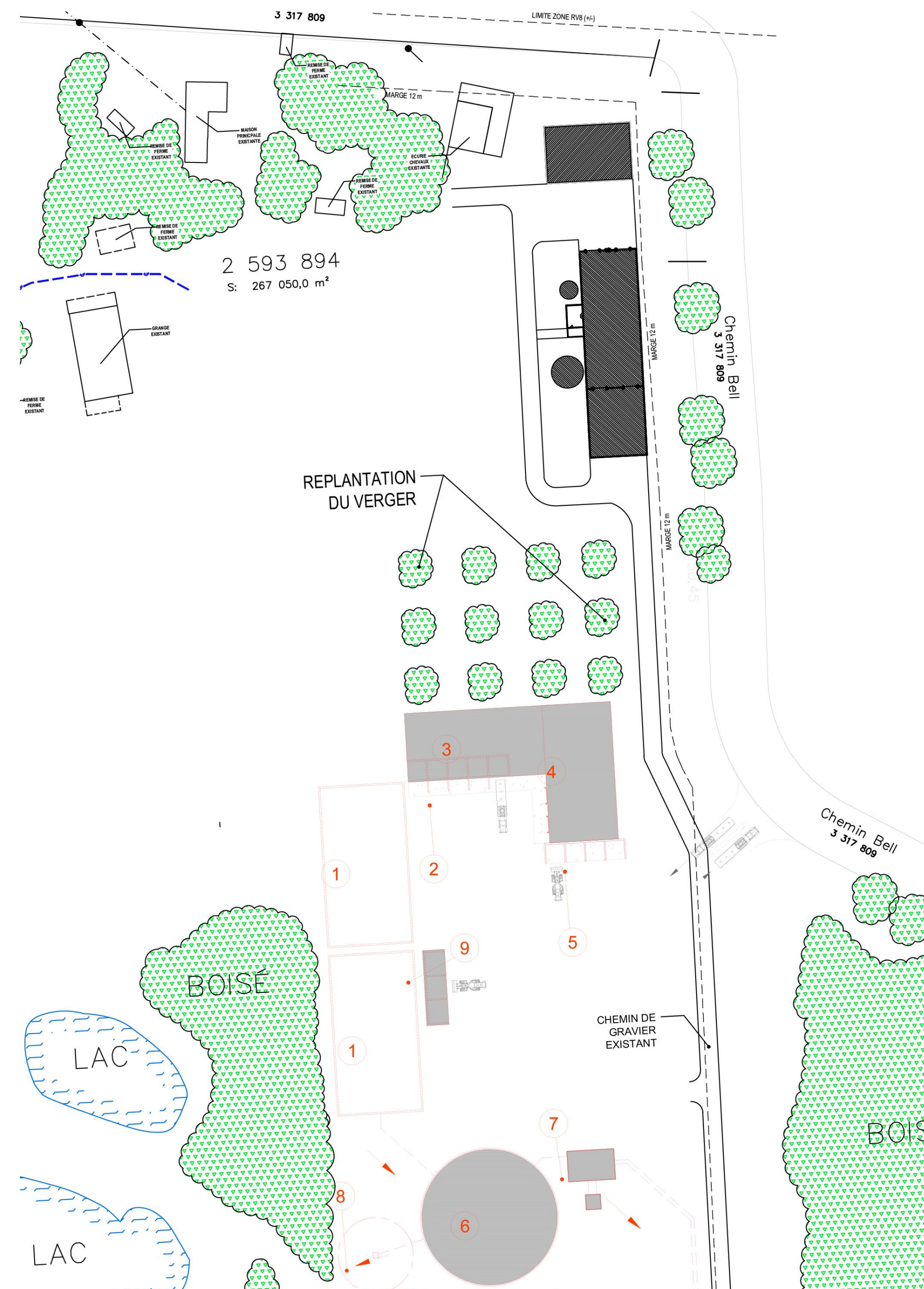
- Entreprise bovine (150 vache-veau), équine (12 chevaux) et apicole (200 ruches)
- Site patrimonial à vocation agricole
- Motivation de l'entreprise : **Diminuer la pollution pour lutter contre le réchauffement climatique** en réduisant l'émanation des gaz à effet de serre et en revalorisant le sous-produit en fertilisation agricole de bonne qualité.
- Petit site de biométhanisation agricole de dimension familiale
- **Acceptation sociale au cœur des décisions**
- **Création d'emplois**



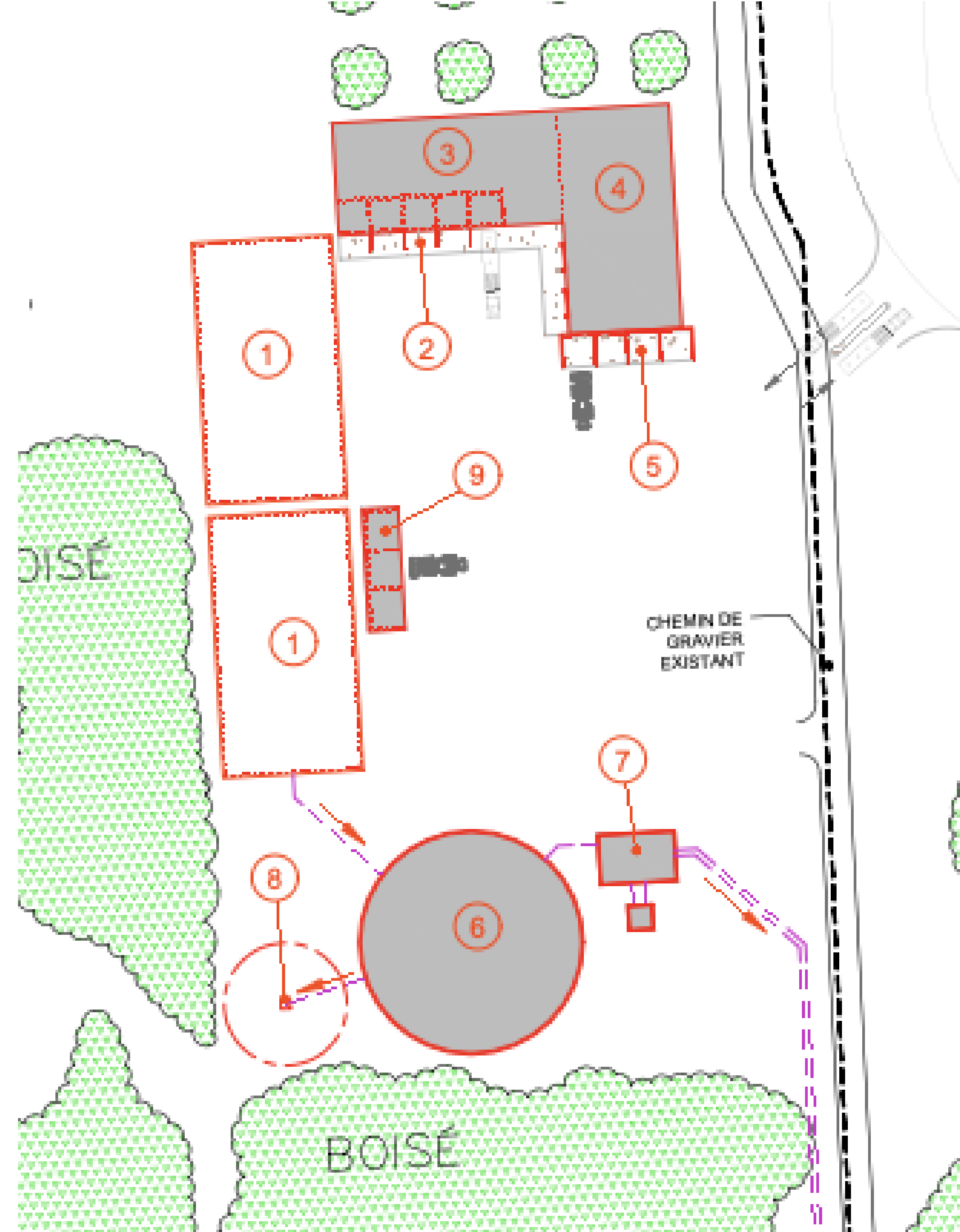
Localisation



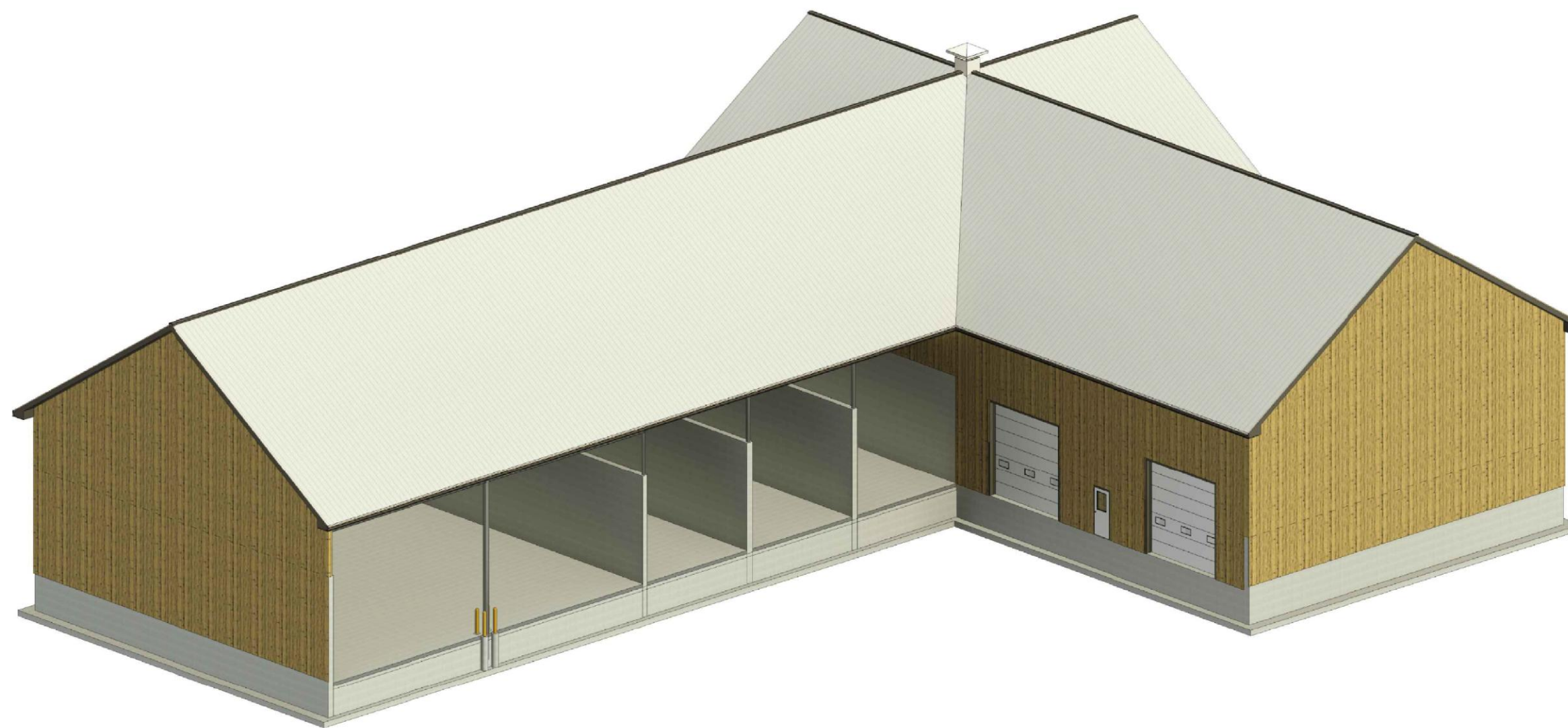
Implantation



Implantation



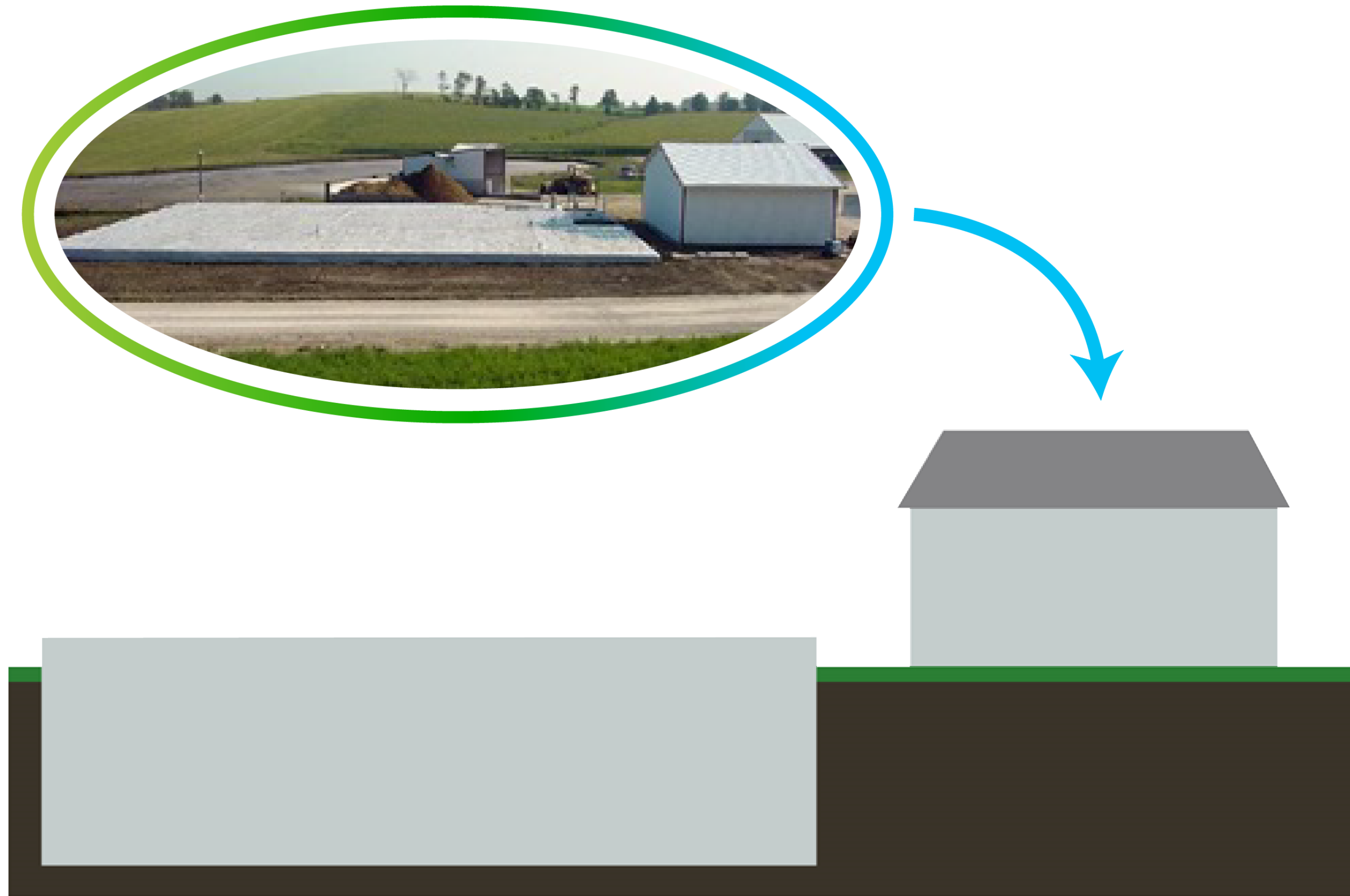
Implantation



 www.fusionexpert.ca

 Agricole - Commercial - Industriel - Institutionnel

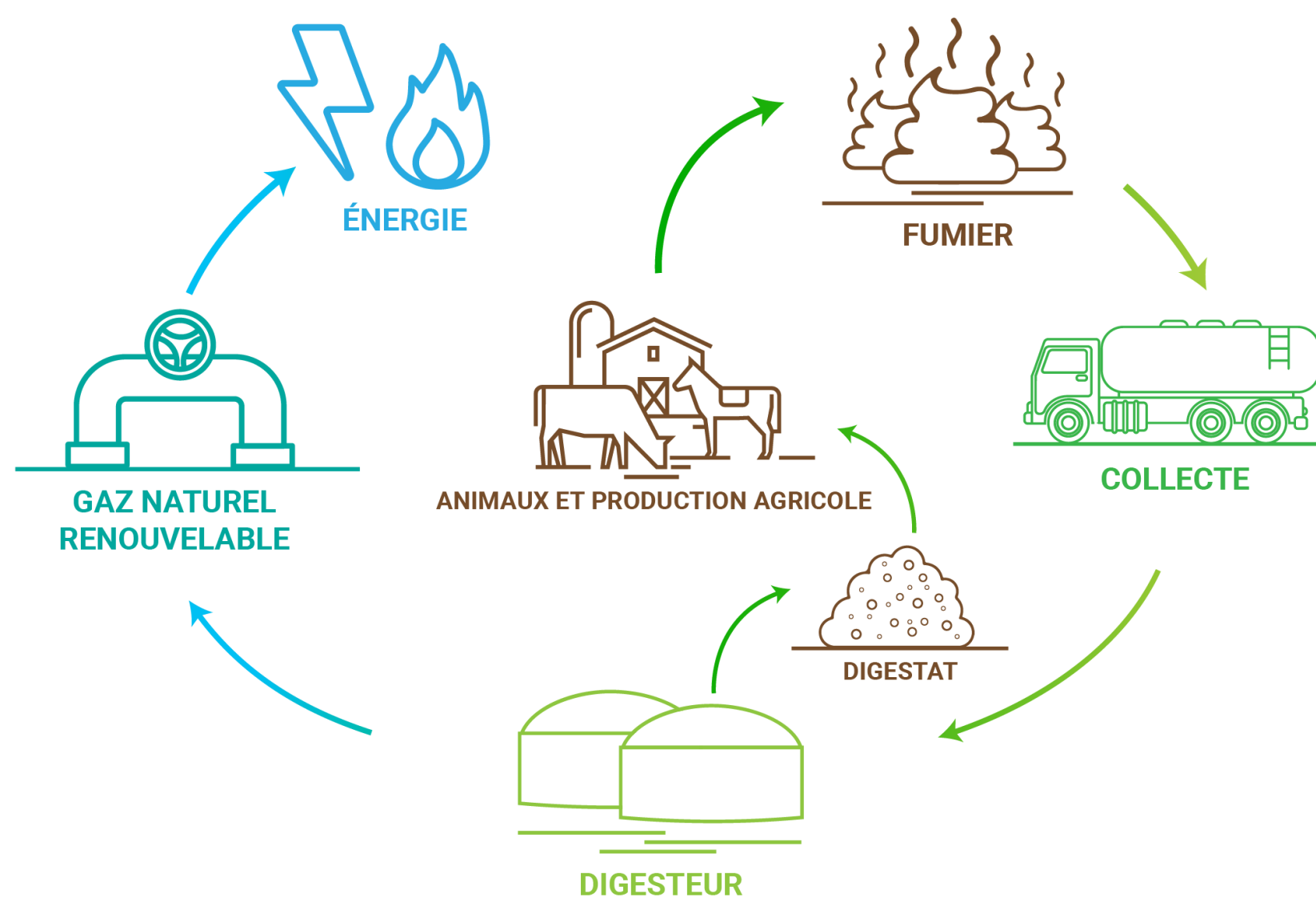
Biodigester sous-terrain



Implantation et aménagement **soignés**

- Une intégration visuelle des constructions et des aménagements de façon à s'intégrer au paysage d'intérêt naturel et agricole
- Un **impact visuel minimisé et esthétique**
- Une **préservation et bonification de la biodiversité et de l'intégrité des écosystèmes**
- Une intégration des nouvelles constructions dans le cadre bâti existant, tout **en permettant la venue d'innovation bénéfique pour l'environnement**
- Une signature distinctive pour la collectivité

Le projet GNR Shefford



DIMINUTION DES GES

ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET LOCALE

PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

PRODUCTION D'UN FERTILISANT DE QUALITÉ

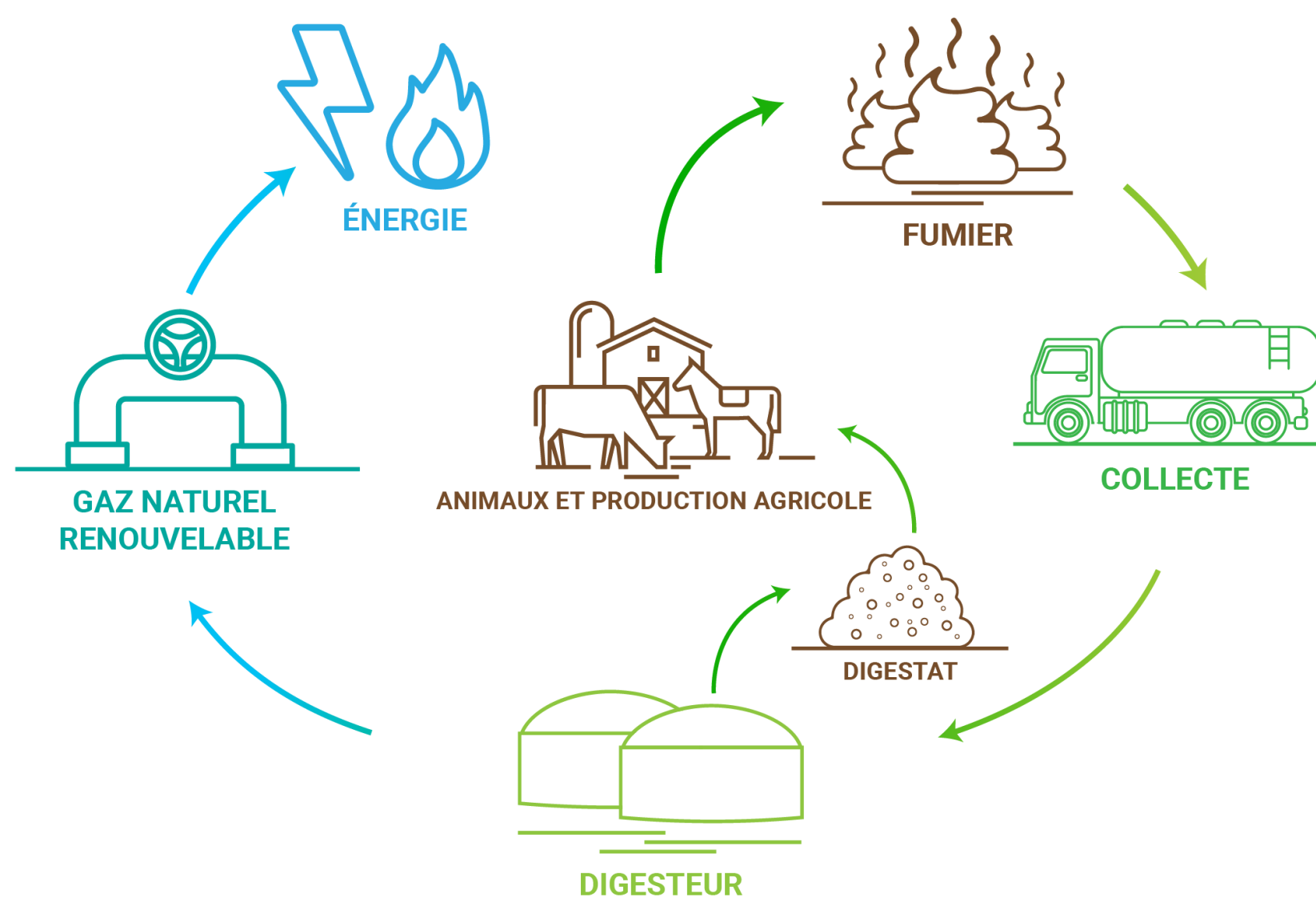
IMPLANTATION SOIGNÉE

MERCI

PÉRIODE DE QUESTIONS



Le projet GNR Shefford



DIMINUTION DES GES

ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET LOCALE

PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

PRODUCTION D'UN FERTILISANT DE QUALITÉ

IMPLANTATION SOIGNÉE



PROJET DE BIOMÉTHANISATION AGRICOLE

EXTRA POUR PÉRIODE DE QUESTIONS

36 Chemin Bell, Canton de Shefford
20 juillet 2023

Diminution des impacts du projet



Gestion des odeurs

- Étude de dispersion de l'air
- Peu odorant, étanchéité + filtre, digestat peu odorant
- Épandage sur le site avec digestat peu odorant
- Transport des intrants vers des fosses hermétiques, odeur à dispersion rapide
- Plusieurs intrants (70%) peu ou pas odorant

Gestion du bruit

- Entreprise agricole avec activité courante
- Horaire de gestion des transports d'intrants et extrants (lundi au vendredi de 9h00-16h00)
- Infrastructure pour la production de biogaz, bruit minime

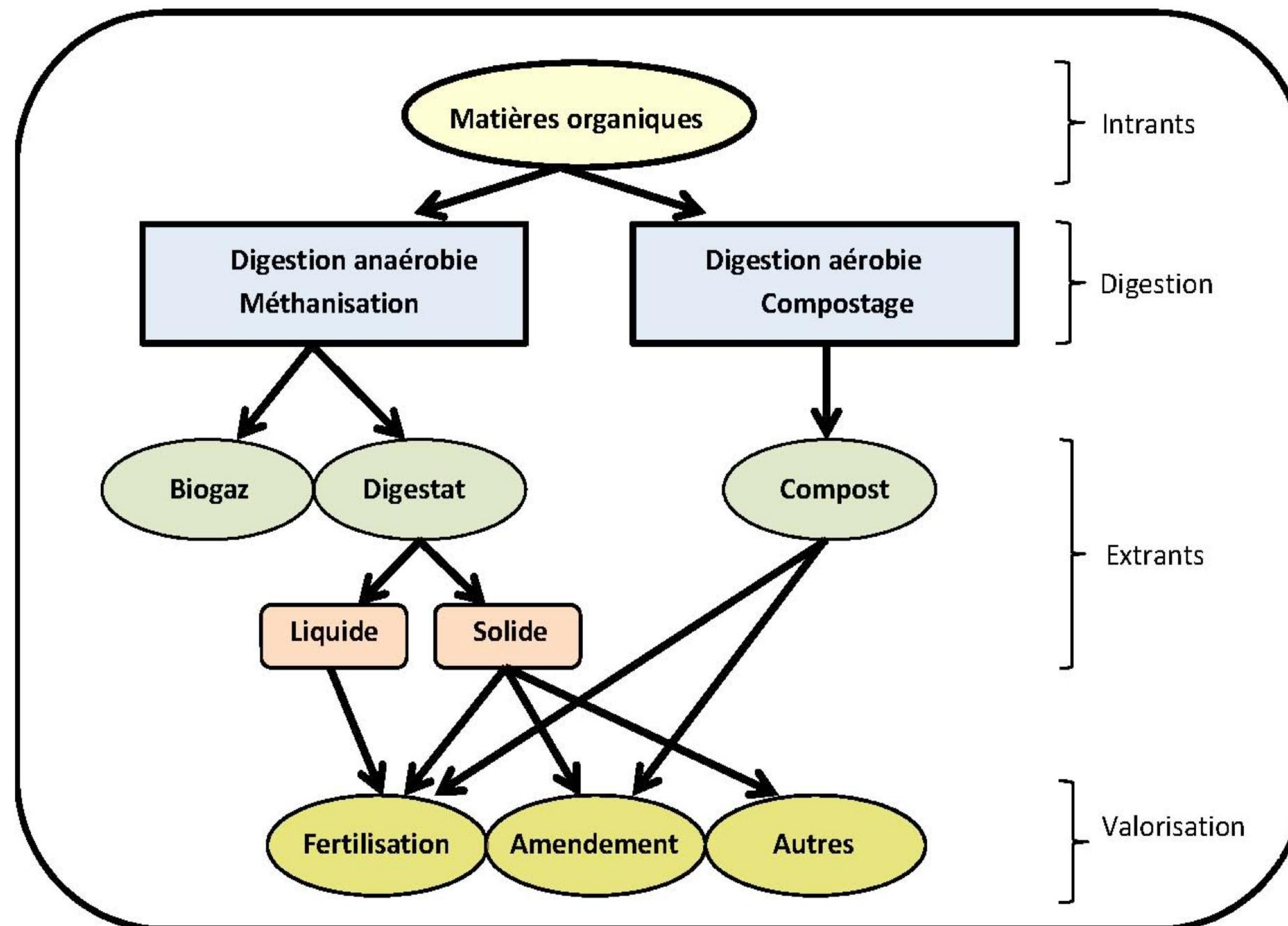
Gestion de la poussière

- Demande d'asphaltage de la route Bell

Gestion de la circulation routière

- Circulation majoritairement en tracteur (vitesse maximale de 45 km/h)
- 12-15 voyages par jour selon la saison
- Le trafic sera majoritairement vers le chemin Lamoureux (70%)

Biométhanisation vs compostage

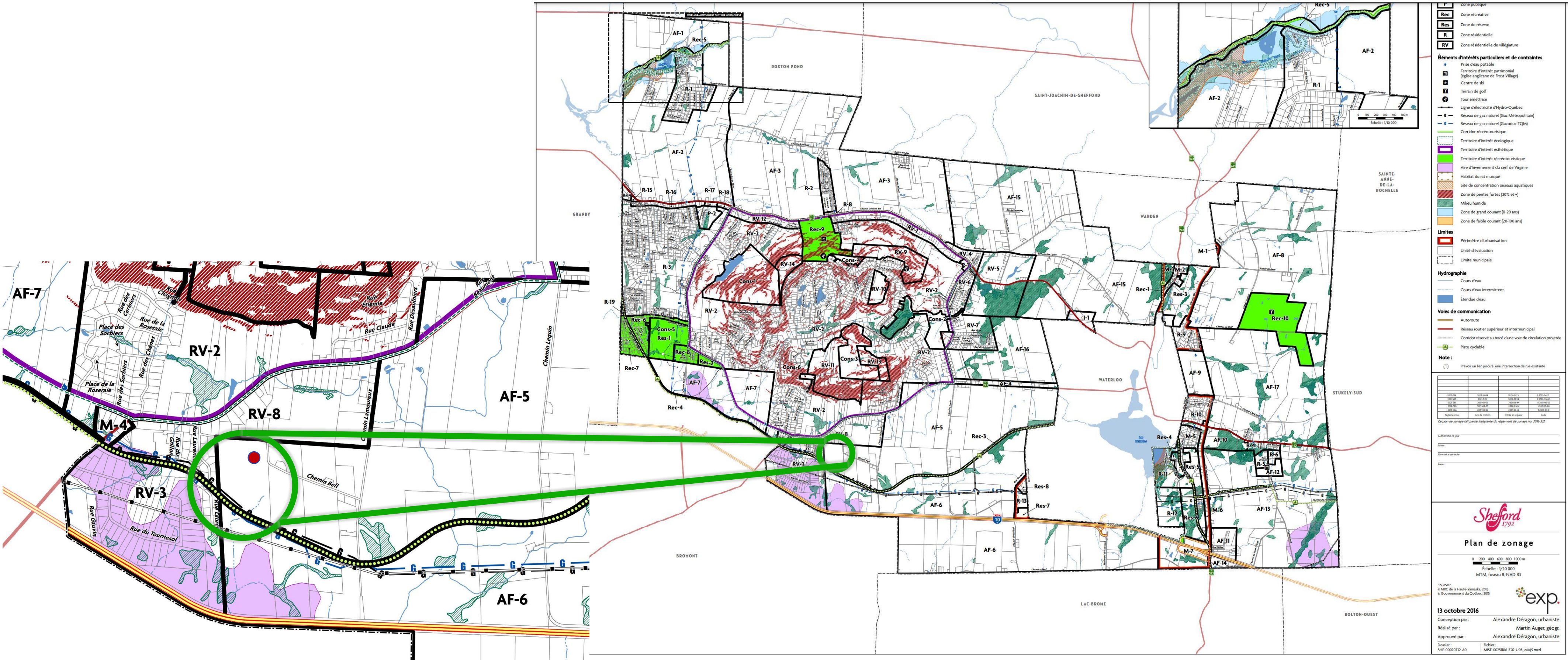


Biométhanisation vs compostage

→ La biométhanisation permet donc de capturer ~85% de l'énergie des déchets et de l'emmagasiner dans un biocarburant !

Digestion aérobie (milieu oxydant)	Digestion anaérobie (milieu réducteur)
$C_6H_{12}O_6 + 6O_2 \rightarrow 6CO_2 + 6H_2O + \underline{2850 \text{ kJ/mol}}$	$C_6H_{12}O_6 \rightarrow 3 CH_4 + 3 CO_2 + \underline{400 \text{ kJ/mol}}$
Réaction 7x plus énergétique	-
100% de l'énergie du glucose est utilisée et convertie en biomasse d'où : • Croissance rapide des populations • Beaucoup de nouvelle biomasse générée	15% ($400/2850=15\%$) de l'énergie du glucose est utilisée et convertie en biomasse d'où : • Croissance lente des populations • Peu de nouvelle biomasse générée
-	85% de l'énergie du glucose est convertie en méthane (CH ₄). La combustion du CH ₄ donne : $3CH_4 + 6O_2 \rightarrow 3CO_2 + 6H_2O + \underline{2450 \text{ kJ/mol}}$

Localisation sur le plan de zonage Sheffield



Annexe 6 : Procès-verbal officiel du 20
juillet 2023 - Consultation publique formelle
- Projet GNR Shefford

PROCÈS-VERBAL OFFICIEL

Consultation publique formelle – Projet GNR Shefford

Date : Jeudi 20 juillet 2023

Heure : 14 h 00

Lieu : Centre national de cyclisme de Bromont

Présidence de séance : M. Gabriel Bourgeois (Gestrie-Sol)

Participants (panel) :

- M. Gabriel Bourgeois, agronome, Gestrie-Sol
- Mme Anne-Catherine Tremblay, ingénieure, CIMA+

Autres personnes présentes : Paul Sauvé, agriculteur et promoteur
Xavier Savaria, agronome, Gestrie-Sol

Nombre de citoyens présents : Environ 16

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à **14 h 00** par M. Gabriel Bourgeois, qui souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Il rappelle que cette consultation publique est tenue conformément aux exigences du Programme de soutien à la production de gaz naturel renouvelable (PSPGNR) du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE), et qu'elle constitue une étape essentielle pour assurer la transparence, l'information et l'implication citoyenne dans le cadre du projet de biométhanisation agricole GNR Shefford.

2. Présentation du projet

a) Objectifs du projet

Le projet vise à produire du gaz naturel renouvelable (GNR) à partir de fumiers agricoles et d'intrants organiques provenant principalement de la région. L'objectif est double : contribuer à la lutte contre les changements climatiques et valoriser des matières résiduelles locales en produisant de l'énergie et un fertilisant de qualité.

b) Fonctionnement de la biométhanisation

Mme Tremblay explique que la biométhanisation est un processus naturel de digestion anaérobie des matières organiques. Il permet de produire un biogaz épuré injecté dans le réseau gazier, ainsi qu'un résidu appelé digestat utilisé comme fertilisant.

c) Retombées environnementales et agronomiques

Le projet permettra :

- La réduction importante des émissions de gaz à effet de serre (GES) en évitant le stockage prolongé des fumiers à l'air libre.
- La production d'un fertilisant sans odeur, mieux équilibré et plus assimilable que le fumier brut.
- La réduction de l'usage d'engrais chimiques et la protection des sols.

d) Retombées économiques et création d'emplois

Le projet générera de 4 à 5 emplois directs et favorisera des retombées dans les domaines de la construction, de l'entretien, de l'agronomie et du transport local. Une importance est accordée à la pérennité du modèle agricole régional.

e) Localisation et conformité au zonage

Le projet sera réalisé au 36, chemin Bell, dans une zone agricole (AF-5), en parfaite conformité avec le zonage de la municipalité de Shefford.

f) Mesures d'atténuation

Plusieurs mesures sont mises de l'avant :

- **Odeurs** : site fermé, avec pression négative et traitement de l'air ; digestat peu odorant.
- **Bruit** : transport limité de 9 h à 16 h, du lundi au vendredi ; équipements peu bruyants.
- **Circulation** : environ 12 à 15 transports par jour, majoritairement en tracteurs agricoles ; 70 % des déplacements vers le chemin Lamoureux.
- **Paysage** : intégration architecturale harmonieuse, plantation d'arbres, conservation de la biodiversité.

3. Période de questions et commentaires du public

Un tour de table est proposé pour donner la parole à chacun. Douze questions sont posées par les participants, notamment sur :

- La provenance des intrants et leur traitement ;
- L'impact sur les coliformes et les normes BNQ ;
- La comparaison avec d'autres projets agricoles similaires ;
- Les volumes entrants et sortants ;

- La durabilité du projet (25 à 30 ans) ;
- L'impact sur la nappe phréatique (protection et étanchéité garanties) ;
- Les odeurs en lien avec le transport et l'épandage du digestat ;
- Le bruit, la circulation, les horaires d'opération.

M. Bourgeois et Mme Tremblay répondent à toutes les questions de manière claire et documentée. Aucune opposition formelle n'est exprimée.

4. Engagements du promoteur

M. Gabriel Bourgeois, représentant du promoteur, a conclu la présentation en réitérant l'importance d'un dialogue continu avec la communauté et d'une intégration responsable du projet dans son milieu. Il a ensuite présenté les **engagements concrets pris par l'entreprise GNR Shefford**, regroupés en quatre volets principaux :

a) Communication avec le public

- Maintien d'un **site web dédié** (www.gnrshefford.ca) régulièrement mis à jour, présentant l'avancement des travaux, les suivis environnementaux et les réponses aux questions fréquentes.
- Nomination d'un **responsable des relations avec la communauté**, chargé de recevoir et de traiter toute demande d'information ou préoccupation citoyenne.
- **Publication périodique de bulletins d'information**, accessibles en ligne et au besoin par courrier, pour informer les résidents de l'évolution du projet.

b) Plan d'action environnemental

- Implantation d'un **plan de gestion environnementale**, incluant :
 - Suivi de la qualité de l'air (odeurs),
 - Surveillance des eaux souterraines,
 - Contrôle des bruits et de la circulation,
 - Procédures de gestion des incidents environnementaux.
- Ce plan est validé par des professionnels indépendants et fera l'objet d'un **bilan annuel public**, disponible sur le site web.

c) Mise en place d'un comité de vigilance

- Création d'un **comité de vigilance citoyenne**, réunissant des représentants du projet, des citoyens du voisinage, des experts indépendants et, si possible, un représentant municipal.
- Ce comité aura pour mandat de :
 - Suivre les enjeux environnementaux et sociaux liés au projet,
 - Formuler des recommandations,
 - Agir comme **interface de dialogue transparent** entre le promoteur et la collectivité.

- Une première rencontre est envisagée à l'automne suivant le début des travaux.

d) Intégration paysagère et gestion responsable des intrants

- Le projet est conçu pour **s'intégrer harmonieusement au paysage agricole**, avec :
 - Une architecture sobre et de faible gabarit,
 - Des plantations d'arbres en périphérie du site,
 - La préservation des haies naturelles et boisés environnants.
- L'approvisionnement en intrants sera **local, traçable et compatible avec les bonnes pratiques agricoles**, excluant tout intrant industriel ou à risque.

5. Clôture de la séance

M. Bourgeois conclut la séance en remerciant les participants pour leur présence et leurs questions constructives. Il souligne que les préoccupations exprimées ont été prises en compte dans le développement du projet et que le dialogue se poursuivra dans un esprit de collaboration.

La séance est levée à **15 h 40**.

Signé à Shefford, le 20 juillet 2023

Paul Sauvé, président
GNR Shefford

A handwritten signature in black ink, appearing to read "P. Sauvé", is written over a faint circular stamp.

Annexe 7 : Plan d'action suite à la consultation publique du 20 juillet 2023

Préoccupation citoyenne	Mesures prévues	Responsable	Indicateur de suivi
Odeurs (site, transport et épandage)	• Pression négative et filtration de l'air • Transport en contenants fermés • Digestat inodore • Épandage conforme au REA	Coordonnateur environnement	• Registre de traitement de l'air • Suivi des plaintes • Registre des transports
Bruit (fonctionnement, transport)	• Horaire limité (9h-16h) • Utilisation de tracteurs agricoles • Équipements à faible bruit • Écran végétal	Responsable logistique	• Mesures de décibels • Registre de circulation
Circulation et sécurité	• 12-15 trajets/jour • Priorité au chemin Lamoureux • Collaboration municipale	Superviseur transport	• Suivi GPS / feuilles de route • Rapport municipal
Eaux souterraines	• Site 100% étanche • Tests hydrogéologiques • Programme de surveillance	Consultant en hydrogéologie	• Rapport annuel de qualité de l'eau
Provenance des intrants	• 75% intrants agricoles régionaux • Aucun intrant industriel • Validation par Gestrie-Sol	Responsable intrants	• Registre d'approvisionnement • Fiches techniques
Dialogue citoyen	• Comité de vigilance • Site web informatif • Responsable désigné	Chargé de liaison communautaire	• Fréquence des réunions • Statistiques de communication
Intégration paysagère	• Architecture sobre • Aménagement végétalisé • Conservation des haies	Architecte / Coordonnateur env.	• Plans d'aménagement • Photos et suivi du couvert végétal
Qualité du digestat	• Analyses régulières • Suivi agronomique • Respect du REA	Agronome	• Fiches d'analyse • Bilan phosphore
Viabilité du projet	• Durée de vie 25-30 ans • Suivi financier (RCGT) • Rapports au MEIE	Direction / RCGT	• Échéancier • Rapports techniques et financiers

Annexe 8 : Facture réservation de la salle pour Consultation publique formelle - Projet GNR Shefford

**400, Shefford
Bromont, Québec J2L 3E7
Canada
compte@cncb.ca
www.centrenationalbromont.com**

N° facture: 16474
Date: 2023-07-25
Date d'expédition:
Page: 1
Re: N° commande

Vendu à:
9177728 Canada Inc.

Expédié à:
9177728 Canada Inc.

No. d'entreprise: 1146380390

Quantité	Unité	Description	Taxe	Prix de base	% remise	Prix unit.	Montant
		Location de salle 20 juillet	GQ				99.00
		Sous-total:					99.00
		GQ - TPS @ 5%; TVQ @ 9,975%					
		TPS					4.95
		TVQ					9.88
CNCB TPS: #886350870 RT0001 CNCB TVQ: #1023534939 TQ0002							
Expédié par: No. Suivi:						Montant total	113.83
Remarques: Dépôt Direct: Transit: 90052 / Institution: 815 / Compte: 7702855 / compte@cncb.ca						Montant payé	0.00
Vendu par:						Montant dû	113.83

Annexe 9: De nombreux citoyens à la porte ouverte du projet GNR Shefford - Article Voix de l'Est

<https://www.lavoixdelest.ca/actualites/2023/10/28/de-nombreux-citoyens-a-la-porte-ouverte-du-projet-gnr-shefford-M35SFUT2MNAEXIQ5IVQOETFOVI/>

Actualités

De nombreux citoyens à la porte ouverte du projet GNR Shefford

Par Isabel Authier, La Voix de l'Est

28 octobre 2023 à 04h10 | Mis à jour le 7 juin 2024 à 15h36

🕒 5 minutes



C'était journée porte ouverte, vendredi, au sujet du projet de biométhanisation sur le chemin Bell à Shefford. (Stéphane Champagne/La Voix de l'Est)

Rarement avait-on vu autant de circulation sur le paisible chemin Bell vendredi après-midi à Shefford. Intrigués ou inquiets du projet de centre de biométhanisation, plusieurs dizaines de citoyens ont assisté à l'événement porte ouverte organisé par le promoteur Paul Sauvé sur sa propriété agricole.

🔊 0:00 Écouter la version audio



Dans une grange à proximité de sa résidence, ce dernier avait réuni

Les plus populaires >

- 1** **Recours du tabac: en attendant les...**
YVON LAPRADE •
Publié hier à 04h03 | Mis à jour à 09h01

- 2** **Une nouvelle microbrasserie artisanale...**
AFFAIRES LOCALES
• Publié à 04h00

- 3** **«Le cohabitat, c'est vivre ensemble,...**
ACTUALITÉS LOCALES
•
Publié à 04h11 | Mis à jour à 07h57

- 4** **Les bolides ont rugi sur l'artère...**
SPORT LOCAL •
2 mai 2026


Annexe 10 : Plusieurs questionnements et inquiétudes aux portes ouvertes du projet GNR Shefford - Article Radio Canada

Article « Plusieurs questionnements et inquiétudes aux portes ouvertes du projet GNR à Shefford »

Radio-Canada

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2022019/biomethanisation-shefford-consultation-publique>

☰ **INFO** À la une En continu En bref Vidéos ➦ Mon fil

Info | Environnement | Agriculture | Estrie

Plusieurs questionnements et inquiétudes aux portes ouvertes du projet GNR à Shefford



Des dizaines de citoyens ont pris part à la journée portes ouvertes.

PHOTO : RADIO-CANADA / BERTRAND GALIPEAU

Radio-Canada

Publié le 27 octobre 2023 à 20 h 23 HAE

Annexe 11 : Procès-verbal de la rencontre du comité de vigilance du 8 avril 2025



Services Agronomiques Savaria

Xavier Savaria, agronome 10090

296 chemin du Pont, Shefford,
Québec, Canada, J2M 1G5

Téléphone : (450) 204-9745

Courriel : x.savaria@gmail.com

Rencontre du comité de vigilance du 8 avril 2025

Déroulement de la soirée de consultation

Début de la soirée à 19h00 Patrick Lamanna président du comité de vigilance présente les consultant engagé par monsieur Paul Sauvé dans le cadre de son projet de GNR Shefford. Monsieur Lamanna informe les gens présents sur les avancements du projet et sur le fondement du comité de vigilance et pour les raisons de bon voisinage. Monsieur Lamanna informe l'audience sur les raisons l'ayant conduit à représenter le voisinage. On évoque lors de la rencontre les problèmes à obtenir de l'information juste pour comprendre Patrick a décidé de mettre en place le comité de vigilance pour informer le voisinage comme il était habitué d'en voir lors de son travail comme ingénieur. Ainsi, il souhaite que le voisinage ait la bonne information quant au projet. Il a essuyé quelques critiques de quelques personnes pour avoir tenté d'obtenir l'information juste lors des séances du conseil municipal au quel il assiste assidument. Il a fait un rappel que le projet il n'est pas pour ou en faveur mais, il consent à ce que le travail des différentes instances soit bel et bien conforme. Dans cet ordre d'idée Patrick rappel au voisinage que l'autorisation ministérielle pour le projet a été obtenu ainsi que les permis municipaux pour la construction des différents bâtiments.

L'audience réclame la fin de sont discours d'ouverture vers 19h45.

Monsieur Lamanna demande aux gens de bien vouloir présenter leurs questions dans l'ordre et le respect aux professionnels.

Un enjeu présenté par le voisinage semble être la disponibilité en eau de la nappe phréatique. Un représentant engagé par monsieur Sauvé de la compagnie Puit Bélanger est présent pour spécifier que la nappe n'est pas sur exploité et même est moins sollicité dans le secteur que dans d'autres endroit ou il fore des puits depuis quelques années. L'enjeux de prélèvement sur la superficie de la ferme est moindre à ses yeux que d'avoir pour la même superficie en habitations. On compare le prélèvement à environ 30 maisons sur une possibilité de 150 maisons à l'échelle de la ferme. Cela semble avoir rassuré le public présent. Ils ont soulevé une certaine inquiétude concernant la qualité de l'eau. Monsieur Martin Chagnon a confirmé que les infrastructures seront inspectées annuellement par un ingénieur dans le cadre d'un programme d'inspection présenté au MELCCFP. Il y a également des piézomètres pour analyser la qualité de l'eau souterraine à proximité.



Services Agronomiques Savaria

Xavier Savaria, agronome 10090

296 chemin du Pont, Shefford,
Québec, Canada, J2M 1G5

Téléphone : (450) 204-9745

Courriel : x.savaria@gmail.com

Rencontre du comité de vigilance du 8 avril 2025

Un second enjeu présenté par le voisinage est l'utilisation de l'eau par les activités d'élevages sur le futur lieu d'élevage à construire sous la piste cyclable et celle du projet de biométhanisation. Les professionnels ont expliqué que le projet de GNR vise à prélever le moins d'eau possible à la nappe et a utilisé de l'eau de pluie en appoint pour éviter de prélever de l'eau dans la nappe. Toutefois, les animaux doivent boire l'eau potable comme les humains et cette eau représente moins de 18 000 litres par jour en température d'hiver (10 °C) ou moins de 22 000 litres par jour en température d'été (27 °C). Le puisatier a confirmé qu'il faut un débit horaire d'environ 200 gallons pour alimenter le troupeau. Cela est atteint facilement dans la région en fonction des différentes nappes.

À la suite de cela, on a abordé la localisation potentiel du nouveau lieu d'élevage. Patrick a un plan qui a été présenté à l'écran on a spécifié les distances séparatrices à respecter et les distances avec la maison la plus près. On a expliqué que certains changements peuvent survenir lors de la demande d'autorisation notamment la localisation. Puisque le MELCCFP peut exiger des modifications selon ses analyses.

Le voisinage voulait être certain de l'emplacement du projet donc, Patrick a mis Google Earth et Martin a présenté l'emplacement des bâtiments à construire.

Une nouvelle question concernant le camouflage des installations par un écran boisé a été soulevé. L'architecte Alan Bellavance a précisé la nature des projets proposé cela semble satisfaire au voisinage. Pour eux c'est d'éviter de perdre la vue sur les montagnes et les couchés de soleil qui est important comme cela. Un reboisement est envisagé et Alan a suggéré les arbres fruitiers. Pour accommoder le voisinage des suggestions autres pourront être apporter à Monsieur Sauvé pour intégrer dans les plans. Alan en a profité pour expliquer que le digesteur sera recouvert de terre et revégétalisé pour permettre une meilleure intégration dans le paysage. Cela a apaisé certaines craintes du voisinage.

Ensuite, la question des animaux a été abordée. On a demandé combien d'animaux seront présent dans le nouveau lieu d'élevage. Martin Chagnon ingénieur du bâtiment a expliqué la conception prévue pour 300 vaches-veaux. Le nombre d'unité animale à 328 comprend 140 veaux en plus des 300 vaches. L'agronome Xavier Savaria a spécifié la production estimée du fumier en rappelant que la litière et son renouvellement peuvent augmenter les volumes.



Services Agronomiques Savaria

Xavier Savaria, agronome 10090

296 chemin du Pont, Shefford,
Québec, Canada, J2M 1G5

Téléphone : (450) 204-9745

Courriel : x.savaria@gmail.com

Rencontre du comité de vigilance du 8 avril 2025

Certaines personnes dans le voisinage ne comprennent pas la distinction entre le lisier et le fumier. Martin Chagnon et Xavier Savaria ont apporté des précisions pour éviter la confusion. Ils ont également spécifié le fonctionnement du transport et Isabelle Pinault a spécifié les calculs considérés dans le bilan GES du projet.

Une question en lien avec la CPTAQ et la nécessité d'obtenir une autorisation a suscité des discussions à travers la salle. Martin Chagnon et Xavier Savaria ont apporté des précisions concernant la production animale du promoteur. Notamment, concernant qu'un exploitant peut exploiter en propriété et en location des terres ou des lieux d'élevages. Selon la LPTAA le fumier produit est donc considéré produit par l'exploitant. En réaction, les gens s'inquiétant voulaient savoir la proportion du fumier qui devrait être produit sur le nouveau bâtiment d'élevage. Xavier Savaria, agronome a précisé que le projet devrait débuter la production de GNR avec un cheptel de 650 têtes excluant les veaux avec leur mère pour monter à 1100 têtes environ en excluant toujours les veaux allaités. Nous avons indiqué au voisinage que la construction de l'étable est pour justement limiter le déplacement de fumier puisque le 1/3 du fumier environ sera produit sur la terre au 36 Bell. Une réaction dans la salle a permis de comprendre que le voisinage trouvait logique le projet de construction de l'étable pour réduire les déplacements sur la route des matières premières.

Une inquiétude a été soulevée par quelques voisins concernant une augmentation de production dans le futur. Nous avons informé les gens que le projet est construit pour un maximum opérationnel et que celui-ci ne peut être dépasser sans demander l'autorisation au MELCCFP. Nous avons rassuré le voisinage en leur expliquant que les gisements de matières premières dans le rayon de 20 km. De plus, les projets considérés industriels ne peuvent être construits en zone agricole. En raison de la CPTAQ qui doit autoriser le morcellement ou l'activité sur une terre agricole. Cela a rassuré les gens d'entendre qu'une croissance du projet vers un projet industriel serait limitée.

Une dernière question avant la clôture de l'assemblée a été posée concernant le financement. Patrick Lamanna a répondu que la subvention du PSPGNR a été versée en partie jusqu'à présent et que le projet est financé par FIERA CAPITAL. Une demande a été faite concernant l'exécution des travaux et Ralph a précisé que des communiqués seront faits à chaque étape.

Annexe 12 : Procès-verbal de la rencontre de voisinage du 3 février 2026

PROCÈS-VERBAL

Rencontre de voisinage

Organisme:	GNR Shefford, comité de voisinage
Date:	3 février 2026
Heure:	19h00 à 21 :30
Président:	Patrick Lamanna

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h05 par M. Patrick Lamanna, qui souhaite la bienvenue aux participants et présente l'ordre du jour de la rencontre.

Présentation des différents intervenants.

Questions réponses sur l'objectif de la rencontre : partager avec le voisinage la progression de la construction du site, des améliorations portées au concept, et permettre à tous de poser leurs questions et d'exprimer leur impression.

Liste des participants présents :

2. PRÉSENTATION ARCHITECTURALE

2.1 Présentateur

M. Allan Bellavance, architecte, présente les plans et maquettes du projet.

2.2 Localisation et circulation

M. Bellavance expose la localisation prévue des bâtiments de réception et des biodigesteurs. Un déplacement stratégique d'un bâtiment a été effectué afin d'optimiser la fluidité de la circulation sur le site.

2.3 Intégration paysagère

Les discussions ont porté sur les éléments suivants :

- Revêtement extérieur en bois de grange local;
- Toiture en tôle verte permettant une intégration harmonieuse dans le paysage;
- Esthétique inspirée du patrimoine agricole régional, évitant l'apparence industrielle;
- Maquette virtuelle du bâtiment de réception.



2.4 Topographie et minimisation de l'impact visuel

L'architecte explique que la topographie naturelle du terrain, caractérisée par une forte pente vers le sud, a été exploitée pour minimiser la hauteur apparente des bâtiments. Le site destiné aux digesteurs a fait l'objet d'une excavation importante permettant de réduire considérablement la visibilité des dômes, qui seront en grande partie dissimulés par la végétation environnante.

Cette excavation servira également de bassin de rétention naturel en cas de déversement accidentel, assurant une sécurité environnementale accrue.

2.5 Échanges avec les participants

Questions soulevées :

Plusieurs participants ont exprimé des préoccupations concernant les dimensions du bâtiment de réception. Certains résidents ont souligné que la maquette présente un angle de vue favorable, mais que vu depuis la rue Laurence (côté est), l'immeuble pourrait paraître plus imposant.

Réponse de l'architecte :

M. Bellavance a précisé qu'une fois les travaux de remblaiement complétés et le parement de bois installé, le bâtiment présentera l'apparence d'une grange traditionnelle, de dimensions comparables à la grange centenaire au toit rouge située à proximité.

La hauteur de toit de style cathédrale est nécessaire pour permettre le déchargement des remorques et camions à l'intérieur du bâtiment, minimisant ainsi les nuisances sonores et olfactives pour le voisinage.

2.6 Gestion de l'air et des odeurs

Il a été expliqué que l'ensemble des opérations de déversement se déroulera à l'intérieur du bâtiment de réception. L'air intérieur sera filtré afin de minimiser les odeurs et éliminer les contaminants atmosphériques tels que l'ammoniac. L'air traité sera évacué par une cheminée favorisant une dispersion atmosphérique optimale.

2.7 Documentation visuelle

Un cahier photographique a été présenté et commenté une par une, illustrant l'impact visuel du bâtiment de réception sous différents angles depuis la rue Bell.

3. PRÉSENTATION TECHNIQUE ET INGÉNIERIE WSP

3.1 Présentateur

M. Claude Hakier, ingénieur chez WSP, présente les aspects techniques du projet.

3.2 Description des installations

M. Hakier expose les installations prévues et leur localisation respective :

- Bâtiment de réception des intrants;
- Digesteurs anaérobies;
- Torchère de sécurité;



- Système de purification du biogaz;
- Oxydateur thermique.

La fonction de chaque équipement a été expliquée, ainsi que les niveaux sonores anticipés pour certains d'entre eux.

3.3 Gestion des odeurs et filtration

De nombreuses questions ont été soulevées concernant la dispersion des odeurs et les technologies de filtration de l'air qui seront mises en œuvre. Un filtre au charbon (technologie probable mais pas encore confirmée) sera utilisé pour respecter les normes environnementales en matière de nuisance olfactives. Une analyse exhaustive de l'impact olfactif sur les 26 propriétés les plus proches a été réalisée et sera mise à jour en fonction des derniers développements du projet.

3.4 Prévention des déversements

Des préoccupations ont été exprimées quant aux risques de déversement. Paul Sauvé a expliqué les mesures de prévention et de confinement prévues, notamment le bassin de rétention naturel créé par l'excavation des digesteurs.

3.5 Optimisation du procédé

En réponse aux questions concernant la mise au point du procédé, le promoteur s'engage à consacrer une année complète à l'optimisation du système afin d'atteindre un fonctionnement optimal.

Il a été précisé que la firme WSP a toujours été associée au projet depuis son origine, mais son mandat étant originalement limité à la gestion d'aspects environnementaux.

3.6 Efficacité énergétique

Le chauffage des intrants sera entièrement électrique, réduisant ainsi l'utilisation de combustibles fossiles. Un système de récupération de chaleur assurera une haute efficacité énergétique du chauffage du bâtiment.

3.7 Gestion de l'eau

Par suite des préoccupations exprimées lors de la rencontre précédente concernant l'utilisation d'eau souterraine, le projet a été substantiellement modifié. La consommation d'eau a été réduite de 68 m³ par jour à moins de 2 m³ par jour.

Sources d'approvisionnement en eau :

- Purin (intrants);
- Recyclage du digestat.

À la fin du cycle de digestion, le digestat est concentré pour minimiser les coûts de transport. L'eau ainsi extraite est réintroduite en début de cycle, permettant une digestion plus liquide des intrants tout en assurant la concentration des extrants.

L'eau utilisée pour le nettoyage des remorques sera réintégrée dans le digesteur après avoir transité par un séparateur d'huile. Une phase ultérieure du projet pourrait considérer l'utilisation de l'eau de pluie pour ces opérations de nettoyage.

3.8 Transport des matières

La version initiale du projet prévoyait 4,2 transports d'intrants et d'extrants par jour de ou vers l'extérieur du site, sept jours par semaine. Le projet révisé prévoit plutôt 4,75 transports par jour en moyenne, six jours par semaine, laissant les dimanches sans activité de transport.

Le volume hebdomadaire de transport demeure inchangé. Chaque camion ou remorque apporte des intrants et repart avec du digestat destiné à être épandu sur les terres des partenaires.

Plusieurs questions ont été posées sur ce sujet, incluant des discussions sur le calcul des allers-retours et sur le pourcentage d'intrants provenant respectivement du site Bell, des autres sites de GNR et des partenaires.

Il a été rappelé que GNR Shefford est tenue de fournir au minimum 50 % des intrants et d'utiliser au minimum 50 % des extrants sur ses propres terres. Les extrants liquides seront utilisés sur place afin de minimiser les le taux de phosphore.

3.9 Torchère de sécurité

M. Hakier a expliqué que la torchère ne sera **pas** utilisée pour brûler régulièrement des gaz. Son usage sera réservé aux situations d'urgence, notamment en cas de défaillance du système de filtration ou du système de compression et d'injection dans le pipeline d'Énergie.

Bien qu'en cas de défaillance il soit possible d'accumuler du biogaz dans les digesteurs pendant environ une journée, au-delà d'une certaine pression, il devient nécessaire de brûler le gaz excédentaire par mesure de sécurité, le procédé de biométhanisation ne pouvant être arrêté instantanément.

Lorsque la torchère est en fonction, la flamme n'est pas visible. La principale nuisance est le bruit généré par la combustion. L'utilisation de la torchère ne devrait survenir que très rarement, uniquement en cas de panne d'équipement ou lors du processus de démarrage. Puisqu'il en résultera une perte économique importante, le promoteur fera tout en son pouvoir pour éviter l'usage de la torchère.

Le pilote de la torchère est alimenté par des réservoirs de propane dont la consommation annuelle devrait être marginale. Une illustration comparative de la torchère avec un homme a été présentée pour en montrer les dimensions.

3.10 Bilan carbone

Les améliorations apportées au procédé contribuent à améliorer le bilan carbone du projet :

- Digestion en continu prolongée permettant une extraction maximale du biogaz, incluant la digestion des fibres végétales;
- Utilisation exclusive d'électricité québécoise;
- Concentration des extrants réduisant le transport terrestre chez les partenaires;
- Production accrue de gaz avec diminution du volume de transport.

4. PROJET DE BÂTIMENT AGRICOLE (GRANGE)

4.1 Présentateur

M. Martin Chagnon présente le volet bâtiments agricoles du projet.

4.2 Localisation et accès

Le plan de localisation de la nouvelle grange a été présenté. Des échanges ont porté sur les chemins d'accès à la grange via la piste cyclable.

Des aménagements seront effectués à la piste cyclable pour renforcer le revêtement et installer une signalisation sécuritaire appropriée.

4.3 Protection environnementale

Des questions concernant la protection des milieux humides ont été abordées avec le soutien de Mme Marie-Pierre Maurice, biologiste.

La coupe forestière a fait l'objet d'éclaircissements : une partie des travaux est effectuée par Hydro-Québec pour l'installation d'une nouvelle ligne haute tension, et une autre partie vise le déplacement de surfaces agricoles exploitables vers le sud du site.

4.4 Entreposage

L'utilisation d'une fosse d'entreposage pour les intrants et extrants a été expliquée. Des précisions ont été apportées concernant l'entreposage hivernal des matières, tant sur place que chez les partenaires.

4.5 Capacité et vocation

La capacité de la grange en nombre de têtes de bétail a été précisée. Des explications ont été fournies sur la distinction entre parc d'engraissement et pâturage.

5. CONSTRUCTION ET ÉCHÉANCIER

5.1 Présentateur

M. Alexandre Joubert, représentant de Construction JC Elite, présente les aspects relatifs à la construction.

5.2 Expertise de l'entreprise

M. Alexandre expose l'historique et la vocation de Construction JC Elite, entreprise spécialisée dans la construction agricole. L'entreprise souhaite participer à d'autres projets similaires de biométhanisation. Il est très sensible aux aspects environnementaux et des avantages de la biométhanisation sur les gaz à effet de serre, de la pollution et des avantages agricoles.

5.3 Maquette et plans

La validité de la maquette à l'échelle exacte a été confirmée. Les plans de construction ont été expliqués, incluant des réponses aux questions concernant les hauteurs des immeubles.

5.4 Échéancier



L'entreprise vise la complétion du site pour l'automne 2026.

5.5 Travaux en cours

Des questions ont été posées concernant le dynamitage et l'amoncellement de gravier près de la piste cyclable. Il a été précisé que les travaux de dynamitage sont terminés. Le gravier visible constitue un sous-produit du concassage issu du dynamitage, qui sera utilisé pour finaliser les chemins et les remblais au printemps.

6. ASPECTS AGRONOMIQUES

6.1 Présentateur

M. Xavien Savaria, agronome, présente les aspects relatifs au cheptel et au bilan de phosphore.

6.2 Cheptel prévu

M. Savaria expose les estimations du nombre de têtes de bétail sur le site pour les trois prochaines années. Des clarifications ont été apportées sur les méthodes de calcul (distinction entre veaux et bœufs) et sur le nombre de têtes présentes à l'autre site d'engraissement de GNR Shefford.

6.3 Traçabilité des intrants

La méthode de comptabilisation du pourcentage des intrants a été détaillée. Une balance sera installée et chaque transport sera pesé et documenté dans une base de données. Une copie de ces rapports sera transmise annuellement au ministère de l'Environnement.

6.4 Utilisation du digestat

L'agronome explique que le ministère de l'Environnement dicte les quantités de phosphore qu'une terre agricole peut recevoir. L'utilisation du digestat, dont l'azote est facilement assimilable, permettra de réduire significativement l'usage d'engrais chimiques, au grand bénéfice de l'environnement.

Les avantages environnementaux du digestat ont été soulignés, notamment l'absence quasi totale de dispersion d'odeurs, ce qui représente un avantage considérable comparativement au purin porcin actuellement utilisé dans la région.

7. SOUTIEN TECHNIQUE ET QUESTIONS

Mme Marie-Pierre Maurice, biologiste du Groupe Pleine-Terre, était présente pour fournir un soutien technique aux présentateurs et répondre aux questions des participants concernant les aspects environnementaux et biologiques du projet.

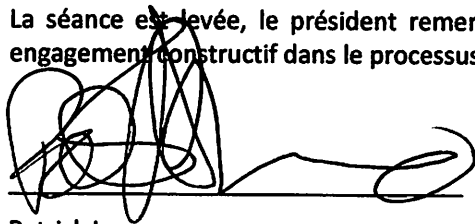
8. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Lamanna a soulevé l'importance de travailler en collaboration avec le promoteur plutôt que dans un environnement de confrontation. Il a été discuté du désistement du promoteur dans différents litiges civile dans l'optique d'apaiser les tensions inutiles.



Il fut proposé de poursuivre les discussions avec le promoteur sur la possibilité d'installer un kiosque à viande à l'usage du voisinage, d'avoir accès à du digestat pour le jardinage si toute chose est légalement possible.

La séance est levée, le président remerciant l'ensemble des participants pour leur présence et leur engagement constructif dans le processus de consultation.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Patrick Lamanna

Président de séance

A small, stylized handwritten mark or signature in the bottom right corner of the page.

Annexe 13 : Photos des différents points de vue qu'ont les résidents

Cette annexe est constituée de photos non retouchées prises par l'architecte Alan Bellavance pour présenter ce qui est vu de différents points de vue par les résidents habitant dans le secteur du projet.

Photo Album

Allan Bellavance

























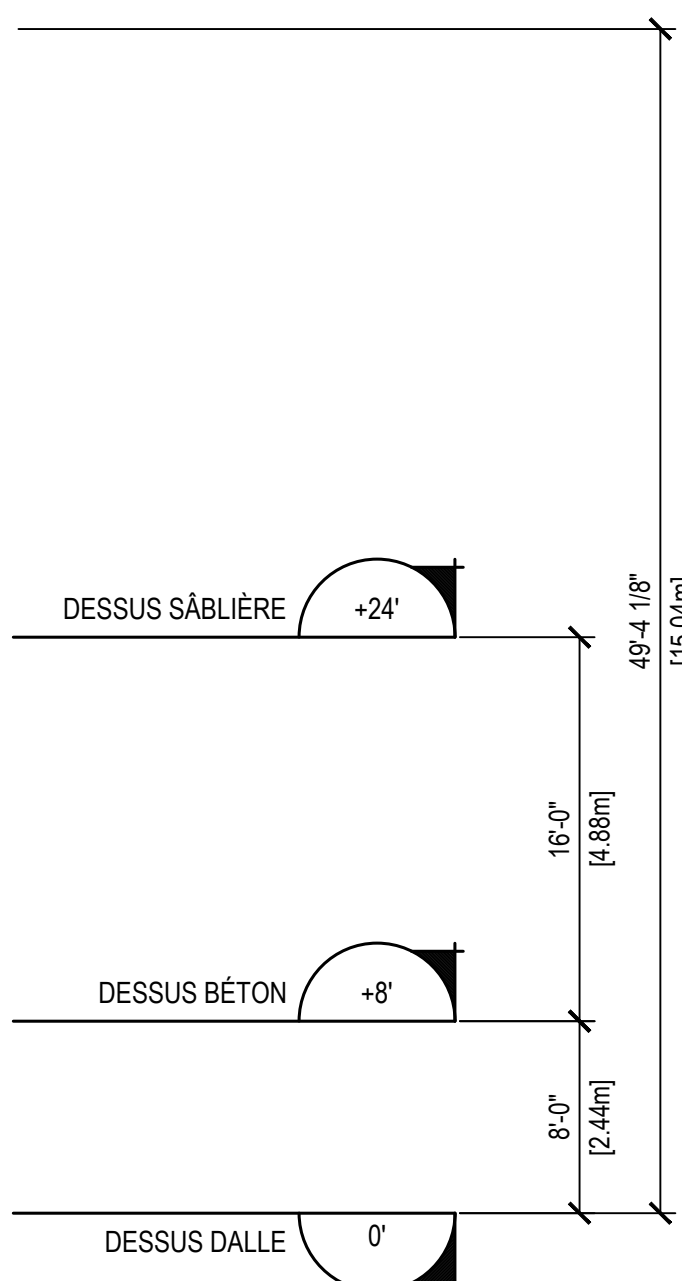
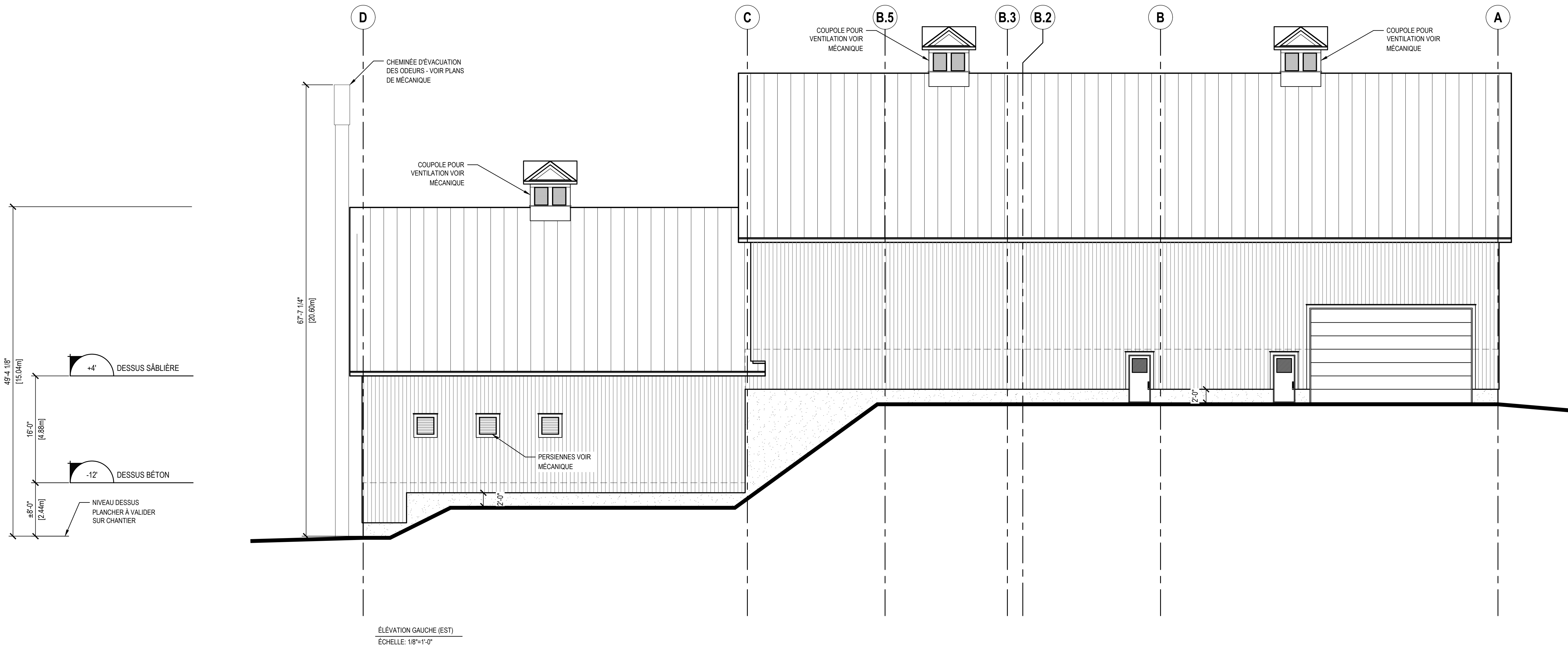
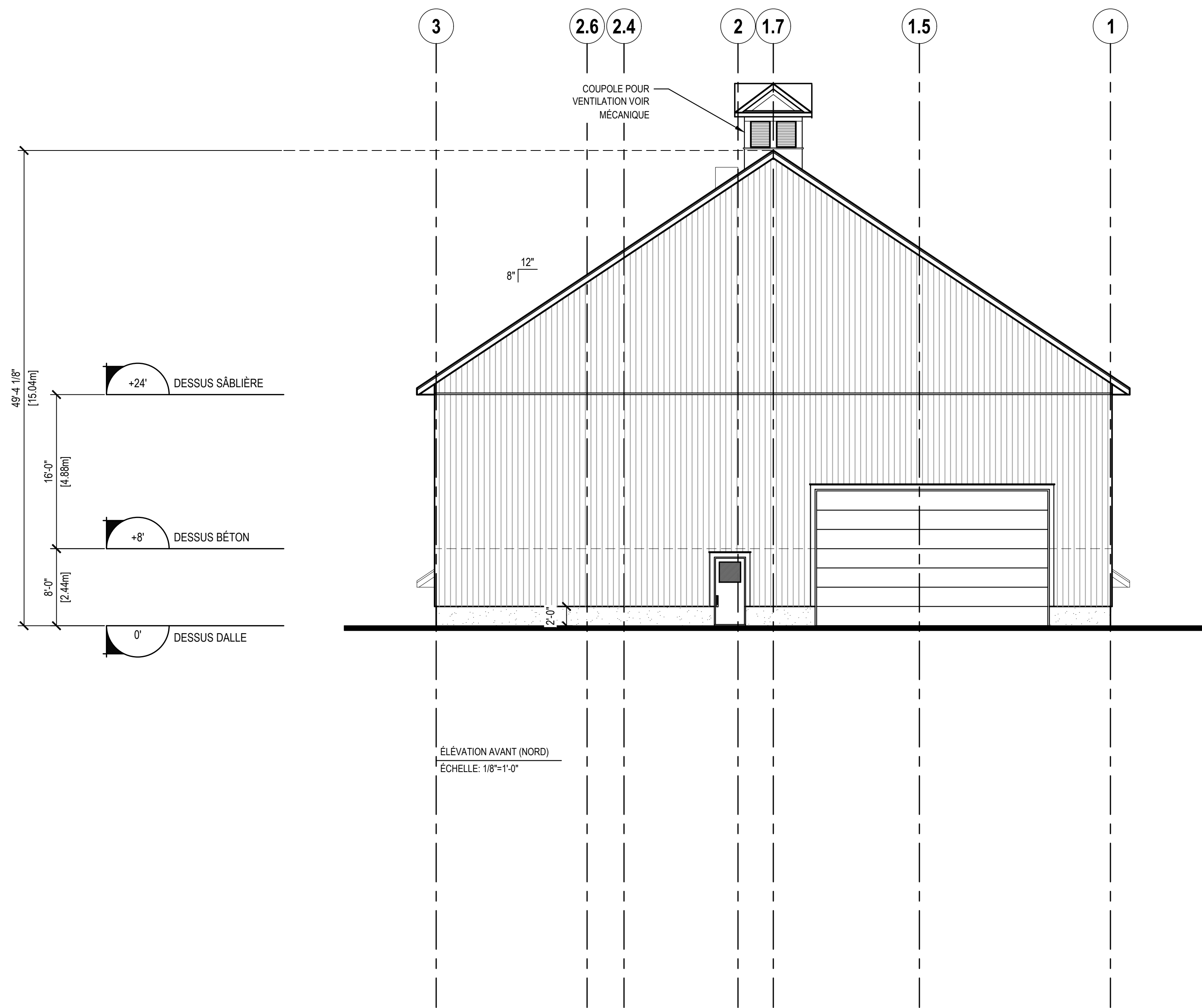








Annexe 14 : Plans d'architecture



NOTES GÉNÉRALES

Toutes les mesures devront être prises sur le chantier avant le début des travaux. Toute omission ou anomalie devra être rapportée par écrit à l'architecte avant le début des travaux.

Les intervenants ayant besoin de plus de précisions devront vérifier eux même les dimensions sur le chantier.

Avant de faire les ouvertures sur le chantier, prendre la dimension des portes et fenêtres commandées et adapter les ouvertures brutes pour les accommoder.

Pour toute question de structure, vérifier avec l'ingénieur en structure.

Pour toute question de mécanique, de ventilation ou d'électricité, vérifier avec les ingénieurs en mécanique et ventilation.

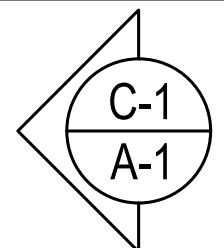
Le fournisseur de poutres, poutrelles, colonnes, solives et autre élément de structure de plancher, ainsi que l'entrepreneur général, devront tenir compte de tout les éléments de plomberie, gaine de ventilation et cheminées, lors du calcul de ces éléments de structure et pour leur emplacement.

Le fournisseur de tout élément de structure de toiture, ainsi que l'entrepreneur général, devront tenir compte de la localisation des cheminées (poêle à bois, foyer, fournaise etc.) lucarnes et tout autre élément pouvant avoir un impact sur l'emplacement des fermes de toit lors de la conception et l'installation des fermes.

Les poutres, linteaux, colonnes, poutrelles et tout autre élément structural identifiés sur les plans mais non spécifiés devront être calculés par un ingénieur en structure.

L'entrepreneur devra prévoir les linteaux aux ouvertures qui le nécessite et se référer aux plans de l'ingénieur en structure pour leurs spécifications.

Tous les changements aux plans et aux matériaux spécifiés devraient être approuvés par écrit par l'architecte.



numéro de la coupe / détail

numéro page



COORDINATION
CE PLAN N'EST PAS ÉMIS POUR CONSTRUCTION

No.	DATE	DESCRIPTION	PAR
29	15 JANV. 2026	COORD. CHEMINÉE	D.S.
28	13 JANV. 2026	COORD. STRUCTURE	D.S.
27	08 JANV. 2026	COORD. SURFACES IMPERMÉABLES	D.S.
26	14 OCT. 2025	AJUSTEMENT PORTES ÉLEVATION VS PLAN	D.S.
25	07 OCT. 2025	COORD. FERMES DE TOIT	D.S.
24	18 SEPT. 2025	REVISION GÉNÉRALE	D.S.
23	27 AOÛT 2025	MODIF SELON PLAN WSP	D.S.
22	11 AOÛT 2025	PROPOSITION DES OUVERTURES SUR AXE 'D'	D.S.
21	07 AOÛT 2025	AJUSTEMENT SENTIERS ET CHEMIN DE FERME	D.S.

- Vérifier les dimensions et les conditions sur le site et aviser l'architecte de toute erreur ou omission avant de procéder.
- Ne mesurer aucune dimension à l'échelle sur les plans.
- Les plans demeurent la propriété de l'architecte. Ils ne peuvent être utilisés ou reproduits qu'après l'accord écrit de l'architecte et suite au règlement de tous honoraires convenus et/ou facturés.
- Les droits d'auteur demeurent la propriété de l'architecte et personne ne peut enfreindre les lois qui s'appliquent.

ATELIER

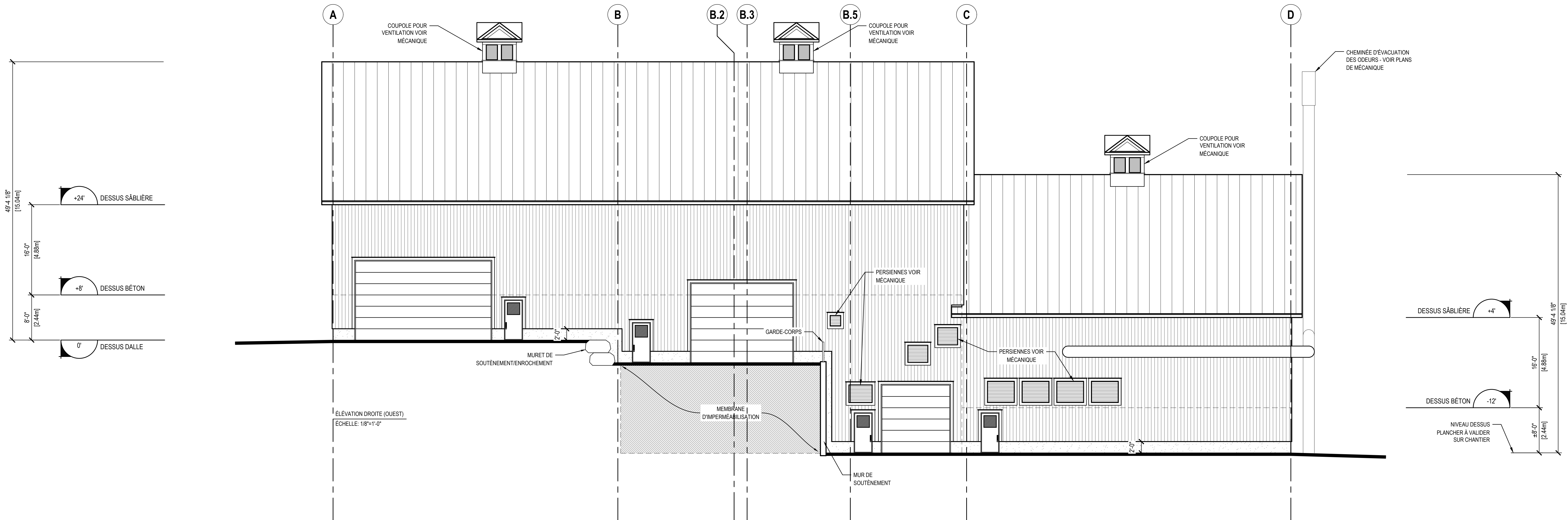
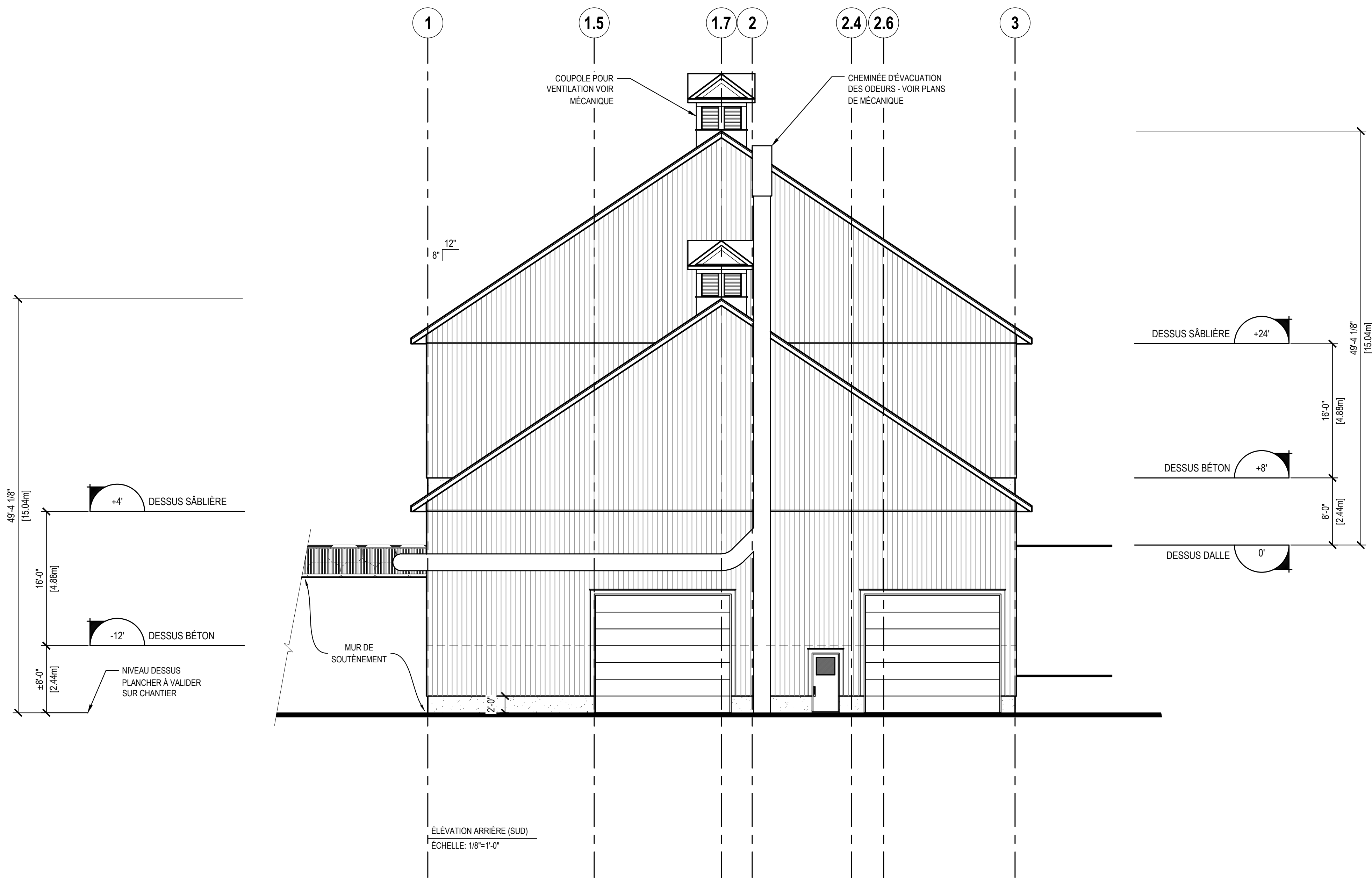
A.BELLAVANCE inc.

82 Blvd. Bromont, Suite E-101
Bromont, Québec, J2L 2K3
Téléphone: (450) 534-1616
Télécopieur: (450) 534-5116
Courriel: info@alubellavance.com



Projet: **9416-8275 QUÉBEC INC. (GNR SHEFFORD)**
36 CHEMIN BELL, SHEFFORD, QUÉBEC

ZONE A - BÂTIMENT DE PROCÉDE ÉLEVATIONS			
Dessiné par:	DANNY SCOTT	No. de projet:	#3059-A
Vérifié par:	ALAN BELLAVANCE	Révision:	#29 - 15 JANVIER 2026
Date:	19 JUILLET 2024	Page no.:	A-100
Échelle:	1/8" = 1'-0"		



NOTES GÉNÉRALES

Toutes les mesures devront être prises sur le chantier avant le début des travaux. Toute omission ou anomalie devra être rapportée par écrit à l'architecte avant le début des travaux.

Les intervenants ayant besoin de plus de précisions devront vérifier eux même les dimensions sur le chantier.

Avant de faire les ouvertures sur le chantier, prendre la dimension des portes et fenêtres commandées et adapter les ouvertures brutes pour les accommoder.

Pour toute question de structure, vérifier avec l'ingénieur en structure.

Pour toute question de mécanique, de ventilation ou d'électricité, vérifier avec les ingénieurs en mécanique et ventilation.

Le fournisseur de poutres, poutrelles, colonnes, solives et autre élément de structure de plancher, ainsi que l'entrepreneur général, devront tenir compte de tout les éléments de plomberie, gaine de ventilation et cheminées, lors du calcul de ces éléments de structure et pour leur emplacement.

Le fournisseur de tout élément de structure de toiture, ainsi que l'entrepreneur général, devront tenir compte de la localisation des cheminées (poêle à bois, foyer, fournaise etc.) lucarnes et tout autre élément pouvant avoir un impact sur l'emplacement des fermes de toit lors de la conception et l'installation des fermes.

Les poutres, linteaux, colonnes, poutrelles et tout autre élément structural identifiés sur les plans mais non spécifiés devront être calculés par un ingénieur en structure.

L'entrepreneur devra prévoir les linteaux aux ouvertures qui le nécessite et se référer aux plans de l'ingénieur en structure pour leurs spécifications.

Tous les changements aux plans et aux matériaux spécifiés devraient être approuvés par écrit par l'architecte.

C-1
A-1
numéro de la coupe / détail
numéro page



COORDINATION
CE PLAN N'EST PAS ÉMIS POUR CONSTRUCTION

No.	DATE	DESCRIPTION	PAR
29	15 JANV. 2026	COORD. CHEMINÉE	D.S.
28	13 JANV. 2026	COORD. STRUCTURE	D.S.
27	08 JANV. 2026	COORD. SURFACES IMPERMÉABLES	D.S.
26	14 OCT. 2025	AJUSTEMENT PORTE ÉLEVATION VS PLAN	D.S.
25	07 OCT. 2025	COORD. FERMES DE TOIT	D.S.
24	18 SEPT. 2025	REVISION GÉNÉRALE	D.S.
23	27 AOÛT 2025	MODIF SELON PLAN WSP	D.S.
22	11 AOÛT 2025	PROPOSITION DES OUVERTURES SUR AXE 10'	D.S.
21	07 AOÛT 2025	AJUSTEMENT SENTIERS ET CHEMIN DE FERME	D.S.

- * Vérifier les dimensions et les conditions sur le site et aviser l'architecte de toute erreur ou omission avant de procéder.
- * Ne mesurer aucune dimension à l'échelle sur les plans.
- * Les plans demeurent la propriété de l'architecte. Ils ne peuvent être utilisés ou reproduits qu'avec l'accord écrit de l'architecte et sous le règlement de tous honoraires convenus et/ou facturés.
- * Les droits d'auteur demeurent la propriété de l'architecte et personne ne peut enfreindre les lois qui s'appliquent.

ATELIER

A.BELLAVANCE inc.

82 Blvd. Bromont, Suite E-101
Bromont, Québec, J2L 2K3
Téléphone : (450) 534-5116
Télécopieur : (450) 534-5116
Courriel : info@alubellavance.com



Projet : 9416-8275 QUÉBEC INC. (GNR SHEFFORD)
36 CHEMIN BELL, SHEFFORD, QUÉBEC

ZONE A - BÂTIMENT DE PROCÉDE
ÉLEVATIONS

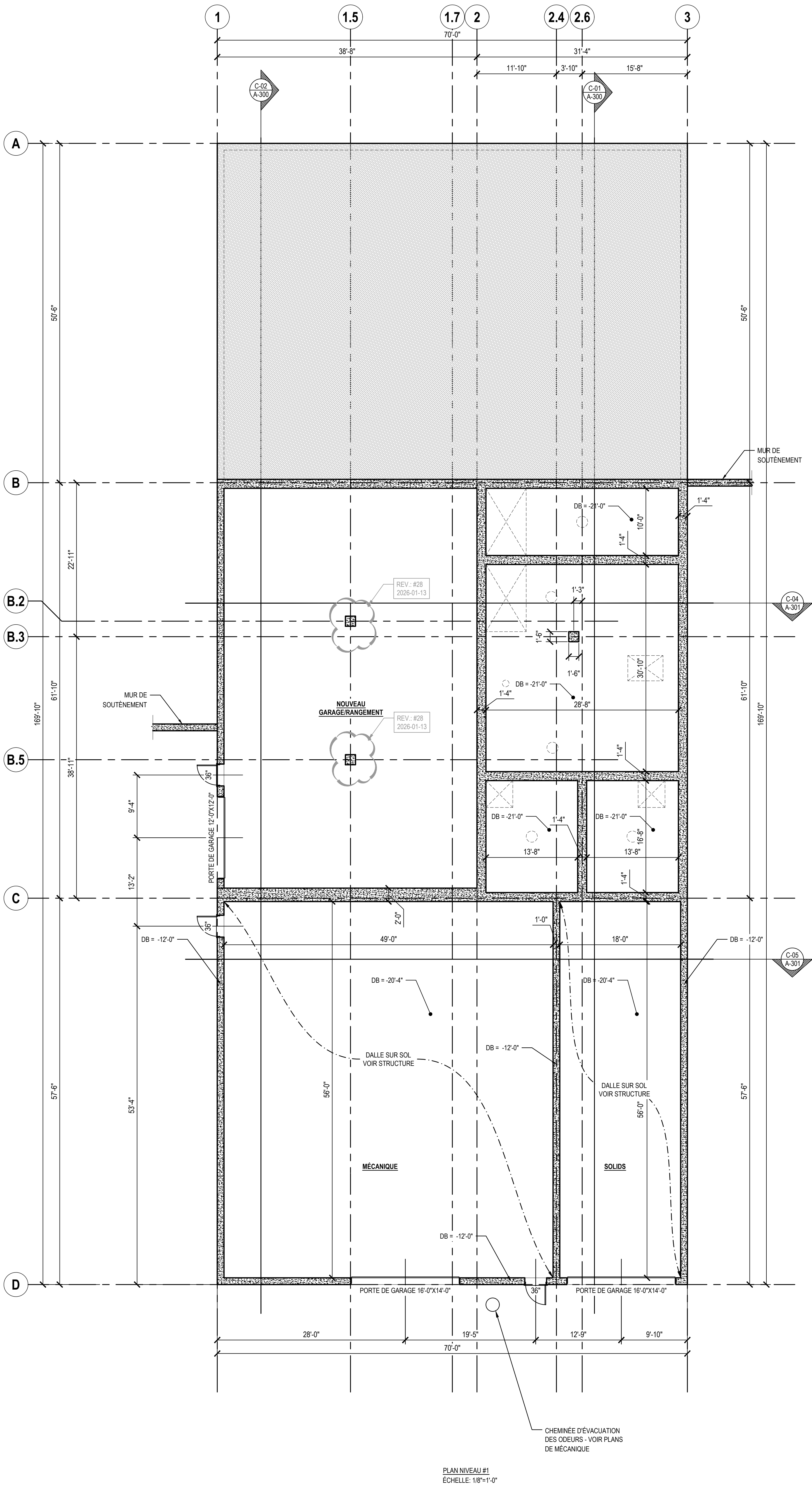
Dessiné par: DANNY SCOTT No. de projet: #3059-A

Vérifié par: ALAN BELLAVANCE Révision: #29 - 15 JANVIER 2026

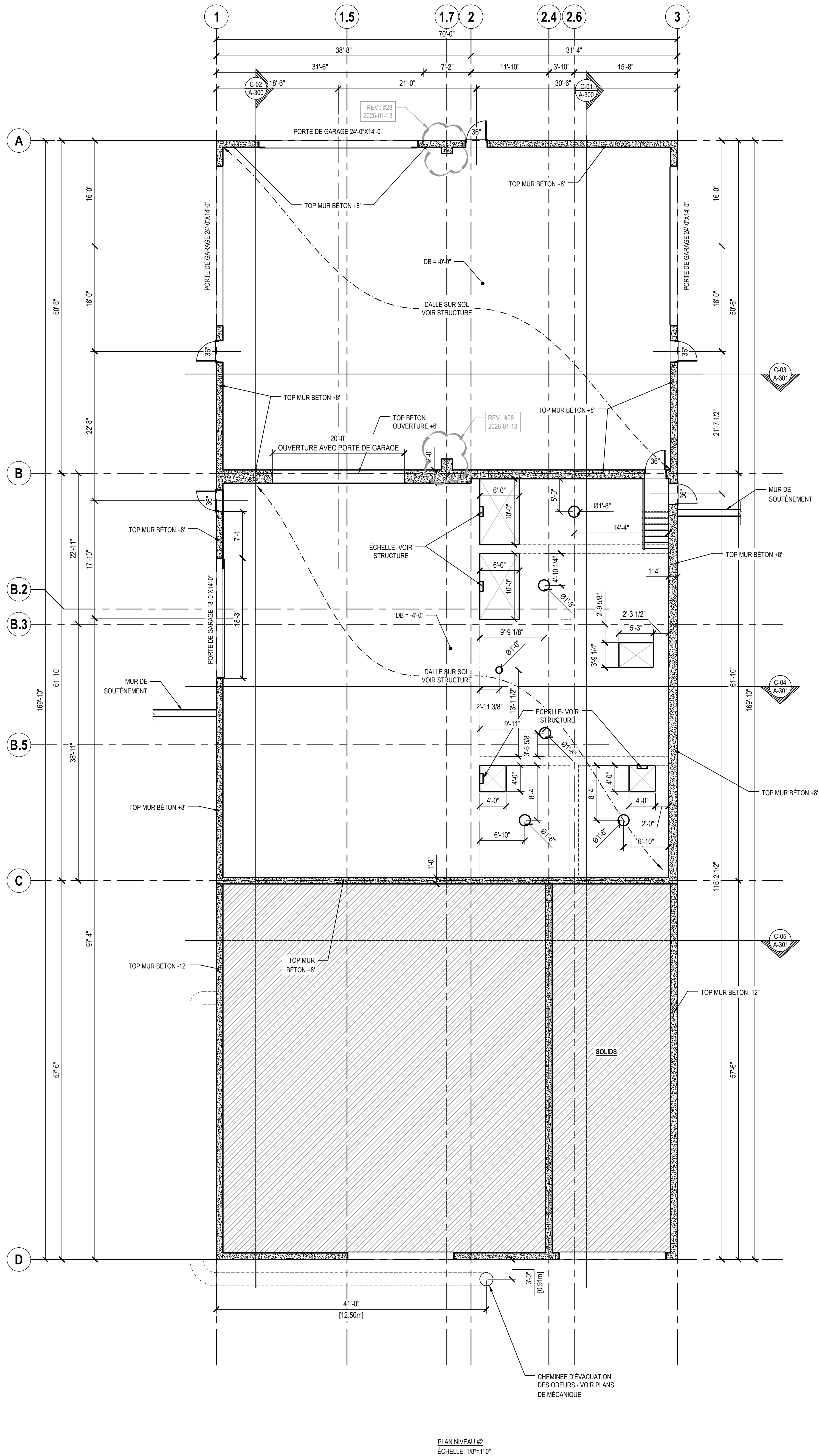
Date: 19 JUILLET 2024 Page no.: 1

Échelle: 1/8" = 1'-0"

A-101



PLAN NIVEAU #1
ÉCHELLE: 1/8"=1'-0"



PLAN NIVEAU #2
ÉCHELLE: 1/8"=1'-0"

NOTES GÉNÉRALES

Toutes les mesures devront être prises sur le chantier avant le début des travaux. Toute omission ou anomalie devra être rapportée par écrit à l'architecte avant le début des travaux.

Les intervenants ayant besoin de plus de précisions devront vérifier eux même les dimensions sur le chantier.

Avant de faire les ouvertures sur le chantier, prendre la dimension des portes et fenêtres commandées et adapter les ouvertures brutes pour les accommoder.

Pour toute question de structure, vérifier avec l'ingénieur en structure.

Pour toute question de mécanique, de ventilation ou d'électricité, vérifier avec les ingénieurs en mécanique et ventilation.

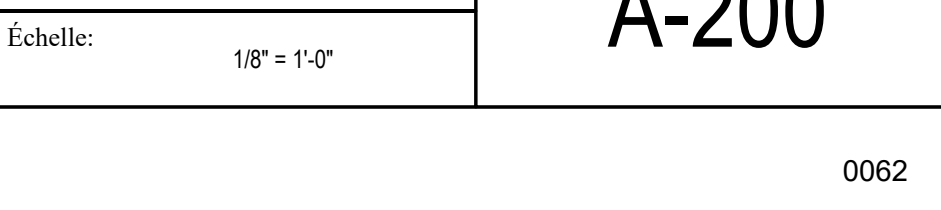
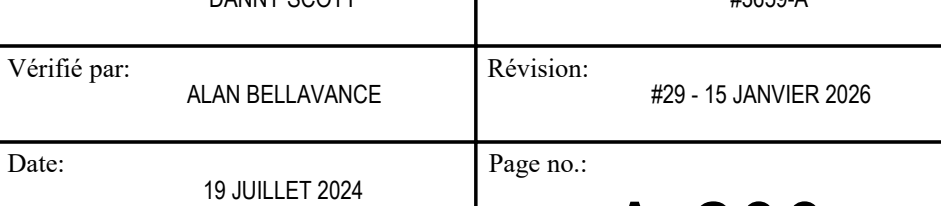
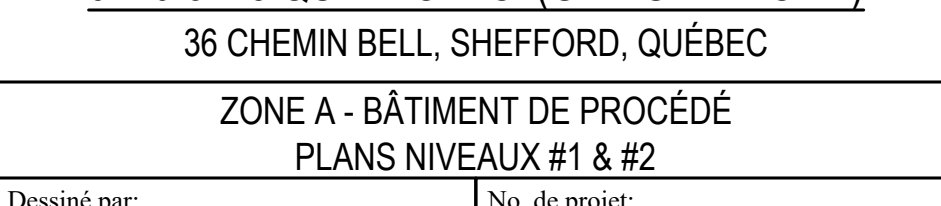
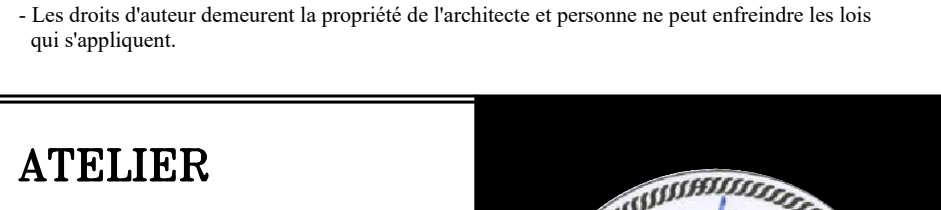
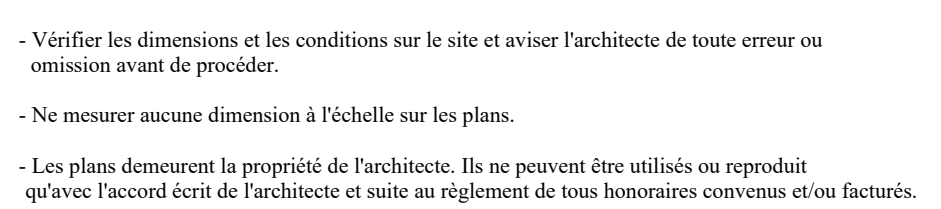
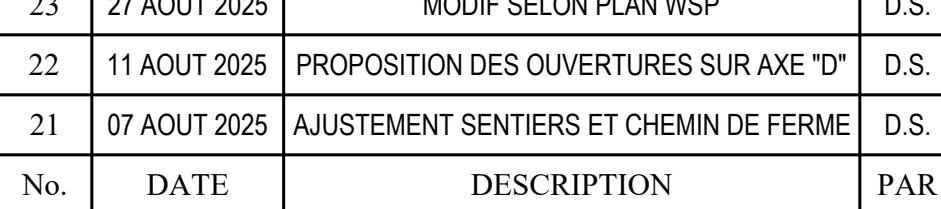
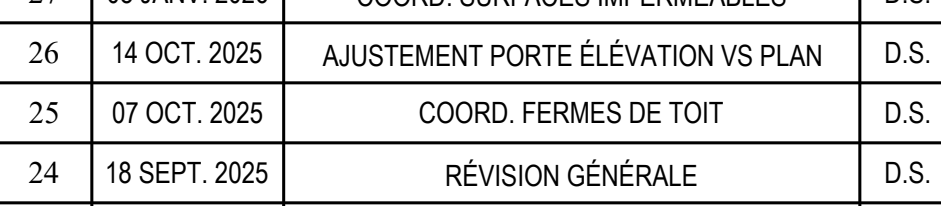
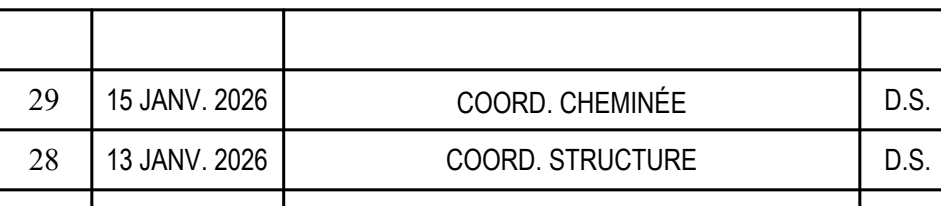
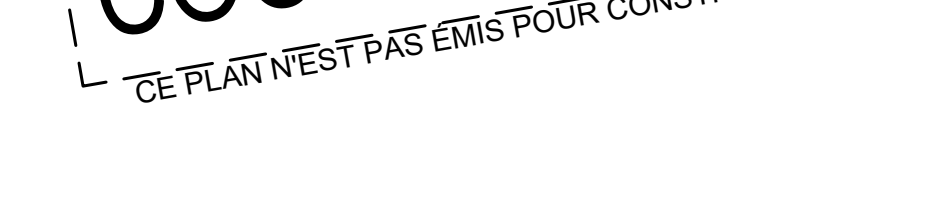
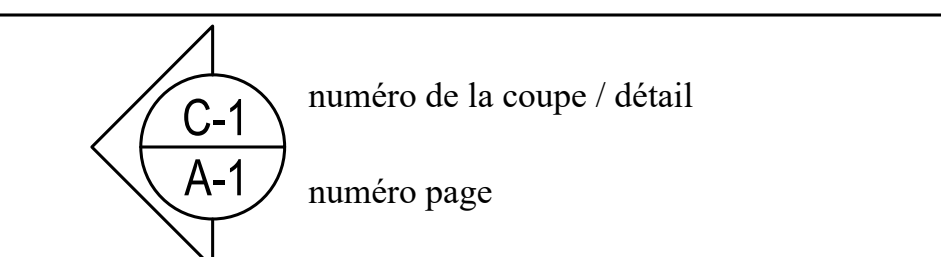
Le fournisseur de poutres, poutrelles, colonnes, solives et autre élément de structure de plancher, ainsi que l'entrepreneur général, devront tenir compte de tout les éléments de plomberie, gaine de ventilation et cheminées, lors du calcul de ces éléments de structure et pour leur emplacement.

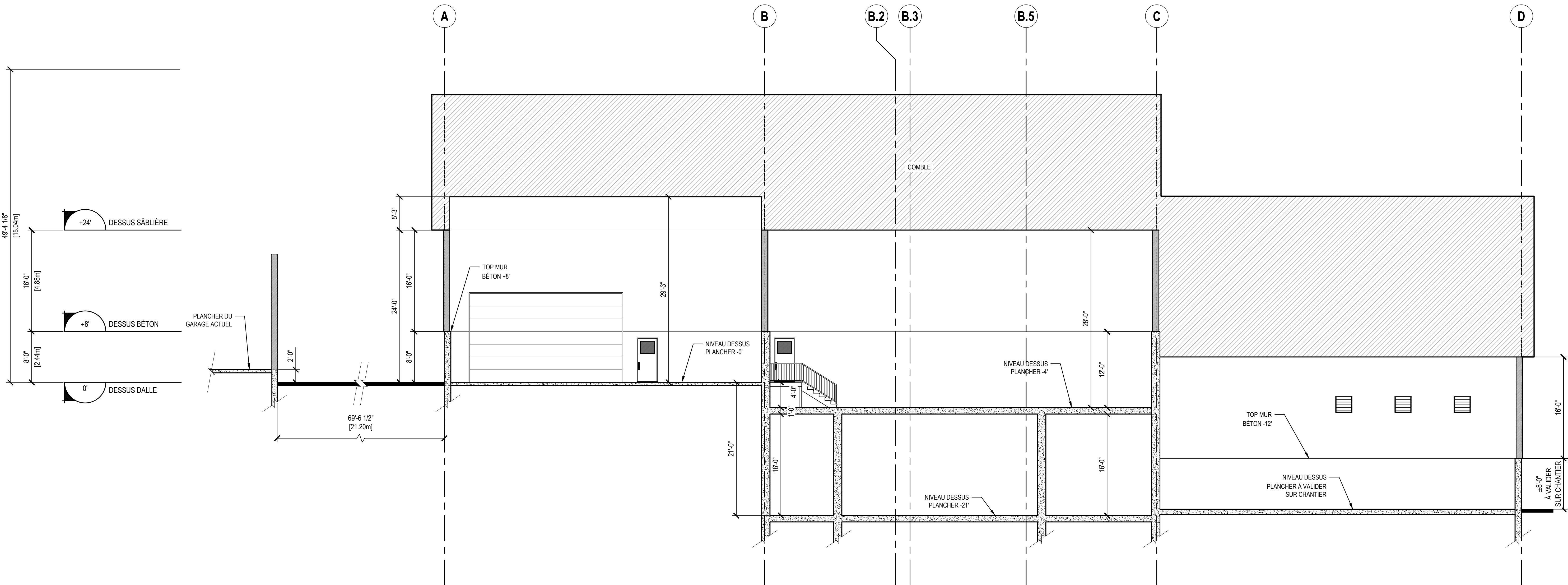
Le fournisseur de tout élément de structure de toiture, ainsi que l'entrepreneur général, devront tenir compte de la localisation des cheminées (paille à bois, foyer, fournaise etc.) lucarnes et tout autre élément pouvant avoir un impact sur l'emplacement des fermes de toit lors de la conception et l'installation des fermes.

Les poutres, linteaux, colonnes, poutrelles et tout autre élément structural identifiés sur les plans mais non spécifiés devront être calculés par un ingénieur en structure.

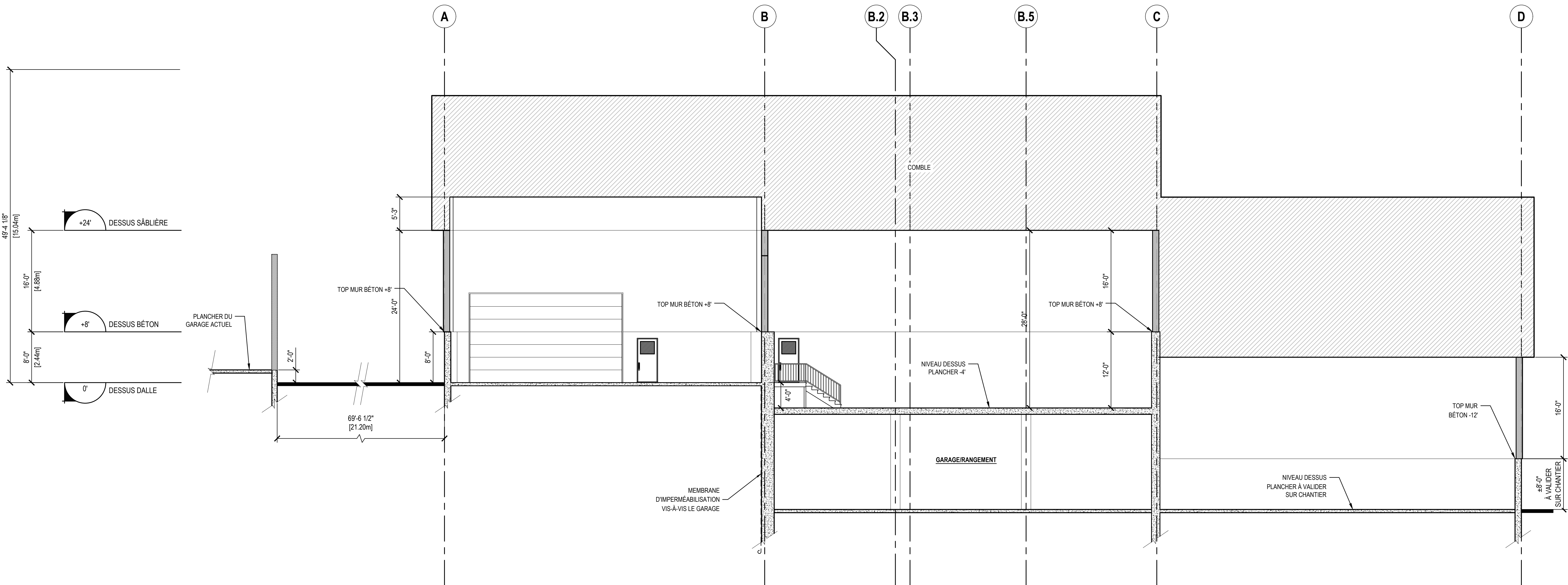
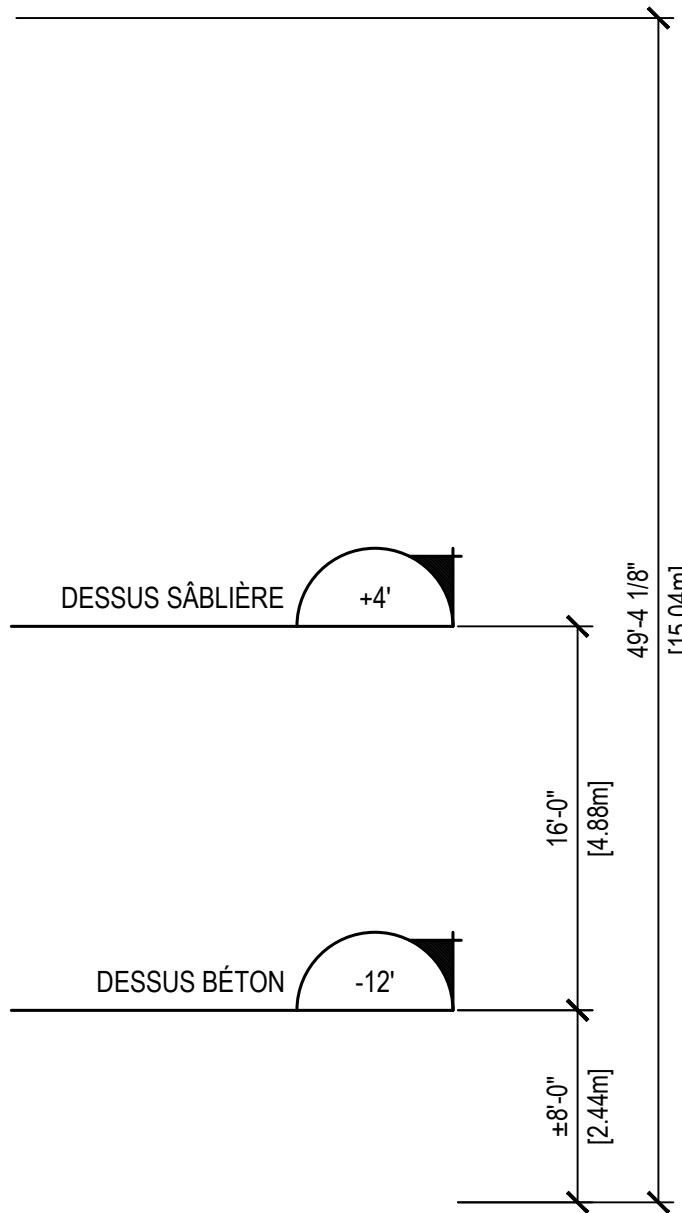
L'entrepreneur devra prévoir les linteaux aux ouvertures qui le nécessite et se référer aux plans de l'ingénieur en structure pour leurs spécifications.

Tous les changements aux plans et aux matériaux spécifiés devraient être approuvés par écrit par l'architecte.

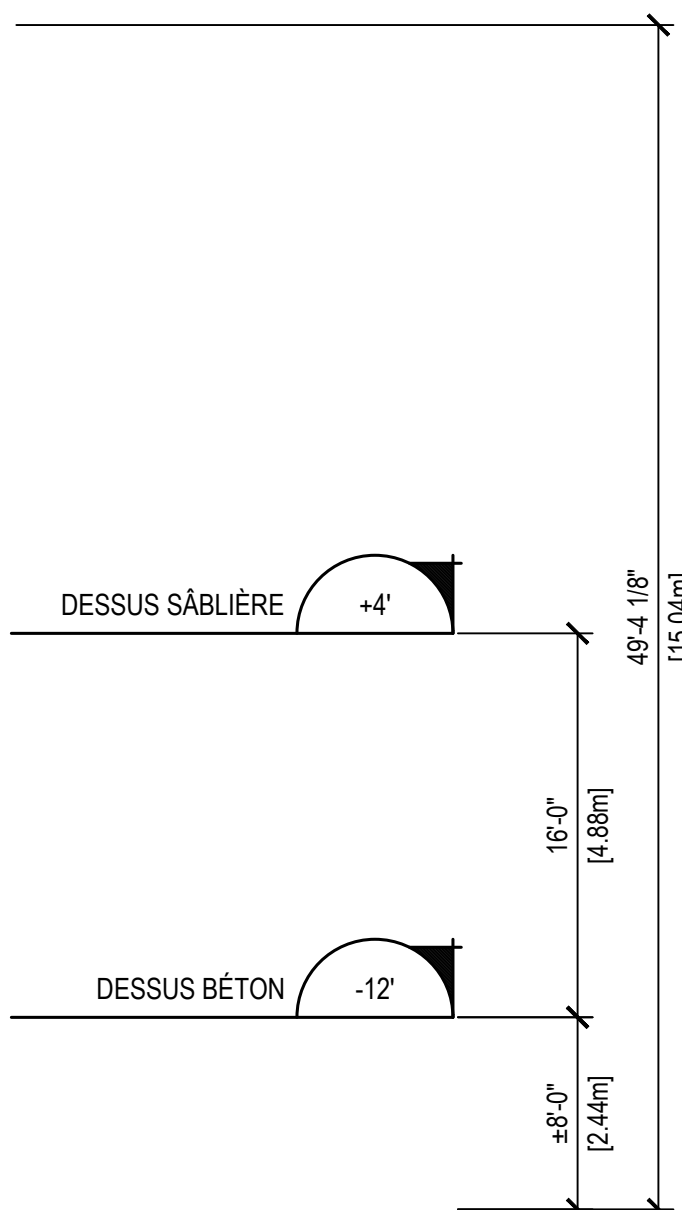




C-01 COUPE
ÉCHELLE: 1/8"=1'-0"



C-02 COUPE
ÉCHELLE: 1/8"=1'-0"



NOTES GÉNÉRALES

Toutes les mesures devront être prises sur le chantier avant le début des travaux. Toute omission ou anomalie devra être rapportée par écrit à l'architecte avant le début des travaux.

Les intervenants ayant besoin de plus de précisions devront vérifier eux même les dimensions sur le chantier.

Avant de faire les ouvertures sur le chantier, prendre la dimension des portes et fenêtres commandées et adapter les ouvertures brutes pour les accommoder.

Pour toute question de structure, vérifier avec l'ingénieur en structure.

Pour toute question de mécanique, de ventilation ou d'électricité, vérifier avec les ingénieurs en mécanique et ventilation.

Le fournisseur de poutres, poutrelles, colonnes, solives et autre élément de structure de plancher, ainsi que l'entrepreneur général, devront tenir compte de tout les éléments de plomberie, gaine de ventilation et cheminées, lors du calcul de ces éléments de structure et pour leur emplacement.

Le fournisseur de tout élément de structure de toiture, ainsi que l'entrepreneur général, devront tenir compte de la localisation des cheminées (poêle à bois, foyer, fournaise etc.) lucarnes et tout autre élément pouvant avoir un impact sur l'emplacement des fermes de toit lors de la conception et l'installation des fermes.

Les poutres, linteaux, colonnes, poutrelles et tout autre élément structural identifiés sur les plans mais non spécifiés devront être calculés par un ingénieur en structure.

L'entrepreneur devra prévoir les linteaux aux ouvertures qui le nécessite et se référer aux plans de l'ingénieur en structure pour leurs spécifications.

Tous les changements aux plans et aux matériaux spécifiés devraient être approuvés par écrit par l'architecte.

C-1
A-1
numéro de la coupe / détail
numéro page



COORDINATION
CE PLAN N'EST PAS ÉMIS POUR CONSTRUCTION

No.	DATE	DESCRIPTION	PAR
29	15 JANV. 2026	COORD. CHEMINÉE	D.S.
28	13 JANV. 2026	COORD. STRUCTURE	D.S.
27	08 JANV. 2026	COORD. SURFACES IMPERMÉABLES	D.S.
26	14 OCT. 2025	AJUSTEMENT PORTES ÉLEVATION VS PLAN	D.S.
25	07 OCT. 2025	COORD. FERMES DE TOIT	D.S.
24	18 SEPT. 2025	REVISION GÉNÉRALE	D.S.
23	27 AOÛT 2025	MODIF SELON PLAN WSP	D.S.
22	11 AOÛT 2025	PROPOSITION DES OUVERTURES SUR AXE 'D'	D.S.
21	07 AOÛT 2025	AJUSTEMENT SENTIERS ET CHEMIN DE FERME	D.S.

- * Vérifier les dimensions et les conditions sur le site et aviser l'architecte de toute erreur ou omission avant de procéder.
- * Ne mesurer aucune dimension à l'œil nu sur les plans.
- * Les plans demeurent la propriété de l'architecte. Ils ne peuvent être utilisés ou reproduits qu'après l'accord écrit de l'architecte et suite au règlement de tous honoraires convenus et/ou facturés.
- * Les droits d'auteur demeurent la propriété de l'architecte et personne ne peut enfreindre les lois qui s'appliquent.

ATELIER

A.BELLAVANCE inc.

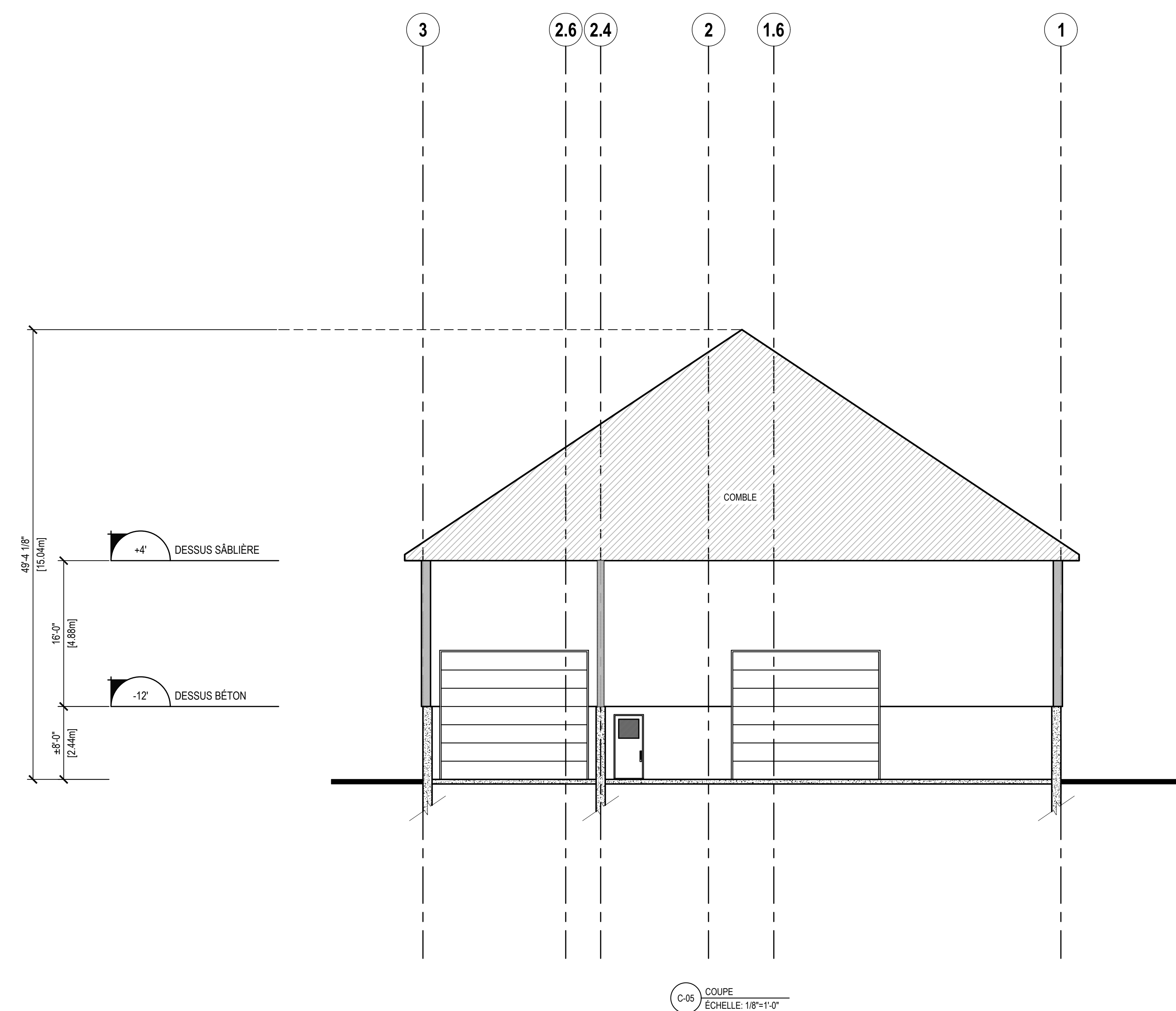
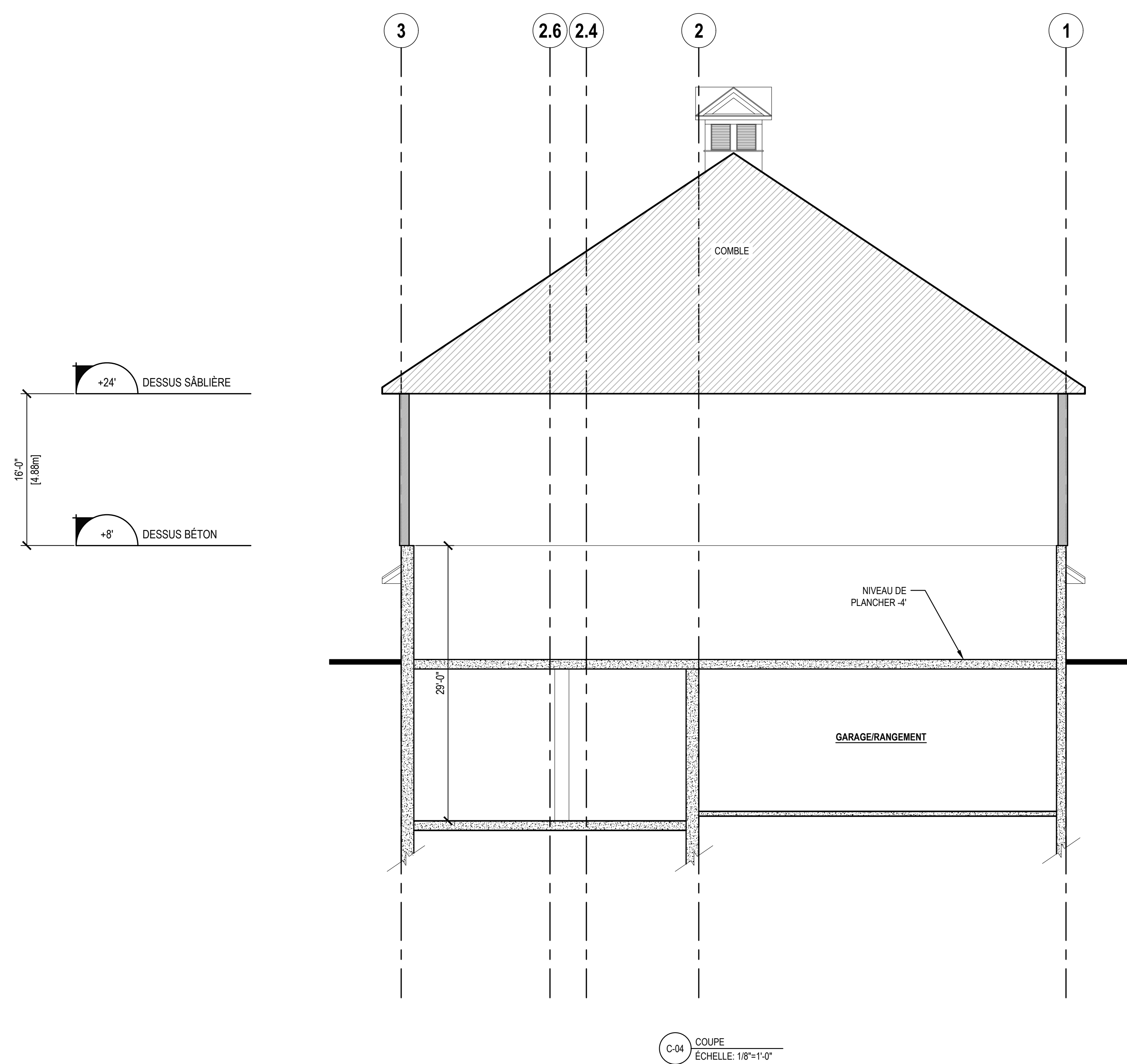
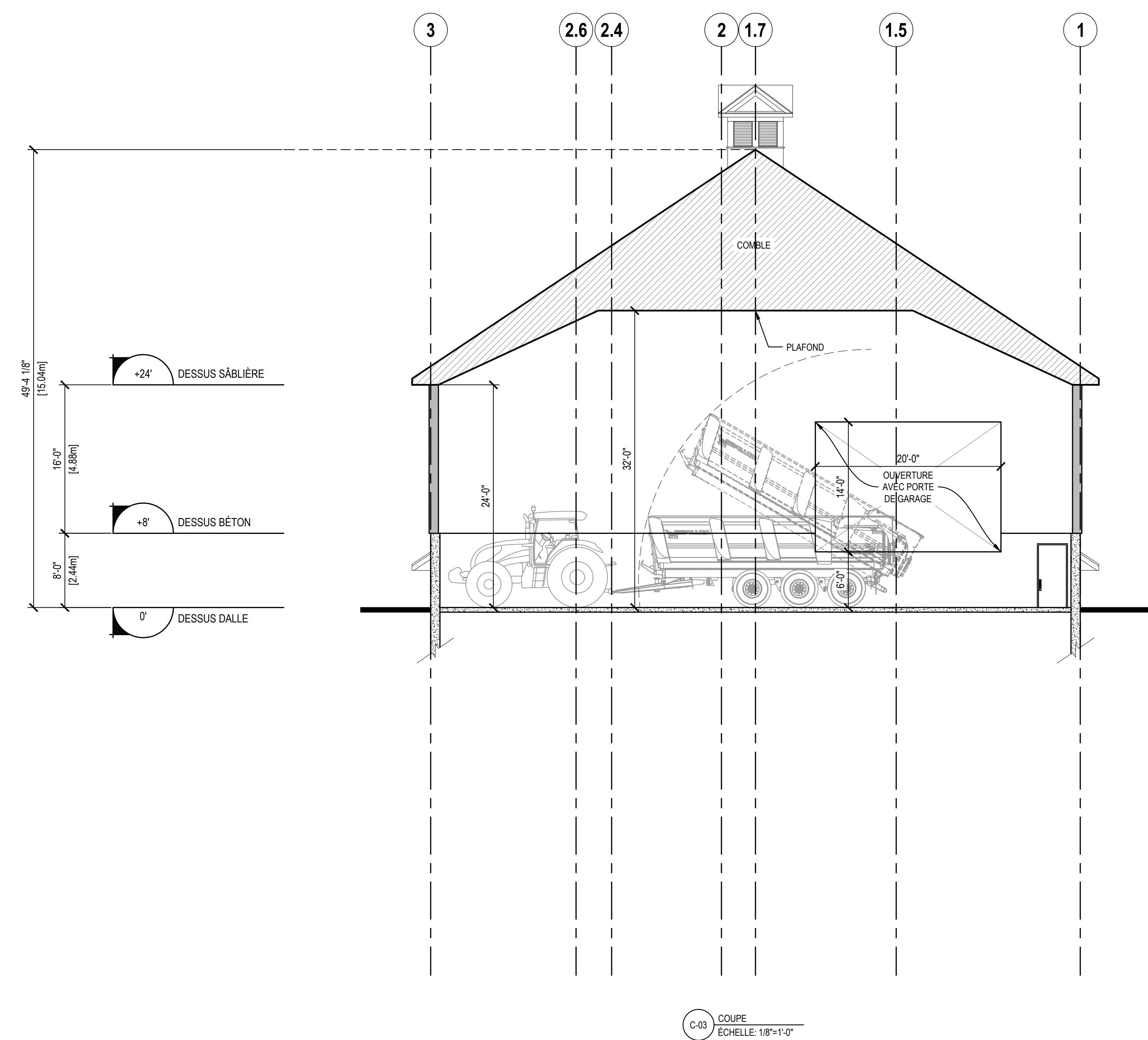
82 Blvd. Bromont, Suite E-101
Bromont, Québec, J2L 2K3
Téléphone: (450) 534-1616
Télécopieur: (450) 534-5116
Courriel: info@alabellavance.com



Projet: 9416-8275 QUÉBEC INC. (GNR SHEFFORD)
36 CHEMIN BELL, SHEFFORD, QUÉBEC

ZONE A - BÂTIMENT DE PROCÉDÉ
COUPES #1 & #2

Dessiné par:	DANNY SCOTT	No. de projet:	#3059-A
Vérifié par:	ALAN BELLAVANCE	Révision:	#29 - 15 JANVIER 2026
Date:	19 JUILLET 2024	Page no.:	A-300
Échelle:	1/8" = 1'-0"		



NOTES GÉNÉRALES

Toutes les mesures devront être prises sur le chantier avant le début des travaux. Toute omission ou anomalie devra être rapportée par écrit à l'architecte avant le début des travaux.

Les intervenants ayant besoin de plus de précisions devront vérifier eux même les dimensions sur le chantier.

Avant de faire les ouvertures sur le chantier, prendre la dimension des portes et fenêtres commandées et adapter les ouvertures brutes pour les accommoder.

Pour toute question de structure, vérifier avec l'ingénieur en structure.

Pour toute question de mécanique, de ventilation ou d'électricité, vérifier avec les ingénieurs en mécanique et ventilation.

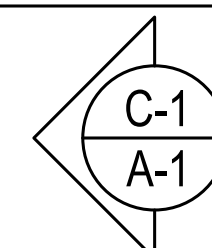
Le fournisseur de poutres, poutrelles, colonnes, solives et autre élément de structure de plancher, ainsi que l'entrepreneur général, devront tenir compte de tous les éléments de plomberie, gaine de ventilation et cheminées, lors du calcul de ces éléments de structure et pour leur emplacement.

Le fournisseur de tout élément de structure de toiture, ainsi que l'entrepreneur général, devront tenir compte de la localisation des cheminées (poêle à bois, foyer, fournaise etc.) lucarnes et tout autre élément pouvant avoir un impact sur l'emplacement des fermes de toit lors de la conception et l'installation des fermes.

Les poutres, linteaux, colonnes, poutrelles et tout autre élément structural identifiés sur les plans mais non spécifiés devront être calculés par un ingénieur en structure.

L'entrepreneur devra prévoir les linteaux aux ouvertures qui le nécessite et se référer aux plans de l'ingénieur en structure pour leurs spécifications.

Tous les changements aux plans et aux matériaux spécifiés devraient être approuvés par écrit par l'architecte.



numéro de la coupe / détail

numéro page



COORDINATION
CE PLAN N'EST PAS EMIS POUR CONSTRUCTION

29	15 JANV. 2026	COORD. CHEMINÉE	D.3
28	13 JANV. 2026	COORD. STRUCTURE	D.3
27	09 JANV. 2026	COORD. SURFACES IMPERMÉABLES	D.3
26	14 OCT. 2025	AJUSTEMENT PORTE ÉLEVATION VS PLAN	D.3
25	07 OCT. 2025	COORD. FERMES DE TOIT	D.3
24	18 SEPT. 2025	REVISION GÉNÉRALE	D.3
23	27 AOÛT 2025	MODIF SELON PLAN WSP	D.3
22	11 AOÛT 2025	PROPOSITION DES OUVERTURES SUR AXE "D"	D.3
21	07 AOÛT 2025	AJUSTEMENT SENTIERS ET CHEMIN DE FERME	D.3
No.	DATE	DESCRIPTION	PA

* Vérifier les dimensions et les conditions sur le site et aviser l'architecte de toute erreur ou omission avant de procéder.

- Ne mesurer aucune dimension à l'échelle sur les plans

- Les plans demeurent la propriété de l'architecte. Ils ne peuvent être utilisés ou reproduits

- Les droits d'auteur demeurent la propriété de l'architecte et personne ne peut enfreindre les lois qui s'appliquent.

ATELIER

A.BELLAVANCE inc

82 Roul. Beaumont, Suite E-101

Bromont, Québec, J2L 2K3

Téléphone: (450) 534-1616

Télécopieur: (450) 534-3116

Courriel: info@alanbellavance.com



Project: 0-110-0075-01/4/00-0110-001B-01/0000000000

36 CHEMIN BELL, SHEFFORD, QUÉBEC

ZONE A - BÂTIMENT DE PROCÉDÉ
COUPES #3, #4 & #5

Dessiné par:	DAIMY SCOTT	No. de projet:	#3650-A
--------------	-------------	----------------	---------

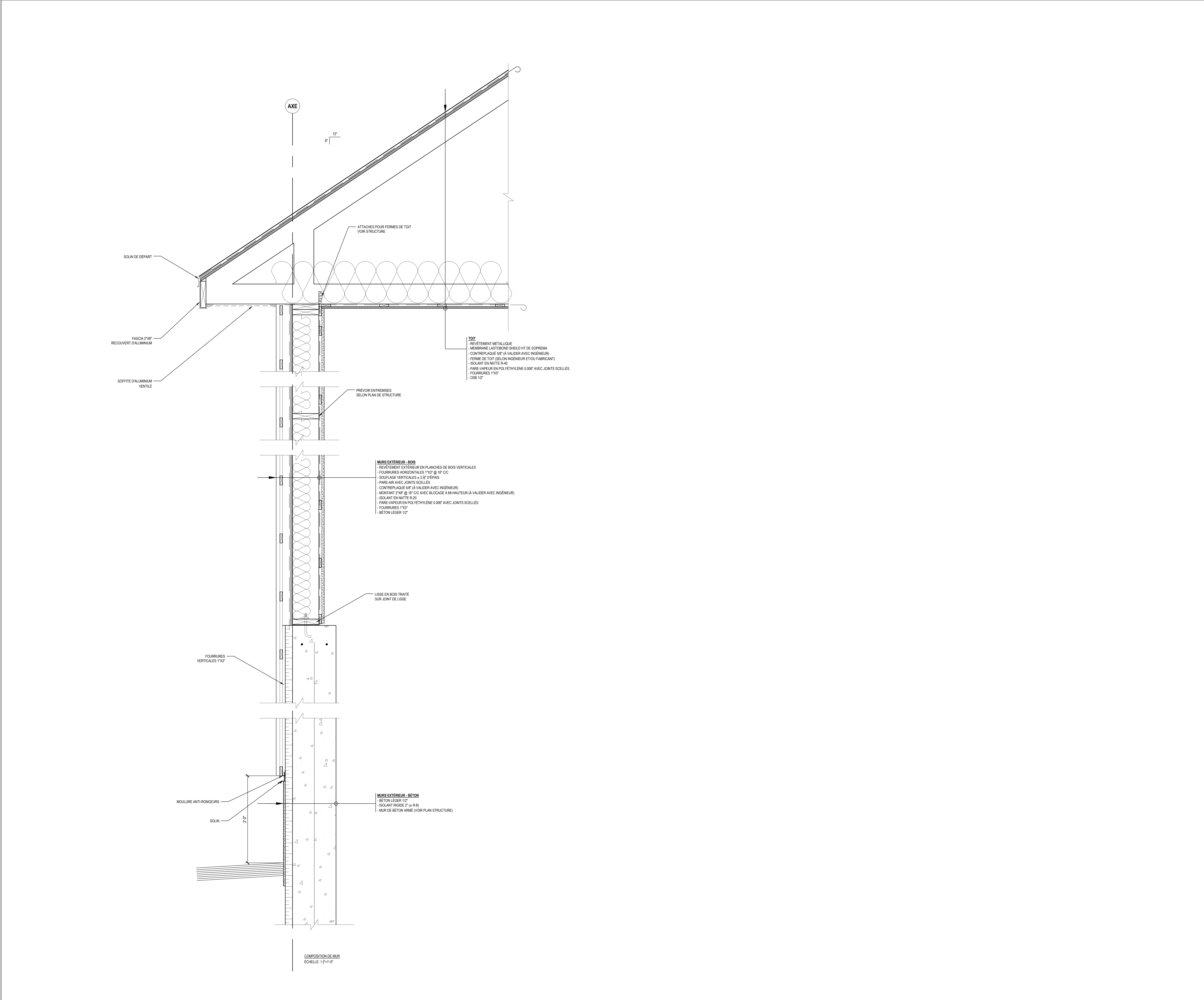
Dessiné par:	DAIMY SCOTT	No. de projet:	#3650-A
--------------	-------------	----------------	---------

SAINT SCOTT	MOORE
Vinifolium	Département

verme par:	ALAN BELLAVANCE	REVISION:	#29 - 15 JANVIER 2010
------------	-----------------	-----------	-----------------------

Date:	19 JUILLET 2024	Page no.:	1
-------	-----------------	-----------	---

	A-301
Échelle:	



NOTES GÉNÉRALES

Toutes les mesures devront être prises sur le chantier avant le début des travaux. Toute omission ou anomalie devra être rapportée par écrit à l'architecte avant le début des travaux.

Les intervenants ayant besoin de plus de précisions devront vérifier eux même les dimensions sur le chantier.

Avant de faire les ouvertures sur le chantier, prendre la dimension des portes et fenêtres commandées et adapter les ouvertures brutes pour les accommoder.

Pour toute question de structure, vérifier avec l'ingénieur en structure.

Pour toute question de mécanique, de ventilation ou d'électricité, vérifier avec les ingénieurs en mécanique et ventilation.

Le fournisseur de poutres, poutrelles, colonnes, solives et autre élément de structure de plancher, ainsi que l'entrepreneur général, devront tenir compte de tout les éléments de plomberie, gaine de ventilation et cheminées, lors du calcul de ces éléments de structure et pour leur emplacement.

Le fournisseur de tout élément de structure de toiture, ainsi que l'entrepreneur général, devront tenir compte de la localisation des cheminées (poêle à bois, foyer, fournaise etc.) lucarnes et tout autre élément pouvant avoir un impact sur l'emplacement des fermes de toit lors de la conception et l'installation des fermes.

Les poutres, linteaux, colonnes, poutrelles et tout autre élément structural identifiés sur les plans mais non spécifiés devront être calculés par un ingénieur en structure.

L'entrepreneur devra prévoir les linteaux aux ouvertures qui le nécessite et se référer aux plans de l'ingénieur en structure pour leurs spécifications.

Tous les changements aux plans et aux matériaux spécifiés devaient être approuvés par écrit par l'architecte.

C-1

A-1

numéro de la coupe / détail

numéro page

COORDINATION

CE PLAN N'EST PAS ÉMIS POUR CONSTRUCTION

29	15 JANV. 2026	COORD. CHEMINÉE	D.S.
28	13 JANV. 2026	COORD. STRUCTURE	D.S.
27	08 JANV. 2026	COORD. SURFACES IMPERMÉABLES	D.S.
26	14 OCT. 2025	AJUSTEMENT PORTE ÉLEVATION VS PLAN	D.S.
25	07 OCT. 2025	COORD. FERMES DE TOIT	D.S.
24	18 SEPT. 2025	REVISION GÉNÉRALE	D.S.
23	27 AOÛT 2025	MODIF SELON PLAN WSP	D.S.
22	11 AOÛT 2025	PROPOSITION DES OUVERTURES SUR AXE 10'	D.S.
21	07 AOÛT 2025	AJUSTEMENT SENTIERS ET CHEMIN DE FERME	D.S.
No.	DATE	DESCRIPTION	PAR

✓ Vérifier les dimensions et les conditions sur le site et aviser l'architecte de toute erreur ou omission avant de procéder.

✓ Ne mesurer aucune dimension à l'œil nu sur les plans.

✓ Les plans demeurent la propriété de l'architecte. Ils ne peuvent être utilisés ou reproduits qu'avec l'accord écrit de l'architecte et suite au règlement de tous honoraires convenus et/ou facturés.

✓ Les droits d'auteur demeurent la propriété de l'architecte et personne ne peut enfreindre les lois qui s'appliquent.

ATELIER

A.BELLAVANCE inc.

82 Blvd. Bromont, Suite E-101
Bromont, Québec, J2L 2K3
Téléphone: (450) 534-1616
Télécopieur: (450) 534-5116
Courriel: info@alubellavance.com

Projet: 9416-8275 QUÉBEC INC. (GNR SHEFFORD)
36 CHEMIN BELL, SHEFFORD, QUÉBEC

ZONE A - BÂTIMENT DE PROCÉDÉ
COUPES DE MUR

Dessiné par: DANNY SCOTT
No. de projet: #3059-A

Vérifié par: ALAN BELLAVANCE
Révision: #29 - 15 JANVIER 2026

Date: 19 JUILLET 2024
Page no.:
Échelle: 1/2" = 1'-0"

A-400

0065

Annexe 15 : Présentation de Claude Hakier effectuée dans le cadre de la réunion d'information du 3 février 2026

GNR Shefford

Quelques améliorations...

Par Claude Hakier, ingénieur chez WSP

Quelques enjeux identifiés lors de la rencontre précédente:

Consommation d'eau

Certains avaient des craintes quant à une consommation excessive qui pourrait impacter la disponibilité d'eau du voisinage.

Transport d'intrants et d'extrants

Certains avaient des craintes quant au nombre journalier de transport qui seraient requis pour approvisionner la nouvelle installation de biométhanisation agricole en intrants externes ainsi que pour retourner les extrants vers les champs des partenaires.

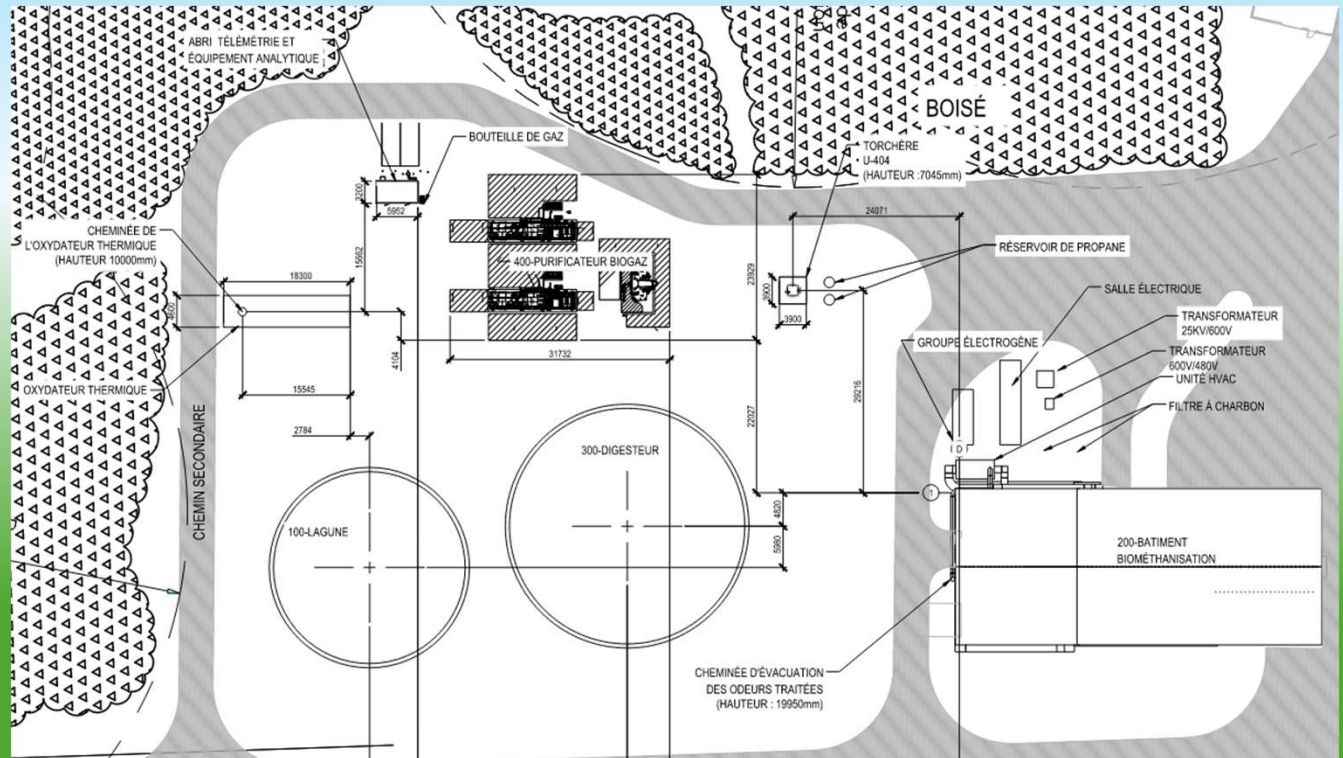
Torchère

Certains avaient des craintes quant à la proximité des limites de la propriété pour l'installation de la torchère ainsi qu'à la visibilité d'une flamme constante.

Bilan carbone

Certains avaient des questionnements quant aux avantages d'une installation semblable sur l'environnement.

Présentation sommaire des installations prévues



Consommation d'eau

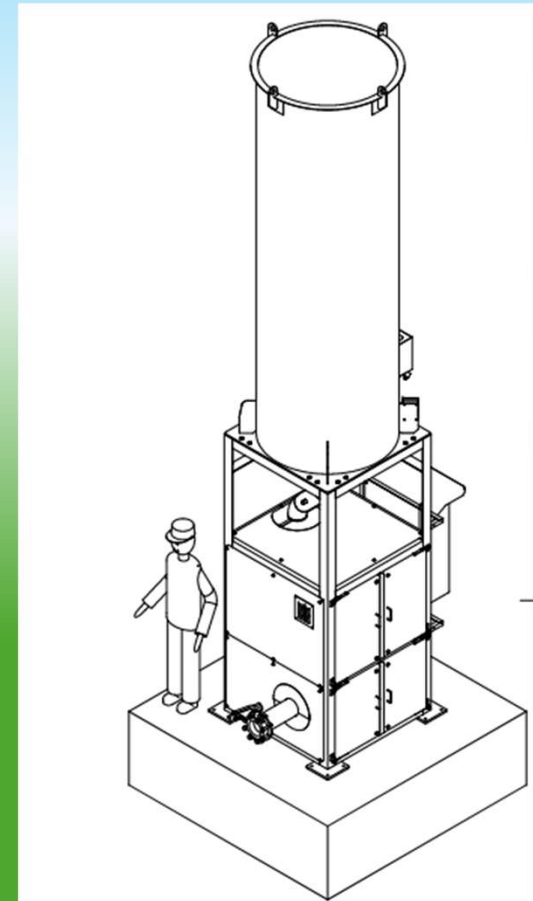
- La solution (DVO) prévoyait une consommation d'eau de l'ordre de 68 m³ par jour en excluant le nettoyage
 - Le nouveau procédé (Fitec, digestion anaérobie mésophile dans un réacteur agité en continu CSTR):
 - Peut fonctionner avec une concentration de matière sèche nettement plus élevée
 - Permet un mélange d'intrants plus méthanogène, mais avec plus de fibres
 - Peut fonctionner avec un mélange d'intrants qui ne requiert **pas** d'apport d'eau externe aux intrants
- De l'eau sera requise seulement pour permettre le nettoyage des équipements (semblable pour les deux solutions):
 - Consommation estimée à 2 m³ par jour.
 - Eau d'un puits artésien prévue actuellement.
 - Possibilité de considérer la récupération d'eau de pluie dans le futur.

Transport d'intrants et d'extrants

- La solution (DVO) présentée lors de la rencontre précédente fonctionnait avec un digestat ayant une concentration de matière sèche moindre et un temps de séjour plus faible (28 jours versus 74 jours).
 - Le nouveau procédé (Fitec, digestion anaérobie mésophile dans un réacteur agité en continu CSTR):
 - Peut fonctionner avec une concentration de matière sèche nettement plus élevée.
 - Permet une meilleure conversion de méthane pour les intrants contenant beaucoup de fibres (rétention plus grande).
 - Demande un volume d'intrants moindre, donc moins de transport.
 - Transport d'intrants/extrants externes prévus du lundi au samedi inclusivement.
 - Intrants externes (4.5 transports par jour en moyenne):
 - Prévus de 1,5 transport de solides par jour en moyenne.
 - Prévus de 3 transports de liquide (lisier) par jour en moyenne
 - Extrants externes (5 transports par jour en moyenne):
 - Prévus de 2,4 transports de liquide (digestat) par jour en moyenne
 - Prévus de 2,6 transports de liquide par jour en moyenne.

Torchère

- La torchère sera localisée à plus de 50 mètres du chemin Bell
 - Elle fonctionnera seulement dans les cas exceptionnels et non souhaités ou le gaz ne peut être purifié ou injecté dans le réseau d'Énergir.
 - Capacité de stockage de l'ordre de 1 journée dans le digesteur et le postdigesteur.
 - La flamme de la torchère sera couverte à l'extrémité de la torchère
 - Le pilote au propane sera allumé seulement lorsque la torchère sera requise.
 - Le pilote sera mis à l'arrêt quelques minutes après le démarrage de la torchère sera en fonction.



Bilan de carbone

- Avantage des changements de procédé:
 - Augmentation de la production de biogaz.
 - Moins de transport terrestre requis, donc diminution de GES par mètre cube de gaz produit).
 - Moins de volume d'intrants, donc moins d'intrants à chauffer, donc diminution de GES.
 - Chauffage électrique, donc avec l'électricité du Québec, moins d'émission de GES
 - Plus d'intrants, donc moins d'émissions non contrôlées de GES à l'atmosphère suite à l'émission aux champs.

QUESTIONS?

Annexe 16 : Présentation de Xavier Savaria
effectuée dans le cadre de la réunion
d'information du 3 février 2026

Cheptel projeté pour la fin de 2026

Nombre de tête	Naissance annuel estimée
1878	650
Taux de roulement estimé	34,6 %



Cheptel projeté pour 2027

Nombre de tête	Naissance annuel estimée
1928	700
Taux de roulement estimé	36,4 %



Cheptel projeté pour 2028

Nombre de tête	Naissance annuel estimée
2376	750
Taux de roulement estimé	31,6 %



QUESTIONS?



© Tous droits réservés 2026 | GNR Shefford

Annexe 17 : Présence à la réunion d'information du 3 février 2026

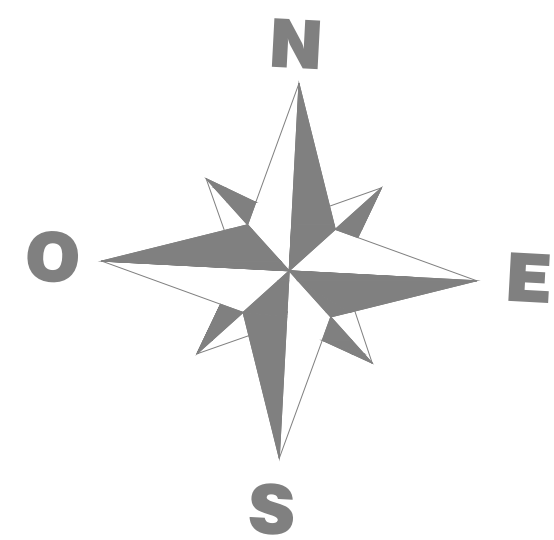
Présence à la réunion d'information du 2026-02-03

Nom du participant	Adresse du participant	Hors du secteur
Patrick Lamanna	13 chemin Bell Shefford, QC J2M 1K6	Non
Louis Barbeau	43 rue Laurence Shefford, QC J2M 0A1	Non
Johanne Labelle	43 rue Laurence Shefford, QC J2M 0A1	Non
Jean Laprise	40 rue Laurence Shefford, QC J2M 0A2	Non
Melissa Appleby	31 rue Laurence Shefford, QC J2M 1K7	Non
Luc Beauvais	31 rue Laurence Shefford, QC J2M 1K7	Non
François Marcil	59 chemin Bell Shefford, QC J2M 1K6	Non
Denise Gagnon	47 rue Laurence Shefford, QC J2M 0A1	Non
Carole Poudrier	47 rue Laurence Shefford, QC J2M 0A1	Non
Manon Sarrasin	3 rue Alexandra Shefford, QC J2M 1R9	Oui
Christine Greenland	21 rue Laurence Shefford, QC J2M 1K7	Non
André Quirion	21 rue Laurence Shefford, QC J2M 1K7	Non
Stéphane Desjardins	48 rue Laurence Shefford, QC J2M 0A1	Non
Louise Poirrier	48 rue Laurence Shefford, QC J2M 0A1	Non
James Brack	36 chemin Bell Shefford, QC J2M 1K6	Non
Paul Sauvé	36 chemin Bell Shefford, QC J2M 1K6	Non
Employé d'écurie de Paul	36 chemin Bell Shefford, QC J2M 1K6	Non
Sylvain Robillard	84 chemin Bell Shefford, QC J2M 1K6	Non
Hélène St-Pierre	84 chemin Bell Shefford, QC J2M 1K6	Non
Chantal Tériault	80 rue du Grillon Shefford, QC J2M 1K8	Non
Pierre Rousseau	80 rue du Grillon Shefford, QC J2M 1K8	Non
Nom du participant	Adresse du participant	Hors du secteur

Présence à la réunion d'information du 2026-02-03

Annie Giasson (M105)	35 rue Desaulniers Shefford, QC J2M 1M4	Oui
Pierre-André Paulin	31 chemin Bell Shefford, J2M 1K6	Non
François Forest	36 rue Laurence Shefford, QC J2M 1K7	Non
Daniel Paquette	360 chemin Racine Bromont, QC J2L 1G1	Oui
Claude Vezina	35 rue Laurence Shefford, QC J2M 1K7	Non

Annexe 18 : Plans du site



NOTES GÉNÉRALES

Toutes les mesures devront être prises sur le chantier avant le début des travaux. Toute omission ou anomalie devra être rapportée par écrit à l'architecte avant le début des travaux.

Les intervenants ayant besoin de plus de précisions devront vérifier eux même les dimensions sur le chantier.

Avant de faire les ouvertures sur le chantier, prendre la dimension des portes et fenêtres commandées et adapter les ouvertures brutes pour les accommoder.

Pour toute question de structure, vérifier avec l'ingénieur en structure.

Pour toute question de mécanique, de ventilation ou d'électricité, vérifier avec les ingénieurs en mécanique et ventilation.

Le fournisseur de poutres, poutrelles, colonnes, solives et autre élément de structure de plancher, ainsi que l'entrepreneur général, devront tenir compte de tout les éléments de plomberie, gaine de ventilation et cheminées, lors du calcul de ces éléments de structure et pour leur emplacement.

Le fournisseur de tout élément de structure de toiture, ainsi que l'entrepreneur général, devront tenir compte de la localisation des cheminées (poêle à bois, foyer, fournaise etc.) lucarnes et tout autre élément pouvant avoir un impact sur l'emplacement des fermes de toit lors de la conception et l'installation des fermes.

Les poutres, linteaux, colonnes, poutrelles et tout autre élément structural identifiés sur les plans mais non spécifiés devront être calculés par un ingénieur en structure.

L'entrepreneur devra prévoir les linteaux aux ouvertures qui le nécessite et se référer aux plans de l'ingénieur en structure pour leurs spécifications.

Tous les changements aux plans et aux matériaux spécifiés devraient être approuvés par écrit par l'architecte.

numéro de la coupe / détail
C-1
A-1
numéro page



COORDINATION
CE PLAN N'EST PAS ÉMIS POUR CONSTRUCTION

No.	DATE	DESCRIPTION	PAR
-----	------	-------------	-----

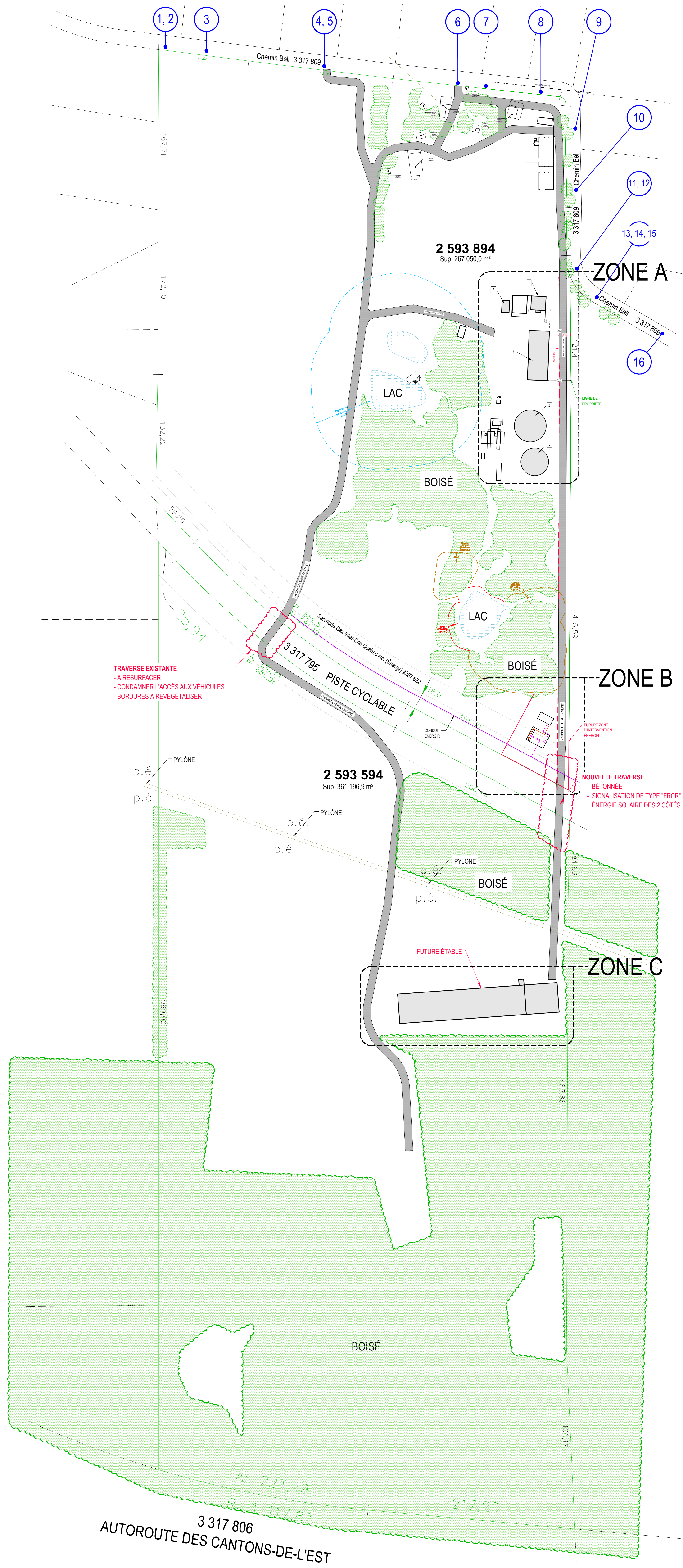
- Vérifier les dimensions et les conditions sur le site et aviser l'architecte de toute erreur ou omission avant de procéder.
- Ne mesurer aucune dimension à l'échelle sur les plans.
- Les plans demeurent la propriété de l'architecte. Ils ne peuvent être utilisés ou reproduits qu'avec l'accord écrit de l'architecte et suite au règlement de tous honoraires convenus et/ou facturés.
- Les droits d'auteur demeurent la propriété de l'architecte et personne ne peut enfreindre les lois qui s'appliquent.

ATELIER
A.BELLAVANCE inc.
82 Blvd. Bromont, Suite E-101
Bromont, Québec, J2L 2K3
Téléphone: (450) 534-1616
Télécopieur: (450) 534-3116
Courriel: info@alabellavance.com



Projet: 9416-8275 QUÉBEC INC. (GNR SHEFFORD)
36 CHEMIN BELL, SHEFFORD, QUÉBEC

PLAN DE SITE			
Dessiné par:	DANNY SCOTT	No. de projet:	#3059-A
Vérifié par:	ALAN BELLAVANCE	Révision:	
Date:	19 JUILLET 2024	Page no.:	A-050
Échelle:	AUCUNE		



Toutes les mesures devront être prises sur le chantier avant le début des travaux. Toute omission ou anomalie devra être rapportée par écrit à l'architecte avant le début des travaux.

Les intervenants ayant besoin de plus de précisions devront vérifier eux même les dimensions sur le chantier.

Avant de faire les ouvertures sur le chantier, prendre la dimension des portes et fenêtres commandées et adapter les ouvertures brutes pour les accommoder.

Pour toute question de structure, vérifier avec l'ingénieur en structure.

Pour toute question de mécanique, de ventilation ou d'électricité, vérifier avec les ingénieurs en mécanique et ventilation.

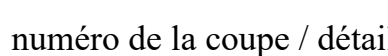
Le fournisseur de poutres, poutrelles, colonnes, solives et autre élément de structure de plancher, ainsi que l'entrepreneur général, devront tenir compte de tout les éléments de plomberie, gaine de ventilation et cheminées, lors du calcul de ces éléments de structure et pour leur emplacement.

Le fournisseur de tout élément de structure de toiture, ainsi que l'entrepreneur général, devront tenir compte de la localisation des cheminées (poêle à bois, foyer, fournaise etc.) lucarnes et tout autre élément pouvant avoir un impact sur l'emplacement des fermes de toit lors de la conception et l'installation des fermes.

Les poutres, linteaux, colonnes, poutrelles et tout autre élément structural identifiés sur les plans mais non spécifiés devront être calculés par un ingénieur en structure.

L'entrepreneur devra prévoir les linteaux aux ouvertures qui le nécessite et se référer aux plans de l'ingénieur en structure pour leurs spécifications.

Tous les changements aux plans et aux matériaux spécifiés devraient être approuvés par écrit par l'architecte.

[illegible]

No.	DATE	DESCRIPTION	PAR
-----	------	-------------	-----

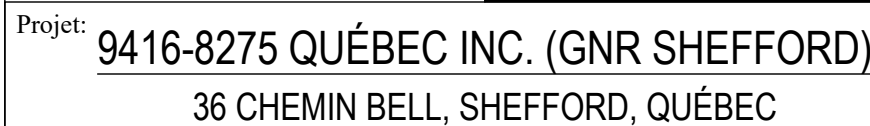
- Vérifier les dimensions et les conditions sur le site et aviser l'architecte de toute erreur ou omission avant de procéder.
- Ne mesurer aucune dimension à l'échelle sur les plans.
- Les plans demeurent la propriété de l'architecte. Ils ne peuvent être utilisés ou reproduit qu'avec l'accord écrit de l'architecte et suite au règlement de tous honoraires convenus et/ou facturés.
- Les droits d'auteur demeurent la propriété de l'architecte et personne ne peut enfreindre les lois qui s'appliquent.

A.BELLAVANCE inc

82 Boul. Bromont, Suite E-101
Bromont, Québec, J2L 2K3

Téléphone: (450) 534-1616
Télécopieur: (450) 534-3116
Courriel: info@alanbellavance.com

Projet: 0416 8275 OULÉRE



PLAN DE SITE

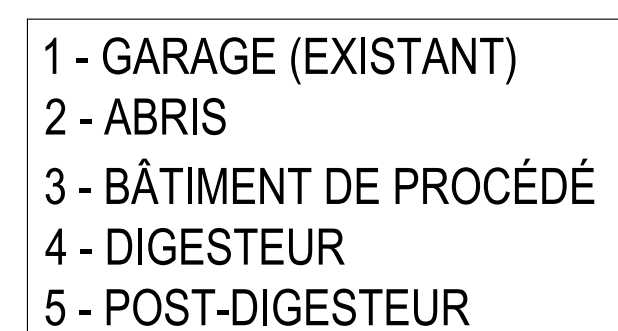
Dessiné par:	DANNY SCOTT	No. de projet:	#2650-A
--------------	-------------	----------------	---------

Vérifié par:	Révision:
--------------	-----------

DuFou	DuFou

A-051

A-051



2 593 894
Sup. 267 050,0 m²

BOISÉ

Chemin Bell

LIGNE DE PROPRIÉTÉ

NOTES GÉNÉRALES

Toutes les mesures devront être prises sur le chantier avant le début des travaux. Toute omission ou anomalie devra être rapportée par écrit à l'architecte avant le début des travaux.

Les intervenants ayant besoin de plus de précisions devront vérifier eux-mêmes les dimensions sur le chantier.

Avant de faire les ouvertures sur le chantier, prendre la dimension des portes et fenêtres commandées et adapter les ouvertures brutes pour les accommoder.

Pour toute question de structure, vérifier avec l'ingénieur en structure

Pour toute question de mécanique, de ventilation ou d'électricité, vérifiez avec les ingénieurs en mécanique et ventilation.

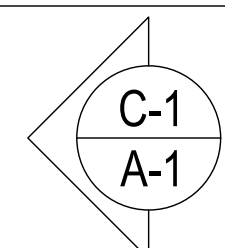
Le fournisseur de poutres, poutrelles, colonnes, solives et autre élément de structure de plancher, ainsi que l'entrepreneur général, devront tenir compte de tout les éléments de plomberie, gaine de ventilation et cheminées, lors du calcul de ces éléments de structure et pour leur emplacement.

Le fournisseur de tout élément de structure de toiture, ainsi que l'entrepreneur général, devront tenir compte de la localisation des cheminées (poêle à bois, foyer, fournaise etc.) lucarnes et tout autre élément pouvant avoir un impact sur l'emplacement des fermes de toit lors de la conception et l'installation des fermes.

Les poutres, linteaux, colonnes, poutrelles et tout autre élément structural identifiés sur les plans mais non spécifiés devront être calculés par un ingénieur en structure.

L'entrepreneur devra prévoir les linteaux aux ouvertures qui le nécessite et se référer aux plans de l'ingénieur en structure pour leurs spécifications.

Tous les changements aux plans et aux matériaux spécifiés devraient être approuvés par écrit par l'architecte.



numéro de la coupe / détail

numéro page



COORDINATION
CE PLAN N'EST PAS ÉMIS POUR CONSTRUCTION

[illegible]

No.	DATE	DESCRIPTION	PAR
-----	------	-------------	-----

* Vérifier les dimensions et les conditions sur le site et aviser l'architecte de toute erreur ou

- Ne mesurer aucune dimension à l'échelle sur les plans

- Les plans demeurent la propriété de l'architecte. Ils ne peuvent être utilisés ou reproduits qu'avec l'accord écrit de l'architecte et suite au règlement de tous honoraires convenus et/ou facturés.

* Les droits d'auteur demeurent la propriété de l'architecte et personne ne peut enfreindre les lois qui s'appliquent.

ATELIER

A.BELLAVANCE inc.

82 Boul. Bromont, Suite E-101

Téléphone: (450) 534-1616

Télécopieur: (450) 534-3116

Counsel: info@allaboutnava.com

Project: 9416-8275 QUÉBEC INC. (GNR SHEFFORD)
36 CHEMIN BELL, SHEFFORD, QUÉBEC

PLAN DE SITE - ZONE A
BÂTIMENT DE PROCÉDÉS

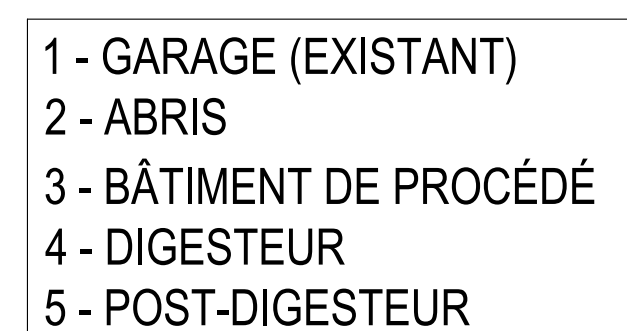
Dessiné par: DANNY SCOTT

Vérifié par:

ALAN BELLAVAN

19 JUILLET 202

A-052



121, 41

CHEMIN DE FERME EXISTANT

77'3" (22.38m)

69'6 1/2" (12'00m)

39'4 1/2" (12.00m)

MARGE 12m

80'5 7/8" (24'5 1/8")

2

1

3

Chemin Bell

121, 41

LIGNE DE
PROPRIÉTÉ

Bande de protection-
60,0

LAC

BOISÉ

Bande
tampon

NOTES GÉNÉRALES

Toutes les mesures devront être prises sur le chantier avant le début des travaux. Toute omission ou anomalie devra être rapportée par écrit à l'architecte avant le début des travaux.

Les intervenants ayant besoin de plus de précisions devront vérifier eux-mêmes les dimensions sur le chantier.

Avant de faire les ouvertures sur le chantier, prendre la dimension des portes et fenêtres commandées et adapter les ouvertures brutes pour les accommoder.

Pour toute question de structure, vérifier avec l'ingénieur en structure.

Pour toute question de mécanique, de ventilation ou d'électricité, vérifier avec les ingénieurs en mécanique et ventilation.

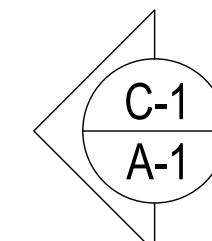
Le fournisseur de poutres, poutrelles, colonnes, solives et autre éléments de structure de plancher, ainsi que l'entrepreneur général, devront tenir compte de tout les éléments de plomberie, gaine de ventilation et cheminées, lors du calcul de ces éléments de structure et pour leur emplacement.

Le fournisseur de tout élément de structure de toiture, ainsi que l'entrepreneur général, devront tenir compte de la localisation des cheminées (poêle à bois, foyer, fournaise etc.) lucarnes et tout autre élément pouvant avoir un impact sur l'emplacement des fermes de toit de la conception et l'installation des fermes.

Les poutres, linteaux, colonnes, poutrelles et tout autre élément structural identifiés sur les plans mais non spécifiés devront être calculés par un ingénieur en structure.

L'entrepreneur devra prévoir les linteaux aux ouvertures qui le nécessitent et se référer aux plans de l'ingénieur en structure pour leurs spécifications.

Tous les changements aux plans et aux matériaux spécifiés devraient être approuvés par écrit par l'architecte.



numéro de la coupe / détail

numéro page



COORDINATION
CE PLAN N'EST PAS ÉMIS POUR CONSTRUCTION

No.	DATE	DESCRIPTION	PAR

No.	DATE	DESCRIPTION	PAR
-----	------	-------------	-----

- Vérifier les dimensions et les conditions sur le site et aviser l'architecte de toute erreur ou omission avant de procéder.
- Ne mesurer aucune dimension à l'échelle sur les plans.
- Les plans demeurent la propriété de l'architecte. Ils ne peuvent être utilisés ou reproduit qu'avec l'accord écrit de l'architecte et suite au règlement de tous honoraires convenus et/ou facturés.
- Les droits d'auteur demeurent la propriété de l'architecte et personne ne peut enfreindre les lois qui s'appliquent.

ATELIER

A.BELLAVANCE inc.

82 Boul. Bromont, Suite E-101

Télfelhasználó: (450) 534 1616

Télécopieur: (450) 534-3116



Projet: 9416-8275 QUÉBEC INC. (GNR SHEFFORD)
36 CHEMIN BELL, SHEFFORD, QUÉBEC

PLAN DE SITE - ZONE A
BÂTIMENT DE PROCÉDÉS

Dessiné par: DANNY SCOTT

2000-07-01

Verifié par: ALAN BELLAVANT

Date: 10 JUL 1998

No. de projet:

Revision

A-053



NOTES GÉNÉRALES

Toutes les mesures devront être prises sur le chantier avant le début des travaux. Toute omission ou anomalie devra être rapportée par écrit à l'architecte avant le début des travaux.

Les intervenants ayant besoin de plus de précisions devront vérifier eux même les dimensions sur le chantier.

Avant de faire les ouvertures sur le chantier, prendre la dimension des portes et fenêtres commandées et adapter les ouvertures brutes pour les accommoder.

Pour toute question de structure, vérifier avec l'ingénieur en structure.

Pour toute question de mécanique, de ventilation ou d'électricité, vérifier avec les ingénieurs en mécanique et ventilation.

Le fournisseur de poutres, poutrelles, colonnes, solives et autre élément de structure de plancher, ainsi que l'entrepreneur général, devront tenir compte de tout les éléments de plomberie, gaine de ventilation et cheminées, lors du calcul de ces éléments de structure et pour leur emplacement.

Le fournisseur de tout élément de structure de toiture, ainsi que l'entrepreneur général, devront tenir compte de la localisation des cheminées (poêle à bois, foyer, fournaise etc.) lucarnes et tout autre élément pouvant avoir un impact sur l'emplacement des fermes de toit lors de la conception et l'installation des fermes.

Les poutres, linteaux, colonnes, poutrelles et tout autre élément structural identifiés sur les plans mais non spécifiés devront être calculés par un ingénieur en structure.

L'entrepreneur devra prévoir les linteaux aux ouvertures qui le nécessite et se référer aux plans de l'ingénieur en structure pour leurs spécifications.

Tous les changements aux plans et aux matériaux spécifiés devraient être approuvés par écrit par l'architecte.

C-1
A-1

numéro de la coupe / détail
numéro page



COORDINATION
CE PLAN N'EST PAS ÉMIS POUR CONSTRUCTION

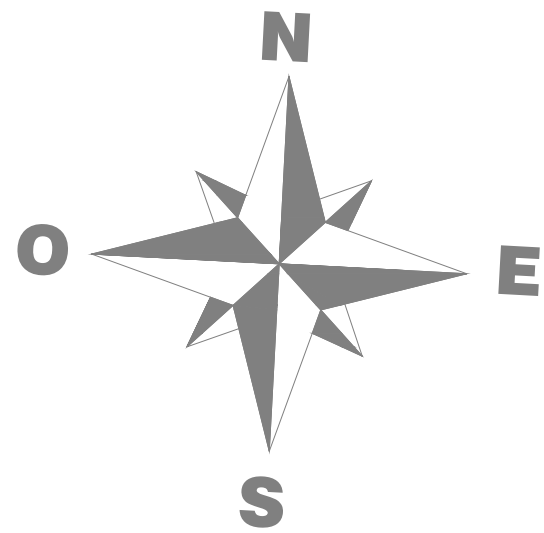
No.	DATE	DESCRIPTION	PAR

- Vérifier les dimensions et les conditions sur le site et aviser l'architecte de toute erreur ou omission avant de procéder.
- Ne mesurer aucune dimension à l'échelle sur les plans.
- Les plans demeurent la propriété de l'architecte. Ils ne peuvent être utilisés ou reproduits qu'avec l'accord écrit de l'architecte et suite au règlement de tous honoraires convenus et/ou facturés.
- Les droits d'auteur demeurent la propriété de l'architecte et personne ne peut enfreindre les lois qui s'appliquent.

ATELIER
A.BELLAVANCE inc.

82 Blvd. Bromont, Suite E-101
Bromont, Québec, J2L 2K3
Téléphone : (450) 534-1616
Télécopieur : (450) 534-3116
Courriel: info@alabellavance.com

Projet: 9416-8275 QUÉBEC INC. (GNR SHEFFORD) 36 CHEMIN BELL, SHEFFORD, QUÉBEC	
PLAN DE SITE - ZONE B POSTE D'INJECTION ÉNERGIR	
Dessiné par: DANNY SCOTT	No. de projet: #3059-A
Vérifié par: ALAN BELLAVANCE	Révision:
Date: 19 JUILLET 2024	Page no.:
Échelle: 1/32" = 1' 0"	A-054



2 593 594

Sup. 361 196,9 m²

PYLÔNE

PYLÔNE

BOISÉ

FUTURE ÉTABLE

C-1
A-1

numéro de la coupe / détail

numéro page



COORDINATION

CE PLAN N'EST PAS ÉMIS POUR CONSTRUCTION

No.	DATE	DESCRIPTION	PAR
-----	------	-------------	-----

- Vérifier les dimensions et les conditions sur le site et aviser l'architecte de toute erreur ou omission avant de procéder.
- Ne mesurer aucune dimension à l'échelle sur les plans.
- Les plans demeurent la propriété de l'architecte. Ils ne peuvent être utilisés ou reproduits qu'avec l'accord écrit de l'architecte et suite au règlement de tous honoraires convenus et/ou facturés.
- Les droits d'auteur demeurent la propriété de l'architecte et personne ne peut enfreindre les lois qui s'appliquent.

ATELIER

A.BELLAVANCE inc.

82 Bvd. Bromont, Suite E-101
Bromont, Québec, J2L 2K3
Téléphone : (450) 534-1616
Télécopieur : (450) 534-5116
Courriel : info@alunbellavance.com



Projet: 9416-8275 QUÉBEC INC. (GNR SHEFFORD)
36 CHEMIN BELL, SHEFFORD, QUÉBEC

PLAN DE SITE - ZONE C
FUTURE ÉTABLE

Dessiné par: DANNY SCOTT

No. de projet: #3059-A

Vérifié par: ALAN BELLAVANCE

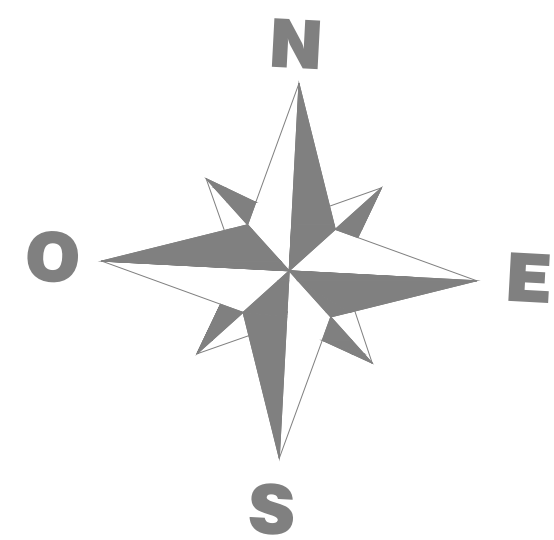
Révision:

Date: 19 JUILLET 2024

Page no.:

Échelle: 1/32" = 1' 0"

A-056



2 593 594

Sup. 361 196,9 m²

PYLÔNE

p.é.

p.é.

PYLÔNE

p.é.

BOISÉ

FUTURE ÉTABLE

206,44

NOTES GÉNÉRALES

Toutes les mesures devront être prises sur le chantier avant le début des travaux. Toute omission ou anomalie devra être rapportée par écrit à l'architecte avant le début des travaux.

Les intervenants ayant besoin de plus de précisions devront vérifier eux même les dimensions sur le chantier.

Avant de faire les ouvertures sur le chantier, prendre la dimension des portes et fenêtres commandées et adapter les ouvertures brutes pour les accommoder.

Pour toute question de structure, vérifier avec l'ingénieur en structure.

Pour toute question de mécanique, de ventilation ou d'électricité, vérifier avec les ingénieurs en mécanique et ventilation.

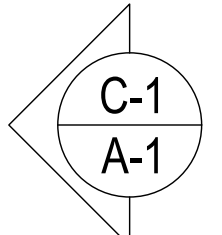
Le fournisseur de poutres, poutrelles, colonnes, solives et autre élément de structure de plancher, ainsi que l'entrepreneur général, devront tenir compte de tout les éléments de plomberie, gaine de ventilation et cheminées, lors du calcul de ces éléments de structure et pour leur emplacement.

Le fournisseur de tout élément de structure de toiture, ainsi que l'entrepreneur général, devront tenir compte de la localisation des cheminées (poêle à bois, foyer, fournaise etc.) lucarnes et tout autre élément pouvant avoir un impact sur l'emplacement des fermes de toit lors de la conception et l'installation des fermes.

Les poutres, linteaux, colonnes, poutrelles et tout autre élément structural identifiés sur les plans mais non spécifiés devront être calculés par un ingénieur en structure.

L'entrepreneur devra prévoir les linteaux aux ouvertures qui le nécessite et se référer aux plans de l'ingénieur en structure pour leurs spécifications.

Tous les changements aux plans et aux matériaux spécifiés devraient être approuvés par écrit par l'architecte.



numéro de la coupe / détail
numéro page



COORDINATION
CE PLAN N'EST PAS ÉMIS POUR CONSTRUCTION

No.	DATE	DESCRIPTION	PAR
-----	------	-------------	-----

- * Vérifier les dimensions et les conditions sur le site et aviser l'architecte de toute erreur ou omission avant de procéder.
- * Ne mesurer aucune dimension à l'œil nu sur les plans.
- * Les plans demeurent la propriété de l'architecte. Ils ne peuvent être utilisés ou reproduits qu'avec l'accord écrit de l'architecte et suite au règlement de tous honoraires convenus et/ou facturés.
- * Les droits d'auteur demeurent la propriété de l'architecte et personne ne peut enfreindre les lois qui s'appliquent.

ATELIER

A.BELLAVANCE inc.

82 Boul. Bromont, Suite E-101
Bromont, Québec, J2L 2K3
Téléphone : (450) 534-0116
Télécopieur : (450) 534-5116
Courriel : info@alabellavance.com



Projet : 9416-8275 QUÉBEC INC. (GNR SHEFFORD)
36 CHEMIN BELL, SHEFFORD, QUÉBEC

PLAN DE SITE - ZONE C

FUTURE ÉTABLE

Dessiné par :	DANNY SCOTT	No. de projet :	#069-A
---------------	-------------	-----------------	--------

Vérifié par :	ALAN BELLAVANCE	Révision :	
---------------	-----------------	------------	--

Date :	19 JUILLET 2024	Page no. :	
--------	-----------------	------------	--

Échelle :	1/32" = 1' 0"		
-----------	---------------	--	--

A-057

Annexe 19 : Maquette virtuelle



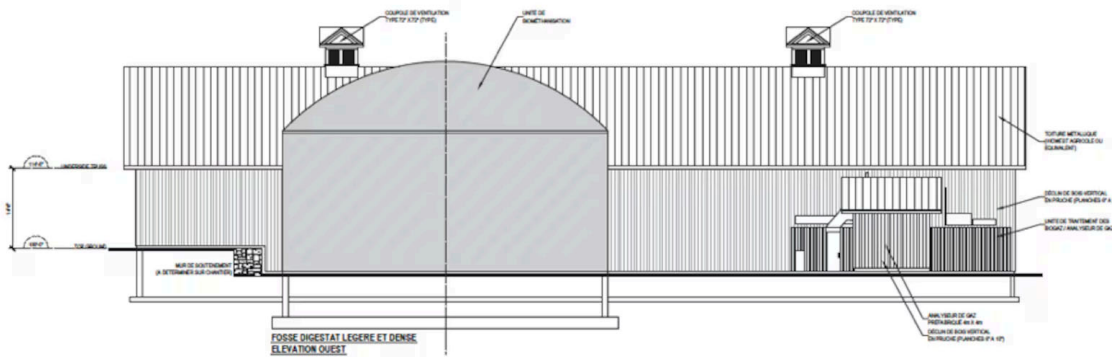
Annexe 20 : Promotion portes ouvertes 2023

Contenu commandité | La Vitrine

Porter le premier projet de biométhanisation agricole, c’est innover dans le respect des règles

25 octobre 2023 à 16h25

2 minutes



Contenu commandité

Pourquoi des portes ouvertes ? Pour venir à la rencontre de notre équipe d’experts (CIMA+, Gestrie-Sol, architectes VGBA) et de nos partenaires.

- Exposer les plans des bâtiments agricoles
- Démontrer l’intégration visuelle des constructions et des aménagements qui respecte l’esthétique du paysage d’intérêt naturel et agricole
- Répondre aux questions concernant le procédé et ses impacts (air, sols, eau, odeurs, transport)
- Décrire les ouvrages de préparation du site et la construction des installations
- Vous faire visiter le site en calèche

Porter le premier projet privé de biométhanisation agricole...

- C’est s’inspirer des meilleurs pratiques (France, Vermont, Wisconsin)
- C’est informer la communauté sur une base continue
- C’est innover en proposant des plans sensibles en matière de développement durable, d’intégration architecturale, d’aménagement

À lire aussi dans La Vitrine

1 Maintenant dans de nouveaux locaux, plus...
CONTENU
COMMANDITÉ
• 11 mai 2026



2 Un séjour corporatif réinventé à...
CONTENU
COMMANDITÉ
• 5 mai 2026



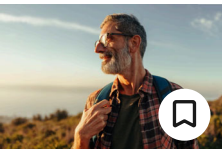
3 Le travail de rue: aller vers celles et ceux que...
CONTENU
COMMANDITÉ
• 4 mai 2026 | Mis à jour le 11 mai 2026



4 GNR Shefford : un projet agricole qui...
CONTENU
COMMANDITÉ
• 29 avril 2026



5 Que savez-vous sur les allergies saisonnières?
CONTENU
COMMANDITÉ
• 25 avril 2026



du site et d'implantation ainsi que du design selon les meilleures installations et procédés

- C'est faire équipe, depuis 2021, avec l'appui des gouvernements (PSPGNR) et en collaboration avec le Canton de Shefford dans le respect des exigences réglementaires adaptées à l'agriculture et soucieux de l'environnement

C'est faire évoluer l'agriculture dans un esprit de circularité et de circuits courts

- Devenue indispensable en Europe, la biométhanisation agricole a un avenir prometteur dans un Québec en quête d'énergies vertes, de développement durable et de réduction des GES

C'est un rendez-vous aux portes ouvertes :

- Le vendredi 27 octobre prochain, de 14h à 19h, au 36, chemin Bell à Shefford.
- 14h30 et 18h : présentations du projet, sessions de questions et réponses
- 15h à 18h : Tours guidés en calèche, discussions ouvertes avec les experts et invités spéciaux
- Nourriture et breuvages offerts

Tout le monde est le bienvenu à la ferme pour cet événement participatif.

L'équipe de GNR Shefford

La Voix de l'Est, un média d'ici, pour des gens d'ici et qui appartient à des gens d'ici

Saviez-vous que *La Voix de l'Est* appartient à ses employés ?

Ses propriétaires, ce sont Maxime, Jérôme, Xavier, Jean-François, Pascal et tous les autres membres de l'équipe de *La Voix de l'Est*. Ils demeurent à Granby et Waterloo, à Frelighsburg, Shefford et Saint-Césaire. Ils vivent ici, dans notre région, et contribuent activement à sa vitalité.

Ils connaissent tous l'importance de leur mission : vous informer sur ce qui vous touche directement, vous connecter avec ce qui se passe dans votre communauté.

Appuyez-les dans cette mission. Abonnez-vous sans plus tarder.



Maintenant
dans de
nouveaux...

11 mai 2026



Un séjour
corporatif
réinventé à...

5 mai 2026



Le travail de rue:
aller vers celles
et ceux que...

4 mai 2026 | Mis à jour le
11 mai 2026



GNR Shefford :
un projet
agricole qui...

29 avril 2026

Contenu commandité | La Vitrine

GNR Shefford tiendra des portes ouvertes sur son projet de biométhanisation agricole le 27 octobre

5 octobre 2023 à 18h06

3 minutes



GNR Shefford tiendra des portes ouvertes sur son projet de biométhanisation agricole le 27 octobre. (fournie)

 Contenu commandité

CONTENU COMMANDITÉ / Afin d’informer davantage les citoyens à propos de son projet de biométhanisation agricole et de valorisation des matières organiques, GNR Shefford tiendra des portes ouvertes sur son site.

Différents experts et partenaires associés au projet seront présents pour expliquer le projet: ingénieurs, agronomes spécialisés en agroenvironnement, géologues, architectes ainsi que d’autres experts ou représentants du gouvernement.

Nous prévoyons également recevoir des invités d’honneur directement de Valence en France, soit des exploitants agricoles qui font de la biométhanisation agricole au bénéfice de la communauté depuis des décennies.

À lire aussi dans La Vitrine

1

Maintenant dans de nouveaux locaux, plus...



CONTENU COMMANDITÉ

• 11 mai 2026

2

Un séjour corporatif réinventé à...



CONTENU COMMANDITÉ

• 5 mai 2026

3

Le travail de rue: aller vers celles et ceux que...



CONTENU COMMANDITÉ

• 4 mai 2026 | Mis à jour le 11 mai 2026

4

GNR Shefford : un projet agricole qui...

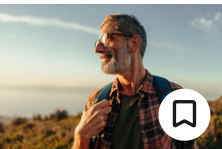


CONTENU COMMANDITÉ

• 29 avril 2026

5

Que savez-vous sur les allergies saisonnières?



CONTENU COMMANDITÉ

• 25 avril 2026

Où : 36, chemin Bell, Shefford

Quand : Le vendredi 27 octobre 2023 à 14h

Rappel du projet

Les installations de valorisation des matières organiques en zone agricole à Shefford permettront de produire, selon une recette émise par Agriculture Canada, une énergie locale verte et renouvelable, le GNR, ainsi qu'un fertilisant de qualité supérieure (digestat) pouvant être épandu directement sur les terres agricoles sans odeur.

Tout dans ce projet est fait pour protéger l'environnement (air, odeurs, sols, eau, bruit) et respecter strictement les règles en vigueur, et même au-delà. De plus, pour préserver le paysage, les installations, d'une architecture soignée, seront positionnées en contrebas, sous la ligne du regard.

Inspiré des meilleures pratiques européennes en la matière, ce projet de valorisation des matières organiques à échelle locale est conçu en accord avec les principes de l'économie circulaire et participera à la réduction des gaz à effet de serre (GES).

Porté par un agriculteur québécois, il est appuyé par des fermiers et des entreprises de la région, comme le Vignoble de l'Orpailleur et la ferme laitière familiale Mojoguy, par exemple.

Le démarrage de l'installation d'énergie renouvelable est prévu en 2024.

Comme l'a déclaré Paul Sauvé, président de GNR Shefford : « Produire de l'énergie locale et de façon durable s'inscrit parfaitement dans la volonté gouvernementale de diversifier et d'augmenter la production d'énergie propre. Nous sommes fiers de porter ce projet au bénéfice des fermes environnantes et de la communauté, avec une équipe compétente (CIMA+, Magil Construction, Gestrie-Sol, Architectes VBGA), des partenaires engagés (gouvernement du Canada et ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie du Québec), et dans le respect le plus strict des lois et règlements. Les portes ouvertes s'inscrivent dans le cadre des échanges continus que nous souhaitons avoir avec les citoyens. »

Site web du projet GNR Shefford: www.gnrshefford.ca

Page Facebook du projet GNR Shefford:

www.facebook.com/gnrshefford

La Voix de l'Est, un média d'ici, pour des gens d'ici et qui appartient à des gens d'ici

Saviez-vous que La Voix de l'Est appartient à ses employés ?

Ses propriétaires, ce sont Maxime, Jérôme, Xavier, Jean-François, Pascal et tous les autres membres de l'équipe de La Voix de l'Est. Ils demeurent à Granby et Waterloo, à Frelighsburg, Shefford et Saint-Césaire. Ils vivent ici, dans notre région, et contribuent activement à sa vitalité.

Ils connaissent tous l'importance de leur mission : vous informer sur ce qui vous touche directement, vous connecter avec ce qui se passe dans votre communauté.

Appuyez-les dans cette mission. Abonnez-vous sans plus tarder.

La Vitrine >

CONTENU COMMANDITÉ



Maintenant dans de nouveaux...

11 mai 2026

CONTENU COMMANDITÉ



Un séjour corporatif réinventé à...

5 mai 2026

CONTENU COMMANDITÉ



Le travail de rue: aller vers celles et ceux que...

4 mai 2026 | Mis à jour le 11 mai 2026

CONTENU COMMANDITÉ



GNR Shefford : un projet agricole qui...

29 avril 2026

le

le

le

le

la

la



GNR Shefford tiendra des portes ouvertes sur son projet



NOUVELLES FOURNIES PAR

GNR Shefford →

04 oct, 2023, 09:05 ET

SHEFFORD, QC, le 4 oct. 2023 /CNW/ - Afin d'informer davantage les citoyens à propos de son projet de biométhanisation agricole et de valorisation des matières organiques, GNR Shefford tiendra des portes ouvertes sur son site.

Où : 36, chemin Bell, Shefford

Quand : vendredi le 27 octobre 2023 à 14h.

Seront présents différents experts et partenaires associés au projet : ingénieurs, agronomes spécialisés en agroenvironnement, géologues, architectes ainsi que d'autres experts ou représentants du gouvernement.

Nous prévoyons également recevoir des invités d'honneur directement de Valence en France, soit des exploitants agricoles qui font de la biométhanisation agricole au bénéfice de la communauté depuis des décennies.

Rappel du projet

Les installations de valorisation des matières organiques en zone agricole à Shefford permettront de produire, selon une recette émise par Agriculture Canada, une énergie locale verte et renouvelable, le GNR, ainsi qu'un fertilisant de qualité supérieure (digestat) pouvant être épandu directement sur les terres agricoles sans odeur.

Tout dans ce projet est fait pour protéger l'environnement (air, odeurs, sols, eau, bruit) et respecter strictement les règles en vigueur, et même au-delà. De plus, pour préserver le paysage, les installations, d'une architecture soignée, seront positionnées en contrebas, sous la ligne du regard.

Inspiré des meilleures pratiques européennes en la matière, ce projet de valorisation des matières organiques à échelle locale est conçu en accord avec les principes de l'économie circulaire et participera à la réduction des gaz à effet de serre (GES). Porté par un agriculteur québécois, il est appuyé par des fermiers et des entreprises de la région, comme le Vignoble de l'Orpailleur et la ferme laitière familiale Mojoguy.

Le démarrage de l'installation d'énergie renouvelable est prévu en 2024.

Comme l'a déclaré Paul Sauvé, président de GNR Shefford : « Produire de l'énergie locale et de façon durable s'inscrit parfaitement dans la volonté gouvernementale de diversifier et d'augmenter la production d'énergie propre. Nous sommes fiers de porter ce projet au bénéfice des fermes environnantes et de la communauté, avec une équipe compétente interne et externe (CIMA+, Magil Construction, Gestrie-Sol, Architectes VGBA), des partenaires engagés (gouvernement du Canada et ministère de l'économie, de l'innovation et de l'énergie du Québec), et dans le respect le plus strict des lois et règlements. Les portes ouvertes s'inscrivent dans le cadre des échanges continus que nous souhaitons avoir avec les citoyens. »

SOURCE GNR Shefford



GNR Shefford

October 4, 2023 · 🌐

...

PORTES OUVERTES [GNR Shefford](#)

Afin d'informer davantage les citoyens à propos de son projet de biométhanisation agricole et de valorisation des matières organiques, GNR Shefford tiendra des portes ouvertes sur son site.

Où ? 📍 36, chemin Bell, Shefford

Quand 📅 Vendredi 27 octobre 2023 à 14h

Seront présents différents experts et partenaires associés au projet : ingénieurs, agronomes spécialisés en agroenvironnement, géologues, architectes ainsi que d'autres experts ou représentants du gouvernement.

Nous prévoyons également recevoir des invités d'honneur directement de Valence en France, soit des exploitants agricoles qui font de la biométhanisation agricole au bénéfice de la communauté depuis des décennies.

Les installations de valorisation des matières organiques en zone agricole à Shefford permettront de produire, selon une recette émise par Agriculture Canada, une énergie locale verte et renouvelable, le GNR, ainsi qu'un fertilisant de qualité supérieure (digestat) pouvant être épandu directement sur les terres agricoles sans odeur.

Tout dans ce projet est fait pour protéger l'environnement (air, odeurs, sols, eau, bruit) et respecter strictement les règles en vigueur, et même au-delà. De plus, pour préserver le paysage, les installations, d'une architecture soignée, seront positionnées en contrebas, sous la ligne du regard.

Inspiré des meilleures pratiques européennes en la matière, ce projet de valorisation des matières organiques à échelle locale est conçu en accord avec les principes de l'économie circulaire et participera à la réduction des gaz à effet de serre (GES). Porté par un agriculteur québécois, il est appuyé par des fermiers et des entreprises de la région, comme le Vignoble de l'Orpailleur et la ferme laitière familiale Mojoguy.

Le démarrage de l'installation d'énergie renouvelable est prévu en 2024.

Comme l'a déclaré Paul Sauvé, président de GNR Shefford : « Produire de l'énergie locale et de façon durable s'inscrit parfaitement dans la volonté gouvernementale de diversifier et d'augmenter la production d'énergie propre. Nous sommes fiers de porter ce projet au bénéfice des fermes environnantes et de la communauté, avec une équipe compétente interne et externe (CIMA+, Magil Construction, Gestrie-Sol, Architectes VGBA), des partenaires engagés (gouvernement du Canada et ministère de l'économie, de l'innovation et de l'énergie du Québec), et dans le respect le plus strict des lois et règlements. Les portes ouvertes s'inscrivent dans le cadre des échanges continus que nous souhaitons avoir avec les citoyens. »



Author

GNR Shefford

www.gnrshefford.ca

GNRSHEFFORD.C

gnrshefford.ca

2y Like Reply